

Université Abderrahmane MIRA- BEJAIA

Faculté Des Sciences Economiques, Commerciales Et Des Sciences De Gestion

Département des Sciences Economiques

Mémoire

Pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques

Option : Economie Appliquée et Ingénierie Financière

Thème

Développement des activités financières et canaux des crédits à l'économie : les modes de financement des PME en Algérie.

Encadré par :

Professeur: KHERBACHI Hamid

Réalisé par :

M^{elle} BOUANANI Kamila

M^{elle} BOUARROUDJ Samia

Devant les membres de jury

Président : BOUMOULA Samir

Rapporteur : Pr KHERBACHI Hamid

Examineur : OUCHICHI Mourad

2012-2013

Remerciements

*À travers ce travail, nous tenons à exprimer nos remerciements et notre gratitude à notre encadreur, Professeur **KHERBACHI Hamid** pour ses efforts et ses recommandations, tout en espérant avoir été à la hauteur de ses précieux conseils et directives.*

Nos remerciements s'adressent également pour nos enseignants qui ont participé par leurs efforts consentis tout au long de la réalisation de notre travail.

Enfin, nos remerciements s'étendent aux membres de jury qui ont accepté d'évaluer notre travail de recherche.

Samia & Kamila

Dédicaces

Je dédie ce travail à mes deux chers parents, ma mère et mon père, pour leur l'amour, leur présence, leur sacrifices et leur soutien. C'est eux la source de ma volonté, « que dieu les préserve sains »

Mes dédicaces sont également adressées à :

Mon frère Malek.

Mes sœurs Sonia et Sissa.

Mon bon frère Farouk.

Mes amies: Fatima, Lamia, Nabila, Katia, Kahina, Djamel, Mohon, Naime, et mon binôme Kamila qui m'a accompagné durant tous le long de ce travail.

Mes cousins et cousines.

Tous ceux que je connais et qui me connaissent et ceux que J'aime et qui m'aiment.

Samia

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

Mes parents en faible témoignage de ma reconnaissance, qu'ils trouvent dans ce travail l'expression de ma gratitude pour leurs énormes sacrifices consentis pour moi « que dieu les préserve sains »

Mes sœurs, Salima, Nawal, zehira, Sassa, Mima.

Mon frère Amine.

Ma nièce Asma, et mes neveux Mourad et Allaoua.

Mes amies: Karima, Radia, Amina, Sabrina, Abla, Sonia et mon binôme Samia qui m'a accompagné durant tous le long de ce travail.

Mes cousins et cousines.

Tous ceux qui je connais et qui me connaissent et ceux que

J'aime et qui m'aiment.

Kamila

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

Mes parents en faible témoignage de ma reconnaissance, qu'ils trouvent dans ce travail l'expression de ma gratitude pour leurs énormes sacrifices consentis pour moi « que dieu les préserve sains »

Mes sœurs, Salima, Nawal, zehira, Sassa, Mima.

Mon frère Amine.

Ma nièce Asma, et mes neveux Mourad et Allaoua.

Mes amies: Karima, Radia, Amina, Sabrina, Abla, Sonia et mon binôme Samia qui m'a accompagné durant tous le long de ce travail.

Mes cousins et cousines.

Tous ceux qui je connais et qui me connaissent et ceux que

J'aime et qui m'aiment.

Kamila

Liste des Figures

Liste des tableaux

Page

Tableau N°1.1 : Evolution de la masse monétaire (1970-1985) en millions de DA	10
Tableau N°1.2 : Evolution du crédit intérieur (1970-1985) en millions de DA	10
Tableau N°1.3 : Evolution du taux de change (DA/\$).....	20
Tableau N°2.1 : Middle East and North Africa: Financial Development Ranking ¹ , 200	31
Tableau N°2.2 : la constitution de l'indice de développement financier ,2000/2003(Basé sur des données quantitatives et qualitatives, échelle : 0-10).....	32
Tableau N°2.3 : Evolution des crédits bancaires en milliards de DA, 2011	34
Tableau N°2.4 : l'évolution du nombre de sociétés cotées sur les bourses de Tunis, de	
Tableau N°2.5 : Répartition du montant des investissements déclarés par type	59
Tableau N°3.1 :La typologie des PME/PMI.....	66
Tableau N°3.2 : Evolution des emplois/PME/PMI en Algérie durant 2004/2011.....	81
Tableau N°3.3 :L'évolution de la valeur ajoutée (2001-2007)	83
Tableau N°3.4 : Répartition globale des Garanties par type de produit	86

Liste des tableaux

LISTE DES ABREVIATIONS

LISTE DES ABBREVIATIONS

ANDI : l'Agence Nationale du Développement de l'investissement

ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Microcrédit

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien pour l'Emploi des Jeunes

APSI : L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Investissement

BADR : Banque de Développement Rural

BDL : Banque de Développement Local

BM : Banque Mondiale

BNA : Banque National d'Algérie

BTP : Bâtiments Travaux Publics

CAAT : Compagnie Algérienne des Assurances

CAD : Caisse Algérienne de développement

CAGEX : Algérienne de Garantie des Exportations

CALPI : Comités d'Assistance, de Localisation et de Promotion de l'Investissement

CNA : Conseil National des Assurances

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage

CNAS : Caisse Nationale des Assurances Sociales

CNEP : Caisse Nationale d'Epargne et Prévoyance

CNI : Conseil National de l'Investissement

COSOB : Commission des Opérations de Surveillance en Bourse

CPA : Crédit Populaire d'Algérie

ENA : Ecole Nationale d'Administration

EPE : Entreprises Publiques Economiques

FGAR : Fonds de Garantie des Prêts

FMI : Fons Monétaire International

FNI : Fonds National d'Investissement

IBS : Impôt sur le Bénéfice des Sociétés

IDE : Investissement Direct Etrangers

IDR : Instituts de Développement Régional

IFS : Institutions Financières Spécialisées

IOB : Intermédiaires en Opération de Bourse

IRB : Impôt sur les Revenus et Bénéfices

LMC : Loi sur la Monnaie et Crédit

M2 : Monnaie et quasi-monnaie.

ONS : Office National des Statistiques algérien

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petite et Moyenne Entreprises

PNDA : Programme National de Développement de l'Agriculture

PSRE : Programme de Soutien et de Relance Economique

SAA : Société Nationale d'Assurance

SBA : Small Business Administration

SGBV : Société de Gestion de la Bourse des Valeurs

SRH : Société de Refinancement Hypothécaire

TPE : Très Petite Entreprise

Liste des figures	Page
Figure N°1.1 : Evolution des taux d'intérêt créditeur en (%)	21
Figure N°1.2 : Evolution des taux d'intérêt débiteurs en (%).....	21
Figure N°1.3 : Evolution de l'inflation (1970- 2010)	22
Figure N°1.4 : Evolution de l'épargne nationale et composante de la base bancaire	27
Figure N°1.5: Evolution du taux de l'investissement et du taux de compte courant	28
Figure N°2.1: Répartition entre secteur public/secteur privé en 2010.....	36
Figure N°2.2 : l'évolution de la contribution des compagnies dans la production globale (2003-2009).....	36
Figure N°2.3 : Ratio d'actif / PIB (2011).....	39
Figure N°2.4 : Ratio de crédit / PIB (2011)	39
Figure N°2.5 : Ratio Crédits / Dépôts Algérie (2011)	40
Figure N°2.6: Crédits non performants en % des totaux crédits (2011)	41
Figure N°2.7 : Evolution de la capitalisation boursière dans les trois pays	44
Figure N°2.8: Evolution de la capitalisation boursière en %du PIB	45
Figure N°2.9: Evolution des valeurs transigée en millions de dollars	47
Figure N°2.10: Evolution des crédits à l'économie de 1990 à 2012 .en milliards de DA	49
Figure N°2.11: Evolution de la structure des crédits à l'économie.....	50
Figure N°2.12: Répartition des crédits à l'économie par secteur	52
Figure N°2.13: Répartition des projets d'investissement par secteur d'activité	53
Figure N°3.1: Evolution des PME en Algérie de 2003 à 2010	78

Liste des figures

Page

Figure N°3.2: Répartition sectorielle des PME en 2011	79
Figure N°3.3: L'évolution de la valeur ajoutée (2001-2007).....	82
Figure N°3.4: Nombre de projets financés dans le cadre de L'ANSEJ au 1 ^{er} semestre 2009	83
Figure N°3.5: Nombre d'emplois correspondants des projets financés dans cadre de L'ANSEJ au 1 ^{er} semestre 2009.....	84
Figure N°3.6: montant de l'investissement correspondant des projets financés dans cadre de L'ANSEJ au 1er semestre 2009	84
Figure N°3.7: répartition du nombre de projet d'investissement déclarés par secteurs d'activités regroupés	86

INTRODUCTION GENERALE

Le niveau de développement du système financier Algérien est marqué par une amélioration dans les années récentes mais reste toujours un niveau en dessous de la moyenne malgré la progression des années 70 et 80. Cette faiblesse revient selon les services de l'évaluation du FMI non seulement à la non performance du système bancaire et non bancaire mais aussi à la faiblesse de l'environnement institutionnel.

L'évaluation du niveau de développement du secteur bancaire se fait sur la base plusieurs critères, à savoir la part du secteur public dans le capital des banques, le niveau de liquidité ; le niveau de concentration et les difficultés d'entrée de nouvelles banques.

L'instauration de la concurrence au sein du système bancaire s'obtient par l'ouverture du compte capital à la participation étrangère, l'abolition de la spécialisation sectorielle des intermédiaires bancaires et le renforcement de l'autonomie dans les décisions de prêts.

En effet, la loi sur la monnaie et le crédit du 14 avril 1990 a permis aux institutions bancaires algériennes d'élargir leurs champs d'activité en allant vers d'autres compléments différents de ceux prédestinés. Par ailleurs, en 1994, la participation d'étrangers dans le capital des banques domestiques a été autorisée.

Les systèmes financiers actuels de l'Algérie restent dominés par l'intermédiation bancaire. Le secteur public repose sur six banques publiques et le secteur privé a quinze banques privées, dont une à capital mixte. (92%). Le secteur bancaire public détient à lui seul le gros des avoirs bancaires, et l'ensemble des avoirs financiers (83%).

Un système financier efficace est le système où l'activité d'octroi de crédit est attribuée aux banques de dépôts et autres institutions commerciales au moment où la banque centrale a pour rôle principal la mise en œuvre de la politique monétaire. Il s'agit de désengager la banque centrale du financement de l'économie et de transmettre cette mission aux banques commerciales.

La banque centrale de l'Algérie joue rôle important dans l'activité d'octroi des crédits à l'économie bien que l'efficacité et la performance des institutions financières dépendent directement de la propriété du secteur. L'Etat est le principal actionnaire de la banque centrale et les banques de dépôts souffrent de vulnérabilités relatives aux prêts non

performants. En effet, malgré les différentes opérations de recapitalisation, il ya toujours le risque de créances douteuses qui occupent une part importante au sein des portefeuilles des banques de dépôts.

Le secteur bancaire commence à sentir une amélioration, notamment sur le plan du financement du secteur privé.

L'objectif de notre étude est de voir le niveau de développement des activités financières en Algérie et d'analyser l'impact des canaux d'octroi des crédits à l'économie et les modes de financement des PME.

Dans ce cadre, ce travail essaye de répondre aux questions suivantes ;

1. Quel est le cadre conceptuel des réformes économiques de la transition vers l'économie de marché ?
2. Quel est le degré de développement des activités financières ?
3. Quel est le mode de financement des PME en Algérie ?

Pour cela, la méthodologie de travail est de faire une recherche bibliographique sur le thème puis de faire une compilation de données de l'économie Algérienne et les crédits aux PME.

Nous avons réparti notre plan de travail en trois chapitres.

Le premier intitulé, « Transition vers l'économie de marché : cadre conceptuel des réformes », présente un aperçu sur l'économie Algérienne, ainsi que la transition vers l'économie de marché.

Le deuxième chapitre « Développement des activités financières et crédits à l'économie », sera consacré à l'étude du développement des activités financières et crédits à l'économie.

Le troisième chapitre « Financement des PME » à pour objet l'étude de la PME et son financement en Algérie.

INTRODUCTION GENERALE

Le niveau de développement du système financier Algérien est marqué par une amélioration dans les années récentes mais reste toujours un niveau en dessous de la moyenne malgré la progression des années 70 et 80. Cette faiblesse revient selon les services de l'évaluation du FMI non seulement à la non performance du système bancaire et non bancaire mais aussi à la faiblesse de l'environnement institutionnel.

L'évaluation du niveau de développement du secteur bancaire se fait sur la base plusieurs critères, à savoir la part du secteur public dans le capital des banques, le niveau des liquidité ; le niveau de concentration et les difficultés d'entrée de nouvelles banques.

L'instauration de la concurrence au sein du système bancaire s'obtient par l'ouverture du compte capital à la participation étrangère, l'abolition de la spécialisation sectorielle des intermédiaires bancaires et le renforcement de l'autonomie dans les décisions de prêts.

En effet ,la loi sur la monnaie et le crédit du 14 avril 1990 a permis aux institutions bancaires algériennes d'élargir leurs champs d'activité en allant vers d'autres complètement différents de ceux prédestinés. Par ailleurs, en 1994, la participation d'étrangers dans le capital des banques domestiques a été autorisée.

Les systèmes financiers actuels de l'Algérie restent dominés par l'intermédiation bancaire. Le secteur publique repose sur six banques publiques et le secteur privé a quinze banques privées, dont une à capital mixte. à (92%). le secteur bancaire public détient à lui seul le gros des avoirs bancaires, et l'ensemble des avoirs financiers (83%).

Un système financier efficace est le système où l'activité d'octroi de crédit est attribuée aux banques de dépôts et autre institutions commerciales au moment où la banque centrale a pour rôle principal la mise en œuvre de la politique monétaire. Il s'agit de désengager la banque centrale du financement de l'économie et de transmettre cette mission aux banques commerciales.

La banque centrale de l'Algérie joue rôle important dans l'activité d'octroi des crédits à l'économie bien que l'efficacité et la performance des institutions financières dépendent directement de la propriété du secteur. L'Etat est le principal actionnaire de la banque centrale et les banques de dépôts souffrent de vulnérabilités relatives aux prêts non

performants. En effet, malgré les différentes opérations de recapitalisation, il ya toujours le risque de créances douteuses qui occupent une part importante au sein des portefeuilles des banques de dépôts.

Le secteur bancaire commence à sentir une amélioration, notamment sur le plan du financement du secteur privé.

L'objectif de notre étude est de voir le niveau de développement des activités financières en Algérie et d'analyser l'impact des canaux d'octroi des crédits à l'économie et les modes de financement des PME.

Dans ce cadre, ce travail essaye de répondre aux questions suivantes ;

1. Quel est le cadre conceptuel des réformes économiques de la transition vers l'économie de marché ?
2. Quel est le degré de développement des activités financières ?
3. Quel est le mode de financement des PME en Algérie ?

Pour cela, la méthodologie de travail est de faire une recherche bibliographique sur le thème puis de faire une compilation de données de l'économie Algérienne est les crédits aux PME.

Nous avons réparti notre plan de travail en trois chapitres.

Le premier intitulé, « Transition vers l'économie de marché : cadre conceptuel des réformes », présente un aperçu sur l'économie Algérienne, ainsi que la transition vers l'économie de marché.

Le deuxième chapitre « Développement des activités financières et crédits à l'économie », sera consacré à l'étude du développement des activités financières et crédits à l'économie.

Le troisième chapitre « Financement des PME » à pour objet l'étude la PME et son financement en Algérie.

INTRODUCTION GENERALE

Le niveau de développement du système financier Algérien est marqué par une amélioration dans les années récentes mais reste toujours un niveau en dessous de la moyenne malgré la progression des années 70 et 80. Cette faiblesse revient selon les services de l'évaluation de FMI non seulement à la non performance du système bancaire et non bancaire mais aussi à la faiblesse de l'environnement institutionnel.

L'évaluation du niveau de développement du secteur bancaire se fait sur la base plusieurs critères, à savoir la part du secteur public dans le capital des banques, le niveau de liquidité ; le niveau de concentration et les difficultés d'entrée de nouvelles banques.

L'instauration de la concurrence au sein du système bancaire s'obtient par l'ouverture du compte capital à la participation étrangère, l'abolition de la spécialisation sectorielle des intermédiaires bancaires et le renforcement de l'autonomie dans les décisions de prêts.

En effet, la loi sur la monnaie et le crédit du 14 avril 1990 a permis aux institutions bancaires algériennes d'élargir leurs champs d'activité en allant vers d'autres compléments différents de ceux prédestinés. Par ailleurs, en 1994, la participation d'étrangers dans le capital des banques domestiques a été autorisée.

Les systèmes financiers actuels de l'Algérie restent dominés par l'intermédiation bancaire. Le secteur public repose sur six banques publiques et le secteur privé a quinze banques privées, dont une à capital mixte. (92%). Le secteur bancaire public détient à lui seul le gros des avoirs bancaires, et l'ensemble des avoirs financiers (83%).

Un système financier efficace est le système où l'activité d'octroi de crédit est attribuée aux banques de dépôts et autres institutions commerciales au moment où la banque centrale a pour rôle principal la mise en œuvre de la politique monétaire. Il s'agit de désengager la banque centrale du financement de l'économie et de transmettre cette mission aux banques commerciales.

La banque centrale de l'Algérie joue rôle important dans l'activité d'octroi des crédits à l'économie bien que l'efficacité et la performance des institutions financières dépendent directement de la propriété du secteur. L'Etat est le principal actionnaire de la banque centrale et les banques de dépôts souffrent de vulnérabilités relatives aux prêts non

performants. En effet, malgré les différentes opérations de recapitalisation, il ya toujours le risque de créances douteuses qui occupent une part importante au sein des portefeuilles des banques de dépôts.

Le secteur bancaire commence à sentir une amélioration, notamment sur le plan du financement du secteur privé.

L'objectif de notre étude est de voir le niveau de développement des activités financières en Algérie et d'analyser l'impact des canaux d'octroi des crédits à l'économie et les modes de financement des PME.

Dans ce cadre, ce travail essaye de répondre aux questions suivantes ;

1. Quel est le cadre conceptuel des réformes économiques de la transition vers l'économie de marché ?
2. Quel est le degré de développement des activités financières ?
3. Quel est le mode de financement des PME en Algérie ?

Pour cela, la méthodologie de travail est de faire une recherche bibliographique sur le thème puis de faire une compilation de données de l'économie Algérienne et les crédits aux PME.

Nous avons réparti notre plan de travail en trois chapitres.

Le premier intitulé, « Transition vers l'économie de marché : cadre conceptuel des réformes », présente un aperçu sur l'économie Algérienne, ainsi que la transition vers l'économie de marché.

Le deuxième chapitre « Développement des activités financières et crédits à l'économie », sera consacré à l'étude du développement des activités financières et crédits à l'économie.

Le troisième chapitre « Financement des PME » à pour objet l'étude de la PME et son financement en Algérie.

Introduction Générale

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : TRANSITION VERS L'ECONOMIE DE MARCHE : CADRE CONCEPTUEL DES REFORMES	3
Section 1 : Aperçu sur l'économie Algérienne	3
1.1. Principales caractéristiques de l'économie Algérienne	4
1.2. Le système financier et bancaire Algérien avant LMC	8
Section 2 : Transition vers l'économie de marché	11
2.1. La loi de 1988 et autonomie des banques	11
2.2. Mutation d'intermédiation financière sous l'égide de LMC	12
2.3. Le programme d'ajustements structurel (PAS)	15
2.4. La libéralisation financière en Algérie	18
Section 3 : Impact des réformes sur l'économie algérienne	26
3.1. L'impact sur l'épargne	27
3.2. L'impact sur l'investissement	28
CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FINANCIERES ET CREDITS A L'ECONOMIE	30
Section 1 : Développement des activités financières	33
1.1. Les activités financières en Algérie.....	36
1.2. Le niveau de développement des activités financières en Algérie	38

Section 2 : Les crédits à l'économie	48
2.1. Le financement de l'économie	48
2.1. Impact des crédits sur l'investissement et la consommation	52
CHAPITRE III : FINANCEMENT DES PME	58
Section 1 : La PME et son financement	58
1.1. Définition de la PME	59
1.2. Les caractéristiques des PME	60
1.3. Les systèmes de financement des PME.....	60
Section 2 : les PME Algériennes : état des lieux	68
2.1. Aperçu sur les PME algériennes	68
2.2. Le rôle de PME dans l'optique de développement économique algérien	73
2.3. Organismes et institutions spécialisés dans le soutien et la promotion des petites et moyennes entreprises (PME)	75
2.4. Les contraintes liées à la création et au développement des PME en Algérie	82
CONCLUSION GENERALE	84

BIBLIOGRAPHIE

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

ANNEXES

Chapitre 01

TRANSITION VERS L'ECONOMIE DE MARCHÉ CADRE CONCEPTUEL DES REFORMES

INTRODUCTION

Pendant très longtemps, la transition à l'économie de marché a été dominée par une vision libérale réductrice et sans nuance qui fait de l'Etat le principal obstacle dans la voie du développement économique et social.

L'Algérie a connu différentes étapes d'organisation de son économie nationale, depuis son indépendance en 1962, en particulier les réformes introduites avant et après les accords avec le FMI.

Le premier pas de décentralisation est pris au cours de l'année 1980 par la loi N86-12 du 19 août 1986 relative au régime de banque et crédit bancaire. Le 12 janvier 1988, la modification et le complément de cette loi N 88-01 porte sur le désengagement de trésor pour le financement des investissements au profit des banques. C'est à partir de l'adaptation de la loi sur la monnaie et le crédit (LMC) qu'une nouvelle situation financière a commencé à se mettre en place avec la libéralisation de l'économie. Avant la LMC, l'économie Algérienne était fondée sur le modèle de gestion centralisée, le passage à l'économie de marché représente le point de déclic pour une rénovation du système économique et financier. Ce chapitre sera consacré à la présentation de l'économie Algérienne et les étapes de la transition par laquelle elle est passée.

Section 1 : Aperçu sur l'économie Algérienne

Depuis l'indépendance 1962, l'Algérie a suivi pour le développement de son économie le modèle de gestion centralisée et dirigiste donnant un rôle prédominant à l'Etat dans l'activité économique qui se base essentiellement sur l'exportation des matières premières. L'objectif d'un tel mode de gestion était l'accélération du processus de développement économique par l'exercice du contrôle direct de l'Etat sur les ressources nationales. Par ailleurs, l'Algérie a adopté un régime de protection et de contrôle du commerce extérieur dont le but de protéger les marchés locaux de la concurrence étrangère. Le financement de secteur réel se fait par un système financier

dominé par des banques publiques. Le marché financier n'existait même pas à l'époque. Cette situation financière, a duré jusqu'à la fin des années 1980. À partir des années 1990, l'économie algérienne a été marquée par les éléments suivants :

1. des politiques publiques rigoureuses sont mises en œuvre dans le cadre du programme de stabilisation (1994-1995), puis de l'ajustement structurel avec le FMI.
2. le lancement du programme de soutien et de relance économique (PSRE) et le programme national de développement de l'agriculture (PNDA).

L'amélioration remarquable des ressources financières de l'Algérie, à partir de 1999, a permis aux autorités de concevoir un ambitieux programme de soutien (avec le PSRE) avec une enveloppe de 50 Milliards de dollars pour les cinq années à venir, soit quelque 10 Milliards de dollars par an¹.

1.1. Principales caractéristiques de l'économie Algérienne

À l'indépendance, la récupération des richesses nationales intervient dans le contexte d'un vaste mouvement de nationalisation des investissements étrangers en Algérie qui dure jusqu'à la moitié des années soixante-dix. Le 24 février 1971, le secteur des hydrocarbures est nationalisé. La société étatique de transport et commercialisation des hydrocarbures, la Sonatrach, créée en 1963, accède alors à l'amont pétrolier et exerce désormais un monopole sur la filière (la participation étrangère ne peut dépasser 49 % du capital). Cette accumulation de richesses par l'État, qui visait la réalisation d'un projet de modernisation accélérée, fut dans le même temps une opportunité de capture de richesse et de pouvoir², ainsi que la cause de gaspillage et de destructions.

L'économie algérienne est marquée principalement par la nationalisation des secteurs clés de l'économie et la création des entreprises publiques ainsi que la mise en place d'un processus de planification centralisé. De ce fait, des mesures ont été entreprises dans le but de permettre à l'économie algérienne une extension au-delà du secteur des hydrocarbures qui représentait, jusque-là, le secteur générateur des ressources financières pour l'Algérie. L'État visait à mettre en place une

¹ « Évolution de l'économie Algérienne », disponible sur : www.tamanraset.net

²Toute une littérature analyse la formation et l'évolution du pouvoir politique en Algérie sous l'angle de la capture de la rente des hydrocarbures

structure industrielle ainsi que le parachèvement des institutions publiques. Ainsi, l'économie algérienne est caractérisée par une évolution importante du secteur public dans le Produit Intérieur brut (PIB) qui passe, selon le ministère des Finances, de 34,07 % en 1969 à 65,42 % en 1978. L'investissement a été multiplié par 15 durant la même période³. Cette croissance économique est parfois constituée de 50 % du PIB. Cela est dû au fait, qu'en 1962, l'Algérie était principalement un pays agricole où l'industrie était peu développée et dès 1967, avec le pré-plan triennal, un modèle de croissance socialiste a été mis en œuvre. Il se caractérise par un développement autocentré, privilégiant les politiques de substitution à l'importation et la mise en valeur des hydrocarbures afin de disposer de ressources financières pour financer les grands projets investissement.

En 1985, la chute brutale du prix du pétrole, à laquelle s'ajoute celle du dollar, non anticipées par le gouvernement, lequel continuera longtemps à escompter un redressement des cours, exerce un choc⁴ sur l'économie. Les exportations baissent de 55,5% en valeur entre 1984 et 1987⁵. A la fin des années quatre-vingt, l'Algérie engage un processus de réformes économiques que l'on désignera plus tard comme une « transition à l'économie de marché ». Après les émeutes d'octobre 1988, l'avènement en 1989 du gouvernement « HALROUHE » est alors le point de départ de la mise en œuvre d'un projet global de réformes économiques appuyées par un processus d'ouverture politique.

L'élaboration de ce programme, qui vise explicitement à rétablir les lois du marché dans le fonctionnement de l'économie et en particulier à restaurer la contrainte financière sur les banques et les entreprises publiques, avait commencé dès 1986, mais les conditions politiques de sa mise en œuvre n'apparaissent qu'en 1989, à un moment où la situation économique et sociale était devenue très défavorable. Il faut dire, qu'avec le temps, cette contrainte, évitée et contournée par les principaux agents économiques (en dehors des ménages et du secteur privé), s'était reportée sur les paiements extérieurs sur lesquels elle pesait presque exclusivement. Devenue l'une des

³ Contre –performances économiques et fragilité institutionnelle, William Byrd, CONFUECES Méditerranée -N°45 PRINTEMPS 2003

⁴ Nous préférons parler de « choc » pétrolier pour désigner une baisse importante du prix du pétrole ayant des effets sur l'économie, plutôt que de « contre-choc », qui est le terme consacré lorsqu'on se place du point de vue des pays consommateurs.

⁵ La rente des hydrocarbures nette *per capita* passe de 613 dollars US en 1981 à 172 en 1988 [Aissaoui, 2001 : 15]. Sur sa définition de la rente,

principales préoccupations du gouvernement à la fin des années quatre-vingt-dix, la dette extérieure n'est pourtant pas la seule raison qui a poussé les décideurs à engager des réformes.

La politique menée de 1992 à 1994 commence par une remise en cause de la réforme. La loi sur la monnaie et le crédit⁶ est révisée (la Banque centrale, notamment est remise sous tutelle du gouvernement), le code du commerce modifié et l'ensemble des textes sur l'autonomie de l'entreprise sont revus pour supprimer les fonds de participation et reconstituer les entreprises par branches homogènes comme dans les années 1970. Il est question d'inscrire dans la loi que les entreprises dites « Stratégiques » ne seront jamais privatisées tandis que les autres ne pourront être détenues qu'à hauteur de 49% par le capital privé national ou étranger, afin que l'État y reste majoritaire. La décision de retourner à des taux de change multiples se heurte au refus du FMI.

Un comité *ad hoc* interministériel chargé du suivi du commerce extérieur et des engagements commerciaux avec l'extérieur est créé en 1992 [Benissad, 1994]. Il doit notamment « fixer, en relation avec le système bancaire, les normes d'accès au cash (devises) et au crédit pour les importations »⁷. Arguant que « en l'état actuel de rareté des ressources en devises, la disparition des monopoles, notamment dans le commerce extérieur, ne saurait justifier l'absence du Gouvernement lors des arbitrages en matière d'allocation de devises », cette instruction invoque comme justification les mêmes motifs que ceux de la loi 78-02 de février 1978 portant monopole de l'État sur le commerce extérieur qui visait à mettre fin au gaspillage et dominait les opérations de commerce extérieur.

Cette procédure, qui remet en cause deux lois récemment promulguées- la loi sur la monnaie et le Crédit (qui avait instauré notamment l'indépendance de la banque centrale) et celle portant autonomie des entreprises-va, par sa lourdeur, contribuer au blocage de l'appareil de production : le comité *ad hoc* doit étudier chaque opération et se prononcer sur la nature de son financement, mission impossible au vu du volume et de la complexité des opérations concernées. Il n'épuisera d'ailleurs pas les enveloppes financières et les lignes de crédit destinées aux importations, malgré leur réduction. 98% de ces crédits sont alloués au secteur public, au détriment des entreprises privées.

⁶Sur la réforme monétaire et financière, voir Talahite [2000c] et également Ilmane, Zouache [2008].

⁷Instruction n°625 du 18 août 1992.

Le programme d'ajustement structurel (PAS) est structuré autour de quatre objectifs :

- Favoriser une forte croissance de manière à absorber l'accroissement de la population active et à réduire progressivement le chômage ;
- Assurer une convergence rapide de l'inflation vers les taux en vigueur dans les pays industrialisés ;
- Atténuer les retombées provisoires de l'ajustement structurel sur les couches les plus démunies de la population ;
- Rétablir la viabilité de la position extérieure tout en constituant des réserves de change suffisantes ;

Les mesures les plus importantes, adoptées par le PAS, dans le domaine bancaire et financier concernent la politique monétaire et financière, la libéralisation des prix ainsi que l'assainissement et la restructuration des entreprises publiques. Le programme d'ajustement structurel (PAS) concerne :

- la libération du régime des changes,
- la libéralisation du commerce extérieur,
- la libéralisation des prix,
- les réformes des entreprises publiques,
- le développement du secteur privé,

A l'issue de trois ans d'application, le programme d'ajustement structurel (PAS) a produit des effets récessifs qui ont touché certains secteurs.

Malgré la hausse continue du prix du pétrole dans les années 2000, les autorités, bien décidées à ne pas réitérer la malheureuse expérience des années 1985-90, ont maintenu le cap d'une politique monétaire et budgétaire stricte. Par ailleurs, la priorité est mise sur la valorisation accélérée des ressources énergétiques. Le 20 mars 2005, une loi visant à attirer les entreprises étrangères les plus compétitives libéralise le secteur des hydrocarbures, plaçant la Sonatrach en compétition directe avec les firmes multinationales. Cette loi sera cependant révisée en 2007, et l'entreprise nationale retrouvera certains de ses privilèges.

Un fond de régulation accueille les excédents de recettes pétrolières (sur la base d'un prix référence de 19 dollars le baril). Il est destiné à soustraire les finances publiques à la volatilité des cours et le gel de ces ressources se justifie de moins en moins dans le contexte de hausse soutenue et durable depuis 2004.

Dès lors, face aux besoins immenses de la société et de l'économie, les pressions sont fortes pour que la contrainte soit relâchée et que le gouvernement engage de nouvelles dépenses.

Après un modeste programme triennal (2001-04), un plan quinquennal de relance de l'économie (2005-2010) est annoncé. Encouragé par la situation financière florissante du pays (62 milliards de dollars de réserves de change fin mars 2006), le gouvernement profitait des rentes pétrolières pour poursuivre le remboursement par anticipation de la dette Extérieure.

1.2. Le système financier et bancaire Algérien avant la LMC

L'Algérie se dote des instruments juridiques et institutionnels nécessaires à l'établissement de sa souveraineté monétaire en décembre 1962, avec la création d'une monnaie nationale, le dinar Algérien, et la création de la Banque Centrale d'Algérie⁸.

Le secteur financier et bancaire Algérien, jusqu'à la fin des années 1960, qui est composé d'opérateurs privés et étrangers et l'Algérie pour financer le développement de son économie, va opérer progressivement la nationalisation de son secteur financier et bancaire. A la fin de la période, le secteur devient exclusivement public et spécialisé.

La création des établissements publics (la CAD et la CNEP) et des sociétés nationales, comme c'est le cas pour la banque Nationale d'Algérie(BNA), le crédit populaire d'Algérie (CPA) et la banque extérieure d'Algérie (BEA). Ces dernières reprennent les activités des banques étrangères ayant cessé d'activer en Algérie et bénéficient du patrimoine et la gestion du secteur revient au trésor public et a l'organe de planification et concerne aussi bien la banque centrale (la Banque Centrale d'Algérie) que les banque primaires. Le taux de l'intérêt bancaire est déterminé par l'Etat.

Cette période se caractérise par le fait que les établissements financiers et les banques sont exclusivement au service du développement économique et de soutien des entreprises publiques ayant une gestion déficitaire et par le financement de leurs investissements (la loi de finances pour 1970 et la loi de 1971).

Après que le système soit devenu exclusivement public, il est organisé par branches d'activité (agriculture, industrie, artisanat, hôtellerie, tourisme BTP, énergie, et le commerce extérieur) et spécialisé par entreprise. Cette spécialisation est la

⁸ Succédant à la banque centrale d'Algérie fut créée au terme de la loi n°62-144 du 13 décembre 1962.

traduction de la loi de finances pour 1970 qui impose aux sociétés nationales et aux l'établissement publics de concentrer leurs comptes bancaires et leurs opérations auprès d'une seule et même banque.

Jusqu'à la Loi n° 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit, le secteur bancaire est régi par les textes suivants :

- la loi n° 62-144 portant création et fixant les statuts de la Banque centrale d'Algérie ;
- Les lois de finances pour 1970 et pour 1971 ;
- La loi n° 80-05, modifiée et complétée, relative à l'exercice de la fonction de Contrôle par la Cour des comptes.

La loi de 1986 relative au régime des banques et du crédit est le premier texte qui a pour objet d'encadrer l'activité bancaire et financière. Cette loi a pour but de reconduire le principe selon lequel le système bancaire constitue un instrument de mise en œuvre de la politique arrêtée par le gouvernement en matière de financement de l'économie nationale. Dans cette perspective, il a pour mission de veiller à l'adéquation de l'affectation des ressources financières et monétaires dans le cadre de la réalisation du plan national de crédit avec les objectifs des plans nationaux de développement (article 10 de la loi susmentionnée).

La Banque centrale d'Algérie et les établissements de crédit sont des entreprises Publiques. En termes d'innovation, la réglementation définit l'établissement de crédit : aux termes de la loi, par établissements de crédit, il faut entendre les établissements de crédit à vocation générale et les établissements de crédit Spécialisés (article 14 de la loi). Le tableau N°1.1 montre l'évolution de la masse monétaire.

Tableau N°1.1 : Evolution de la masse monétaire (1970-1985) en millions de DA

ANNEES	MM	ANNEES	MM
1970	13076	1978	67458
1971	13925	1979	79688
1972	18139	1980	93538
1973	22930	1981	109154
1974	25772	1982	137889
1975	33749	1983	165926
1976	43605	1984	194718
1977	51950	1985	223860

Source : réalisé par nous même sur la base des données de la banque d'Algérie-bulletin2006.

A travers ce tableau on enregistre un mouvement d'augmentation continue jusqu'à la veille des réformes.

Tableau N°1.2 : Evolution du crédit intérieur (1970-1985) en millions de DA

ANNEES	CREDIT A L'ECONOMIE	CREDIT A L'ETAT	ANNEES	CREDIT A L'ECONOMIE	CREDIT A L'ETAT
1970	6925	5969	1978	51664	24861
1971	8429	5974	1979	59990	26618
1972	13611	5236	1980	68530	33009
1973	18469	5209	1981	88539	25147
1974	21850	3841	1982	112817	36153
1975	29009	7315	1983	132968	52691
1976	37253	8863	1984	156031	67741
1977	40108	14375	1985	174614	76633

Source : réalisé par nous même sur la base des données de la banque d'Algérie-bulletin2006.

Le crédit octroyé à l'économie a augmenté jusqu'en 1985, contrairement à celui octroyé à l'Etat qui marque une baisse en 1974.

Section 2 : Transition vers l'économie de marché

Une situation de déséquilibre économique apparaît en Algérie. Elle est dépendante de l'endettement extérieur. C'est par nécessité, qu'à partir de janvier 1990, de grandes réformes structurelles ont été entreprises et ont pour objectifs :

- la mise en place d'une économie de marché à la place d'une économie administrée ;
- l'octroi d'une plus grande autonomie aux entreprises publiques ;
- la libéralisation du commerce extérieur et du régime de change ;
- l'octroi d'une autonomie au secteur bancaire et financier ;

Ainsi, avec la transition de l'Algérie vers une économie de marché, le fonctionnement du secteur financier s'est radicalement transformé ces dernières années. En effet, l'Algérie est passée d'un système monobanque, où l'économie était financée directement par le trésor qui distribue le crédit par l'intermédiation des banques commerciales d'Etat à des entreprises publiques inefficaces et déficitaires, à un système financier moderne basé sur le jeu du marché.

2.1. La loi de 1988 et autonomie des banques

En 1988, les grandes entreprises publiques⁹ et les banque sont transformées en sociétés par actions, soumises aux règles du code de commerce. Deux nouvelles banques sont créées, la banque de Développement Rural (BADR) et la Banque de Développement Local, (BDL), issues respectivement du démembrement de la BNA et du CPA. La libéralisation du secteur est concrétisée par la loi relative à la monnaie et au crédit.

La loi du 12 janvier 1988 définit la banque comme étant une personne morale commerciale, dotée d'un capital et soumise à ce titre, au principe de l'autonomie financière et de l'équilibre comptable. Le rôle de la Banque Centrale d'Algérie à été accentué par cette loi et plus particulièrement la gestion des instruments de la politique monétaire. Cette loi porte principalement sur :

⁹ Loi n°88 du 12 janvier 1988 relative à l'orientation des entreprises publiques économiques. Entre autres dispositions, les entreprises sont restructurées sous la forme juridique de société par actions ou à responsabilité limitée.

1. La création d'une nouvelle catégorie d'entreprise publique (l'entreprise publique économique) qui est appelée à avoir une plus grande autonomie de gestion.
2. La création de nouvelles institutions financières chargées de la gestion des actions des entreprises publiques économiques (les fonds de participation). Les fonds de participation seront dissous en 1995, et remplacés par des holdings publics chargés de la gestion de capitaux marchands de l'Etat.
3. La mise en place d'un nouveau système de planification avec une planification stratégique basée sur l'élaboration de plans à moyen terme au niveau : national, des collectivités locales et des entreprises publiques.

2.2. Mutation d'intermédiation financière sur l'égide de LMC

Avec la transition de l'économie algérienne vers l'économie de marché, la nécessité de réformer les structures financières de l'économie s'est donc imposée. L'économie de marché suppose la régulation des banques par les lois de marché ainsi que l'introduction de nouvelles techniques managériales, ce qui est fait en 1990 avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit.

La loi n°90 – du 14 avril 1990¹⁰ va constituer la clé de voute du nouveau système bancaire Algérien. Les mesures les plus déterminantes sont : l'ouverture de l'activité bancaire au capital privé national et étranger, et la libre détermination des taux d'intérêt bancaire par les banques sans intervention de l'Etat. La réforme porte aussi sur l'organisation du système. Le législateur pose le principe de l'agrément des banques en mettant en avant la qualité des actionnaires, la relation entre eux. Tous les principes posés par la loi sont applicables à tous les organismes bancaires, qu'ils soient la propriété de l'Etat ou du privé.

La banque centrale, dans ses missions, réorganise les relations entre cette dernière et le trésor, redéfinit le rôle des banques et introduit des standards internationaux dans la gestion de la monnaie et du crédit. La loi crée des organes nouveaux autonomes et érige le principe de commercialité comme mode de gouvernance des banques.

¹⁰Loi n°90 -10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit

Loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit

La loi de 1990 consacre les principes suivants :

- l'autonomie de la banque centrale qui devient la Banque d'Algérie ;
- la régulation du système bancaire par des autorités administratives indépendantes ;
- la séparation entre l'autorité de réglementation et d'agrément des banques et l'autorité de supervision ;
- le monopole des banques sur les opérations de banque.

La loi dispose également des rôles de la banque centrale et de ses organes (Conseil de la monnaie et crédit, organe de supervision bancaire), ainsi que des règles de gestion des banques primaires mais aussi des opérations de banque (octroi de crédit, moyens de paiement et réception des fonds du public), des catégories juridiques des entités bancaires ou encourent des infractions spécifiques à l'activité bancaire.

La loi permet aux autorités de procéder à l'organisation du marché monétaire ainsi qu'à la libéralisation des conditions de banque. Concernant l'exercice de l'activité elle-même, elle ne peut être exercée que par deux catégories d'établissements : les banques et établissements financiers. L'option pour la banque universelle ou l'établissement financier spécialisé n'est plus dictée par les autorités, mais résulte du libre choix du promoteur. Les banques agréées disposent de toute la liberté pour choisir leur clientèle, leurs produits ou leur mode d'organisation. La loi pose le principe d'égalité de traitement des banques et des établissements financiers, et leur accorde des privilèges en matière de garantie et de recouvrement des créances qui leur permettent de bénéficier d'un régime dérogatoire au droit commun. Pour faire suite aux nouvelles règles de gestion introduites par la nouvelle loi, il a été procédé à l'assainissement patrimonial par le rachat des créances non performantes sur les entreprises publiques déstructurées, encore en activité. L'assainissement s'effectue également par le rachat de l'autre créance des banques sur l'Etat (comme la perte de change et les différentiels d'intérêt sur les emprunts extérieurs mobilisés par la balance des paiements).

La réforme bancaire a été menée concurremment avec la promulgation d'autres lois qui ont soutenu le mouvement de libéralisation de ce secteur économique : par exemple, la loi de finances pour 1994 qui autorise l'ouverture des entreprises publiques économiques aux capitaux privés nationaux ou étrangers tout en abrogeant le

plafond du pourcentage majoritaire de l'Etat à 51 % du capital, l'ordonnance n° 95-06 du 25 janvier 1995 sur la concurrence ou encore le décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993 portant institution de la Bourse des valeurs mobilières (ouverte aux sociétés par actions).

L'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

Cette loi a été soumise en 2001 et 2003 à des amendements comportant les dispositions suivantes :

1. Promulgation de l'ordonnance N°01-01 du 27.02.2001 abrogeant l'article 22 de la loi 90-10 qui détermine la durée du mandat du gouverneur de la banque centrale et de ses adjoints ainsi que les conditions de sa cessation.

2. Augmentation du nombre des membres de conseil de la monnaie et du crédit désignés par le chef du gouvernement de trois à six conformément à l'article 10 de l'ordonnance N° 01-01.

3. Adjonction d'un paragraphe 3 à l'article 46 de l'ordonnance N°03-11 du 26.08.2003 qui dispose que la banque d'Algérie peut octroyer exceptionnellement au trésor public une avance destinée uniquement à la gestion du service de la dette publique extérieure.

Avec ces amendements, la banque centrale perd une partie de ses prérogatives. l'objectif de l'Etat était de renforcer la position de la tutelle gouvernementale en disposant de la majorité des membres du conseil de la monnaie et du crédit dont la mission principale est le contrôle de la gestion des banques et la délivrance des agréments pour la création de nouvelles banques, ayant pour cela deux instruments importants de contrôle représentés par l'inspection générale des banques et la commission bancaire qui peut prendre des mesures de contrôle allant jusqu'au retrait de l'agrément¹¹.

L'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 relative à la monnaie et au crédit

Les principales mesures sont les suivantes :

- Les participations étrangères dans les banques ne peuvent être autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente

¹¹ M .BelkacemHacene BAHLOUL : « Réforme du système bancaire en Algérie (pour un développement durable) », président de l'association nationale des économistes algériens.

51% au moins du capital. Par actionnariat national, il peut être entendu un ou plusieurs partenaires.

- L'Etat détiendra une action spécifique dans le capital des banques et des établissements financiers à capitaux privés et en vertu de laquelle il est représenté, sans droit de vote, au sein des organes sociaux.
- L'Etat dispose d'un droit de priorité sur toute cession d'actions ou de titres assimilés d'une banque ou d'un établissement financier.
- Les cessions d'actions ou de titres assimilés réalisées à l'étranger par des sociétés détenant des actions ou titres assimilés dans des sociétés de droit algérien qui ne se seraient pas réalisées conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 01-03 relative au développement de l'investissement sont nulles et de nul effet.
- Toute cession d'actions ou titres assimilés d'une banque ou d'un établissement financier doit être autorisée préalablement par le gouverneur de la Banque d'Algérie dans les conditions prévues par un règlement pris par le Conseil de la monnaie et du crédit, non encore publié.
- La Banque d'Algérie a pour mission (supplémentaire) de veiller à la stabilité des prix et doit établir la balance des paiements et présenter la position financière extérieure de l'Algérie.
- Les banques ont l'obligation de mettre en place un dispositif de contrôle interne et de contrôle de conformité. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une conformité aux lois et règlements et du respect des procédures.
- La Banque d'Algérie organise et gère une centrale des risques des entreprises, une centrale des risques des ménages et une centrale des impayés.

D'autres mesures ont été introduites visant au renforcement du cadre institutionnel, au renforcement du contrôle des banques et des établissements financiers, à la protection de la clientèle et à la qualité des prestations bancaires, notamment en renforçant les obligations des banques primaires vis-à-vis de leurs clients ou encore en affirmant le principe du droit au compte.

2.3 .Le programme d'ajustement structurel (PAS)

La réforme monétaire et financière, intervenue en 1990, a été renforcée par des mesures d'ordre structurel et institutionnel prises dans le cadre du programme

autonome de stabilisation macroéconomique en 1991, puis dans un programme d'ajustement structurel, signé avec le FMI en avril 1994, puis d'un accord triennal élargi de crédit à partir de mai 1995. L'apparition de la crise de 1988 jusqu'à la fin de l'année 1993, année au cours de laquelle le service de la dette extérieure avait atteint le taux record de 86 %.

Les déséquilibres économiques étaient très profonds et toutes les thérapies au cours de la période qui a suivi le renvoi du gouvernement des réformateurs en juin 1991 jusqu'à la fin de l'année 1993, se sont avérées inefficaces, d'autant plus que la situation politique du pays entrainait dans une nouvelle phase marquée par une très forte violence. C'est dans ces conditions que les accords avec le FMI et la BM ont été signés et présentés à la population comme l'unique solution. Ces accords ne soulèveront aucune contestation et très rapidement la classe politique qui s'est exprimée sur cette question s'est montrée favorable à cette option.

L'objectif majeur de ce programme est d'assurer les grands équilibres macro-financiers aussi bien sur le plan interne que sur le plan externe.

Au-delà d'un certain seuil d'endettement, le pays perd sa crédibilité financière donc il ne peut plus contracter de nouveaux emprunts sur le marché financier mondial. Pour lui octroyer de nouveaux prêts, les clubs de Paris et Londres exigent un « visa » du FMI qui l'accorde en contre partie de l'application d'un programme d'ajustement structurel sous son contrôle.

L'ajustement se présente sous deux aspects conjoncturel est conduit sous la coordination du FMI dans le court terme. Il limite la structure et le niveau de la demande à l'aide de politiques budgétaires et fiscales Keynésiennes ou politiques monétaires et cambiales néoclassiques. L'aspect structurel est généralement coordonné par la Banque Mondiale, son action s'exerce à long terme sur l'offre et sur les conditions institutionnelles donc sur les politiques sectorielles comme les politiques industrielles, agricoles et politiques de formation et de recherche. Ils la transformation du régime économique d'un PED en crise. C'est deux aspects se rejoignent pour n'en constituer qu'une politique d'ajustement structurel. Les critères de la politique d'ajustement sont :

Dans le court terme, il s'agit de réduire la demande globale par :

1. La baisse des dépenses publiques comme la suppression des subventions aux entreprises déficitaires et aux prix de bien de consommation.

2. La réforme fiscale qui se traduit par imposition directe pour freiner la consommation somptuaire et indirectement la consommation populaire. En contrepartie, on encourage l'épargne locale des ménages et l'autofinancement des entreprises.
3. La restriction du crédit et de la masse monétaire par l'augmentation du taux d'intérêt et le renchérissement des emprunts à la consommation et à l'investissement.
4. La dévaluation de la monnaie nationale est censée diminuer la consommation des biens importés mais cela est fonction de l'importance de l'élasticité prix de la demande d'importation

A long terme, le programme d'ajustement structurel a pour finalité :

1. Le développement des exportations.
2. La substitution de la régulation par le marché aux procédures de régulation administratives et à la privatisation du capital productif.

Cependant une question vient à l'esprit, comment va-t-on développer les exportations, Les exportations vont s'effectuer sur la base de « l'avantage comparatif » que peut tirer le pays, sur la base de disponibilité relativement importante comme par exemple les ressources énergétiques, minières, agricoles et/ou force de travail nombreuse, discipliné et faiblement rémunérée. La réponse est dans le néo-libéralisme et le mot d'ordre c'est « la lutte contre l'inflation et contre le chômage ». Les facteurs de rigidité sont l'Etat et le travail.

L'évaluation d'un programme de réformes économique est particulièrement malaisée en Algérie parce que :

1. Le système d'information économique est incomplet et peu fiable (comptes nationaux tardifs, méconnaissance des systèmes e répartition des revenus...).
2. Certains effets ne se feront sentir qu'à long terme.
3. Il se pose en outre le problème classique de savoir si les résultats constatés sont bien du au PAS ou s'ils proviennent d'autres facteurs.

Donc, l'évaluation du programme de reformes économiques peut se faire sur plusieurs plans : politiques budgétaires, politiques monétaires et financière, politique extérieure et programme de privatisation¹².

¹² MAAFA Salim : « Essai d'analyse de l'impact du PAS sur l'enseignement secondaire : cas de la commune de Bejaia », magister, université de A. Mira Bejaia Mai 2003 ;

Par ailleurs, si les résultats macroéconomiques du programme d'ajustement structurel sont incontestables, les effets économiques et sociaux (fermeture d'entreprises et licenciement massif de salariés notamment) risquent à moyen terme de remettre profondément en cause pendant longtemps les possibilités d'une relance économique. Les experts du FMI eux-mêmes concluent une étude sur le bilan des programmes d'ajustement structurel menés au cours de la décennie 1990 en estimant que si les résultats macro-économiques sont dans l'ensemble satisfaisants, *«les résultats enregistrés au plan intérieur ont été moins impressionnants»*. Il en résulte que le programme d'ajustement structurel, aussi nécessaire soit-il, ne peut pas remplacer un programme de développement.

2.4. La libéralisation financière en Algérie

L'Algérie avait une organisation bancaire et financière qu'on pourrait apparenter à une situation de répression financière. Quand on parle de libéralisation financière en Algérie, il y a deux dates qui interviennent : 1986 début des réformes économiques et 1990 date de la publication de la loi sur la monnaie et de crédit.

A. la libéralisation du commerce extérieur

Durant les décennies 70 et 80, le régime du commerce extérieur était soumis à la planification centrale lorsque la loi adoptée en 1978 accordait à l'Etat le monopole des transactions extérieures. Seules certaines entreprises publiques bénéficient de l'accord de l'Etat pour leurs opérations d'importations les autres entreprises, publiques ou privées, doivent obtenir l'autorisation de la banque centrale pour le paiement de leurs importations.

La libéralisation du commerce extérieur a été réalisée au cours des années 1990 par l'abolition du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, la levée de toutes les barrières non tarifaires (suppression des listes de produits prohibés à l'importation et des autorisations préalables), la simplification du tarif douanier en ramenant le nombre de taux des droits de douane à quatre (0%, 5%, 15%, 30%) et en réduisant le taux maximum à 60% dans un premier temps au lieu de 100% précédemment et à 30 % depuis 2002.

Cette ouverture du commerce extérieur a été consacrée par l'ordonnance n°-03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises (article2)¹³.

Et pour stimuler l'exportation, la casse Algérienne de Garantie des Exportations (CAGEX) garantit le recouvrement des droits et protège contre les risques commerciaux, politique, de non transfert et de catastrophes. Quant au Fonds spécial de promotion des exportations, il finance la participation des entreprises à des foires et expositions internationales, la prospection de marchés extérieure et études d'amélioration des produits exportables. Le crédit-bail international de bien immobiliers à usage professionnel est soumis à un régime douanier suspensif des droits douaniers. A la fin de la location et en cas de levée de l'option de l'achat par le crédit-preneur, ce dernier procède au dédouanement pour la mise à la consommation du bien acquis¹⁴

B. Libéralisation du régime des changes

Le régime des changes est libéralisé depuis la mise en place du PAS en 1994. Cette mesure a été adoptée par les autorités algériennes, dans le but de réussir la convertibilité du dinar algérien et donner un nouveau souffle au commerce extérieur. Avant la mise en place des réformes, le dinar algérien était rattaché a un panier de monnaies et était sensible aux fluctuations du dollar américain, principale monnaie dans laquelle sont évaluées les recettes des exportations du pays ainsi que le service de sa dette extérieure. L'Etat avait le monopole de la convertibilité du dinar en la soumettant à des restrictions administratives et des restrictions sur les opérations du commerce extérieur. L'allocation restrictive des devises n'a fait que susciter la propagation des activités sur le marché parallèle, qui devenu capable d'engendrer des ressources en devises devenues de plus en plus rares.

La monnaie nationale qui était surévaluée jusqu'en 1990 a connu une dévaluation à partir de cette année. De 7,6 dinars pour un dollar américain en 1989, le taux de change du dinar algérien passe l'année suivant à 8,96 DA/\$. La première dévaluation est survenue en 1991, faisant passer le cours de change à 19 DA/\$. La dévaluation du dinar algérien s'est ensuite poursuivie prudemment jusqu'en 1994 ou la monnaie nationale a subi deux dévaluations successives. En avril puis en septembre, de

¹³ Site du ministère du commerce : <http://www.mincommerce.gov.dz/?mincom=commercex>.

¹⁴ Guide de l'investissement et du travail et du commerce extérieur en Algérie.

l'ordre de 50 % sur toute l'année, ramenant le taux de change à 35,09DA/\$. La valeur du dinar n'a pas cessé de se dévaluer à un rythme moins violent pour se stabiliser à 75,29 DA/\$ en 2000, puis à 77,26 DA/\$ à la fin 2001 tableau N°1.3.

Tableau N°1.3 : Evolution du taux de change (DA/\$)

Années	Taux de change	variation annuelle%	Années	Taux de change	variation annuelle%
1986	4,7		1994	35,09	50,21
1987	4,85	3,19	1995	47,68	35,88
1988	5,92	22,06	1996	54,77	14,87
1989	7,6	28,38	1997	55,73	5,4
1990	8,96	17,89	1998	58,74	1,75

Source : réalisé par nous même sur la base des données de la banque mondiale

Un système de change flottant, a été adopté dès octobre 1994 avec la mise en place de séances de fixing quotidiennes entre la Banque d'Algérie et les banques commerciales. Dans chaque séance de fixing, le cours de dinar se fixe en confrontant l'offre de la banque d'Algérie et la demande des banques commerciales selon les besoins de leurs clients. Le système de fixing est ensuite délaissé en faveur du marché interbancaire de change qui été crée en 1996. Les banques commerciales interviennent désormais sur ce marché, aussi bien pour demander que pour offrir des devises. C'est une nouvelle source de financement pour les banques, car il leur permet de collecter des ressources en devises pour leur éventuelle affectation.

La réglementation des changes permet aux banques commerciales de réaliser des opérations de paiement en devise pour le compte de leur clientèle : entreprises ou particuliers. Les opérations d'achat de devises par les banques commerciales, sur le marché interbancaire des changes, sont enregistrées dans leur compte en dinars auprès de la Banque d'Algérie et dans leurs comptes en devises auprès des correspondants. Les opérations de transfert de devises se font par le réseau SWIFT, auquel l'Algérie applique depuis 1991 et qui permet le règlement des opérations en temps réel.

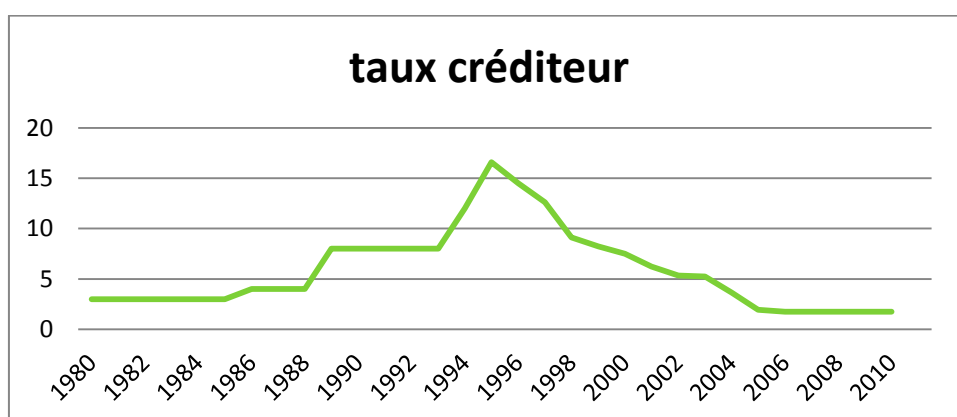
C. Libéralisation des taux d'intérêt

Le taux d'intérêt créditeur était libéralisé en 1990. Alor que le taux d'intérêt débiteur n'a été libéralisé qu'en 1994. Le taux d'intérêt débiteur, il a été maintenu un plafond de marge bénéficiaire de 50 %. Cette marge a été supprimée en 1996. En vérité, ces deux taux sont restés administrés du fait de l'entente tacite qui existait entre les

banques publiques. En effet, dans un document de L'ABEF, on apprend que les taux d'intérêt ne sont devenus effectivement libres qu'en janvier 2003. Le taux de réescompte qui devait servir d'indicateur pour faire évoluer les taux débiteurs et créditeurs n'a pas joué ce rôle. En effet, l'évolution historique de ce taux et des deux taux précités le confirment¹⁵.

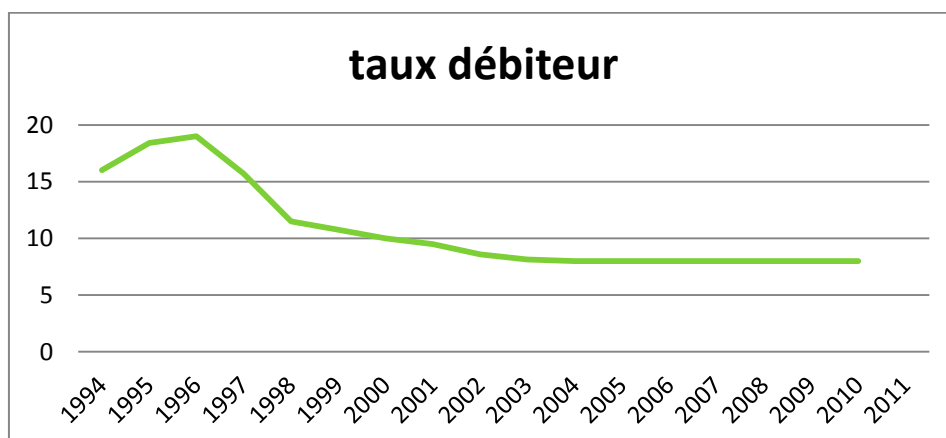
Les trois graphes qui suivent représentent respectivement l'évolution des taux d'intérêt créditeurs, des taux d'intérêt débiteurs et du taux de réescompte.

Figure N°1.1 : Evolution des taux d'intérêt créditeur en (%)



Source : réalisé par nous même sur la base des données de la banque mondiale

Figure N°1.2 : Evolution des taux d'intérêt débiteurs en (%)



Source : réalisé par nous même sur la base des données de la banque mondiale

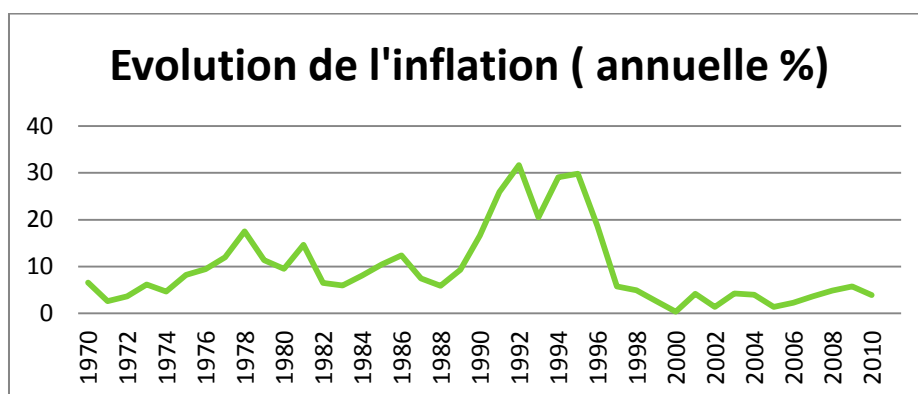
¹⁵Mohamad Yazid BOUMGHAR, « libéralisation financière et épargne des ménages : quel(s) liens (s) ? » cahier du CREAD N°81-82,2007.

Dans les graphes N°01 et 02, nous constatons qu'il y a une pour chaque courbe reflétant l'année de la libéralisation de chacun des deux taux (crédeur 1994 et débiteur 1996).

L'Algérie a renoncé à la libéralisation des prix de produits de grande consommation. La loi de la concurrence basée sur l'offre et la demande entrée en vigueur avec l'adoption de l'économie de marché au début des années 1990 devra être abolie : « *cette loi, basée sur le principe cardinal de la liberté des prix, a démontré ses limites et porté préjudice aux citoyens* », déclarait, le ministre du commerce, EL Hachemi Djaàboub.

Les modifications prévues devraient permettre à l'Etat « de plafonner les prix et de fixer des marges bénéficiaires entre les différents intervenants en vue de lutter contre les augmentations de prix injustifiées et les hausses débridées », a précisé le ministre. En fait, l'Algérie s'est inspirée du Venezuela pour lutter contre la spéculation et punir les commerçants coupables d'avoir augmenté les prix sans raison. A Caracas, le gouvernement a ainsi fermé récemment pendant vingt- quatre heures un hypermarché appartenant à la chaîne française casino, accusée d'avoir augmenté les prix après une dévaluation du bolivar (Monnaie Officielle du Venezuela)¹⁶. Dans le graphe N°04, nous allons voir l'évolution de l'inflation en moyenne annuelle de 1984 à 2010 en (%).

Figure N°1.3 : Evolution de l'inflation (1970- 2010)



Source : réalisé par nous même sur la base des données de la banque mondiale

¹⁶ Ali IDIR : « Alger renonce à la libéralisation des prix », La Tribune : 09/02/2010.

D. Réserves obligatoires :

La réserve obligatoire a été instituée fois en 1994. Le taux de réserves obligatoire était fixé à 2,5 %. La constitution des réserves s'applique à l'ensemble des dépôts de toute nature. Ce taux a été revu trois fois : la première fois en 2001 (4%), la seconde fois aussi en 2001 (4,25 %) tandis que la dernière fois en 2004 pour qu'il se stabilise depuis cette date à 6,5 %. Le taux de rémunération de ces réserves était à 11,5 %. Cette rémunération est restée la même durant dix ans. En 2004, les réserves obligatoires ne sont rémunération depuis.

E. Réglementation prudentielle :

Les autorités cherchent à superviser leur système financier en utilisant des règles prudentielles d'autant plus strictes que l'instabilité financière est grande.

Selon Plihon (2000), il faut appliquer aux pays émergents un système de supervision différent, pour lui « *ce système devrait être plus simple, moins exigeant en termes de fonds propres et complétés par un mécanisme de solidarité nationale assurant la solvabilité du système* »¹⁷

l'article 93 de la loi 90-10 du avril 1990 relative à la Monnaie et au Crédit a prévu l'obligation d'une réglementation prudentielle. Cette dernière consiste au respect d'un ratio « Ratio de Cook ». ¹⁸Et d'un Coefficient de Division de Risque Le ratio de Cook a été institué la première fois en novembre 1991¹⁹.

Il était prévu que ce ratio soit égal à 8 % tel que défini par le BRI 16 en juillet 1995 selon l'échéancier suivant :

- 4 % à fin décembre 1992.
- 5 % à fin décembre 1993.
- 8 % au 1^{er} juillet 1995.

Mais vues les difficultés des banques à respecter ce ratio aux dates prévues,

¹⁷74AMAIR Bouzid : « les conditions préalables à la réussite des reformes financières au sein des pays émergents », 23èmes journées d'économie monétaire et bancaire, jeudi 22 et vendredi 23 juin 2006, Lille.

¹⁸Ratio international de solvabilité que doivent respecter les banques et les établissements de crédit. Il constate le rapport entre les montants des fonds propres et celui des encours de crédit.

¹⁸ Voir index des instructions et notes aux banques 1999-2000 disponible sur www.bank-of-algeria.dz.

¹⁹ Instruction N°74-94 du 29 novembre 1994.

²⁰ Instruction N°34-91 du 14 novembre 1991.

²¹Mohamad Yazid BOUMGHAR, « libéralisation financière et épargne des ménages : quel(s) liens (s) ? » cahier du CREAD N°81-82,2007.

L'échéancier ci-dessus été revu novembre 1994²⁰ :

4% à compter de fin Juin 1995, 5 % à compter de fin Décembre 1996, 6 % à compte fin Décembre 1997.

Quand au coefficient de division de risque, il a été institué la première fois en 1991²¹. Ce coefficient qui est égal au rapport entre le montant des risques encours sur un seul bénéficiaire rapporté au montant de ses fonds propres nets devait évoluer comme suit :

- 40 % à compter du 1^{er} Janvier 1992.
- 30 % à compter du Janvier 1993.
- 25 % à compter du Janvier 1995²².

En 1997 a été institué un système de garantie des dépôts bancaires. Ce système vise à indemniser les déposantes en cas d'indisponibilité de leurs dépôts et autres sommes assimilées aux dépôts remboursables. Il est censé donc influencer positivement sur le niveau de l'épargne.

En effet, voyant que le système bancaire serait capable de leur couvrir –une partie- de leurs dépôts en cas de faillite d'une banque, les ménages plus « *enthousiastes* » de confier leur épargne au système bancaire.

F. Marché monétaire et financier

Le marché monétaire est crié en 1989, par les banques commerciales qui venaient d'accéder à une autonomie financière.

Sa réforme s'inscrit dans le cadre du programme de redressement de l'économie engagé par les autorités en 1988²³

Le nouveau cadre réglementaire instauré par le règlement N°91-08 du 14 aout 1991 portant organisation du marché monétaire et l'instruction n°33-91 portant application de l'organisation du marché monétaire, a fixé les modalités de transaction sur le marché monétaire, les conditions d'accès au marché (autorisation préalable du

²³ Mohamad Yazid BOUMGHAR, « libéralisation financière et épargne des ménages : quel(s) liens (s) ? » cahier du CREAD N°81-82,2007.

²³ « Le marché monétaire en Algérie « », disponible sur : www.bank-of-algeria.com.

²⁴ Ibidem.

conseil de la monnaie et du crédit) et les techniques et procédures d'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire.

L'un des résultats majeurs a été le décloisonnement de ce marché par son élargissement à d'autres intervenants, notamment les investisseurs institutionnels et les institutions financières non bancaires²⁴. Pris dans son ensemble, le système bancaire algérien est structurellement emprunteur. L'offre sur le marché ne couvre pas la totalité de sa demande, et ce déficit est satisfait par la Banque d'Algérie.

Au départ, la Banque Centrale intervenait par le mécanisme des prises de pensions. Ce mécanisme prenait la forme d'un accord d'achats des effets commerciaux conclu avec les banques commerciales. Ces accords permettaient aux banques de disposer de liquidités à court terme. L'instauration du système d'adjudication du crédit sur le marché monétaire, sous forme d'appel d'offre, par l'instruction n°28-95 du avril 1995 portant organisation du marché monétaire, est venue renforcer les instruments indirectes de régulation monétaire et remplacer le réescompte en tant que source principale de liquidité²⁵.

A la fin de 1996, et afin de conforter ce système d'adjudications, il était prévu la mise en place d'opérations d'open-market²⁶.

Par ailleurs, la mise en place d'une bourse est l'un des aspects les plus visibles de la libéralisation financière. En Algérie, la bourse d'Algérie a démarré son activité en 1998, malgré un certain dynamisme à ses débuts et ses opportunités de développement, portées notamment par le processus de privatisation, le financement direct n'est pas imposé dans la réalité économique²⁷.

Malgré l'ancienneté des textes régissant le marché financier, on enregistre une rareté de titres sur cette bourse. Cependant, le marché obligataire a une bonne activité depuis 2004, par trois emprunts obligataires ont été émis : deux par Air Algérie en mars et novembre dans le cadre du renouvellement de la flotte de sa compagnie (29,29 Mds DZD), et un autre par SONELGAZ destiné à financer l'extension de ses capacités de production (20 Mds DZD). Cette reprise avait déjà été amorcée en 2003 par le lancement

²⁶ Cette politique est utilisée par une banque centrale d'un pays ou d'une zone économiques et monétaire à des fins de pilotage des taux d'intérêt, de gestion de la liquidité bancaire et l'indication de l'orientation de la politique monétaire. Disponible sur : www.trader-finance.fr/definition-lette-p/politique-d-open-market.html.

²⁷ « Les marchés financiers en Algérie », fiche de synthèse, mission économiques, du 17 juillet 2006, disponible sur le site : www.financesmediterrannée.com

de deux emprunts obligataires au profit de la société de refinancement hypothécaire (SRH) et de SONTRACH²⁸

Ce très faible développement du marché financier ne lui permet pas de jouer rôle dans le financement direct de l'économie, malgré les couts moindres et la mobilisation de l'épargne qu'il permettrait. Le financement de l'économie repose par conséquent exclusivement sur le secteur bancaire, ce qui rend d'autant plus nécessaire la réforme bancaire en cours.

En vérité, la difficulté de ce marché à se développer est due à plusieurs facteurs, tel que :

- La transparence des comptes des entreprises éligibles : il est de notoriété publique que les entreprises algériennes – surtout privées-sous déclarent systématiquement le niveau de leur activité, leur effectifs et les rémunérations y afférentes.
- Le non passage des entreprises publiques privatisables par bourse : l'opération de privatisation des publiques était attendue pour un « *plan de charge* » pour la bourse.

En observant le processus de privatisation tel que mené actuellement, il est improbable que la vente totale ou partielle des actifs de ces entreprises passe par la bourse²⁹.

Section03 : Impact des réformes sur l'économie algérienne

Les réformes affectant le système financier Algérien ont eu un impact important sur le développement de son l'économie

Ces réformes donnent une plus large autonomie de gestion aux institutions bancaires se la signifie par la réhabilitation de la politique de crédit qui se manifestée par suppression du système de régulation administrative du crédit et des taux d'intérêts par la suite les taux d'intérêts sont librement fixé par les banque. Cette libéralisation des taux d'intérêts a joué un rôle remarquable sur le comportement économique des individus, notamment concernant leur décision d'épargner ou d'investir.

²⁸ « Les marché financière en Algérie », fiche de synthèse, mission économiques, du 17 juillet 2006, disponible sur le site : www.financesmediterrannée.com

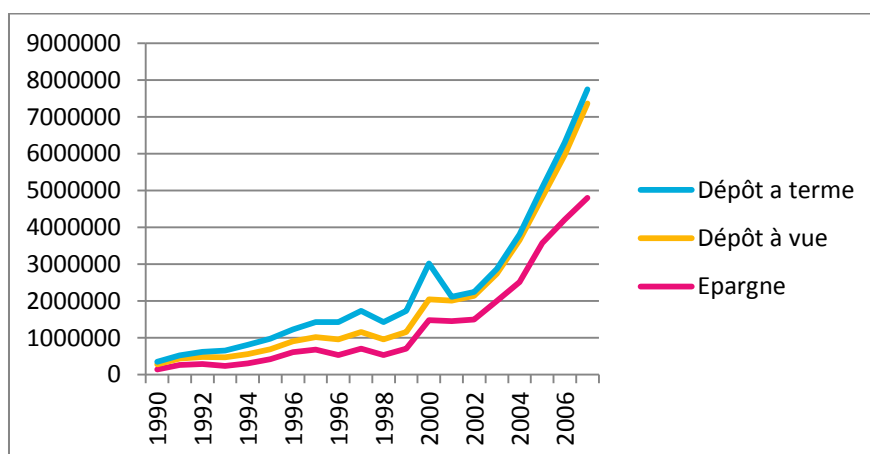
²⁹ Algérie presse, du 09-11-2010, disponible sur : www.djazairess.com.

3.1. l'impact sur l'épargne

L'épargne nationale finance différents secteurs de l'économie entre celui lié à l'investissement dans les projets de la croissance. Le financement de ce secteur est important pour la croissance économique d'un pays. L'épargne joue un rôle primordial dans la croissance économique d'un pays.

L'épargne nationale d'un pays en développement est expliquée, en général, par : le produit intérieur net par habitant, le taux d'inflation, la base monétaire (M2). Cette dernière est la base de l'épargne en Algérie, d'où elle se compose de dépôts à vue et à terme. La figure ci-dessous représente l'évolution de l'épargne nationale et les composantes de la base bancaire.

Figure N°1.4 : Evolution de l'épargne nationale et composante de la base bancaire



Source : Ministère de Finance.

Le taux d'intérêt créditeur n'a pas été modifié pendant la période 1990-1999, ce qui explique l'évolution identique de ces trois courbes, malgré que il a été libéralisé à partir 1994, mais ce taux a commencé à être modifié que à partir 2000.

En 2000, les dépôts à terme ont été plus importants (68,41 %) que les dépôts à vue (25,40 %). Mais à partir de 2001, la croissance des dépôts à vue est plus que les dépôts à terme. La part des dépôts à vue en 2007 est de 49,99 % contre 41,92 % en 2006 et 9,45 % en 2005 et celle des dépôts à terme s'est relativement stabilisée au cours de la période allant de 2001 à 2007. Ceci qui signifie que les sources de l'épargne

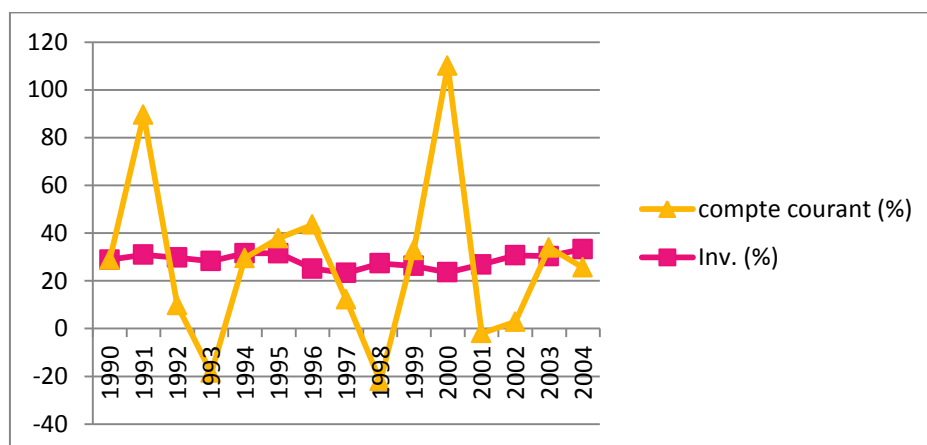
auprès des banque sont constituées de dépôt à vue alors que la participation des dépôts à terme dans la construction de l'épargne est insuffisance.

Dans le graphe N°1.4 nous ne constatons que l'évolution de l'épargne et presque stationnaire pendant la période 1990-1999. Le changement remarquable s'est produit en 2000 (110,41 %). Après cette date, le taux de croissance de l'épargne est toujours en évolution.

3.2 L'impact sur l'investissement

Depuis l'application des réformes bancaires, le taux d'investissement brut en pourcentage du PIB est resté relativement stable autour de 30%.

Figure N°1.5 : Evolution du taux de l'investissement et du taux de compte courant



Source : Annexe N°1

Depuis l'application des réformes bancaires, le taux d'investissement brut en pourcentage du PIB est resté relativement stable autour de 30%. L'analyse du compte courant, qui est la différence entre l'épargne nationale et l'investissement, nous permet de savoir si l'Algérie avait besoin de financement ou de capacité de financement. La figure ci – dessus montre que le compte courant de l'Algérie alterne entre périodes excédentaires et périodes déficitaires. L'année 2000 a connu une très forte augmentation pour atteindre 86.57 %. En 2000, date du début de la modification des taux de créditeurs et débiteurs, l'épargne nationale a commencé à augmenter plus que l'investissement .Mais à partir de cette date, la contribution de l'épargne nationale en pourcentage de PIB au financement de l'investissement est en générale très faible.

Si le compte courant d'un pays est déficitaire, il doit recourir à l'emprunt étranger pour financer ses investissements. Le taux d'épargne étant insuffisant, l'Algérie a besoin d'autres ressources de financement. C'est pourquoi elle a encouragé les investissements étrangers directs. Ceci aidera l'investissement en Algérie de manière générale³⁰.

Conclusion

La réforme financière est l'une des réformes les plus importantes prévues par L'Etat. Avec ses volets interne et externe, elle intervient en phase finale du processus de libéralisation économique. L'objectif poursuivi consisté à décentraliser le fonctionnement du système financier et à réduire la place de l'Etat dans sa régulation.

Le secteur financier et bancaire algérien n'a commencé à observer réellement des changements qu'à partir de la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit en 1990. Cette loi a, offert au secteur financier et bancaire un cadre de développement réglementaire et fonctionnel plus adapté à l'orientation de l'économie nationale vers l'économie de marché.

Les principaux changements apportés par la LMC au système financier et bancaire algérien sont la possibilité d'investir dans le secteur avec un capital privé national et étranger et celui relatif à l'instauration de règles prudentielles aux banques et aux établissements financiers.

³⁰ MELAAZ Tabli Née Abbas, « libéralisation financière et croissance économique en Algérie essai de madérisation », mémoire de magister, université Abderrahmane mira, novembre 2010.

Chapitre I :
Transition vers l'économie de
marché :cadre conceptuel des réformes

Chapitre II :
Développement des activités financières
et crédits à l'économie

Chapitre2

DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES FINANCIERES ET CREDITS A L'ECONOMIE

INTRODUCTION

Les banques et les établissements financiers jouent un rôle fondamental dans le financement d'une économie. En Algérie, le système financier est dominé par le secteur bancaire avec 93 % de l'ensemble de ses actifs. Les banques publiques continuent de le dominer. Elles ont 90% de l'ensemble des actifs bancaires et leur part au niveau de l'octroi du crédit au secteur privé est d'environ 74 %. Les compagnies d'assurance s'inscrivent, quant à elles, pour moins de 3 % de l'ensemble des actifs du système financier. Ce chapitre sera consacré à l'étude du développement des activités financières et des crédits à l'économie.

Section 1 : Développement des activités financières

Pour déterminer le niveau de développement d'un système financier, un indice d'évaluation a été développé par les institutions financières internationales. Il est construit sur la base de six autres indices constitués, à leur tour, de plusieurs indicateurs du système financier. Il varie de 0 à 10. Les systèmes financiers ayant une note comprise entre 0 et 4 sont considérés avoir un niveau de développement financier faible. Les notes de 4 à 7.5 sont attribuées aux systèmes financiers au niveau de développement moyen, et les systèmes notés de 7,5 à 10 sont considérés hautement développés¹. Sur la base de cet indice, une classification des systèmes financiers a été faite. Les systèmes financiers des trois pays magrébins sont classés à un niveau moyen de développement². Le tableau N°2.1 donne les résultats de l'étude de L'ERF.

¹Creane S, Goyal R, Mobarak AM, and Sabir R Authorized for distribution by Khan M: Financial Sector Development in the Middle East and North Africa. IMF WP/04/201; October 2004. P13; 18. In www.imf.org

²Creane S, Goyal R, Mobarak M, and Sab R: Financial Development and Economic Growth in the Middle East and North Africa. Newsletter of the Economic Research Forum For the Arab Countries. Volume ten-number two. Summer 200. P12. In www.erf.org.eg

Tableau N°2.1: Middle East and North Africa: Financial Development Ranking¹, 2000

**Table 1: Middle East and North Africa:
Financial Development Ranking¹, 2000**

Level of Financial Development		
High	Medium	Low
Bahrain	Algeria	Iran
Jordan	Djibouti	Libya
Kuwait	Egypt	Sudan
Lebanon	Mauritania	Syria
Oman	Morocco	Yemen
Qatar	Pakistan	
Saudi Arabia	Tunisia	
U.A.E.		

¹Based on an index of qualitative and quantitative data; scoring 0–10, with 10 being the highest level of development. Within each category, the countries are arranged in alphabetical order.

Source: Creane S, Goyal R, Mobarak M, and Sab R: Financial Development and Economic Growth in the Middle East and North Africa. Newsletter of the Economic Research Forum for the Arab Countries. Vol.10, N°2, summer 2003. P12. In www.erf.org.eg

Bien que, l'étude présentée lors de ce forum de recherche classe le système financier algérien, marocain et tunisien parmi les systèmes financiers à niveau de développement moyen en 2000, les données du FMI indiquent que le système financier algérien actuel est faiblement développé. Par contre les systèmes financiers de la Tunisie et du Maroc n'ont pu atteindre le niveau moyen de développement qu'en 2002/2003³.

L'étude propose un indice de développement financier qui synthétise six dimensions financières : le secteur bancaire, le secteur financier non bancaire, la réglementation prudentielle et la supervision bancaire, la politique monétaire, l'ouverture financière et l'environnement institutionnel. Les données pour 2002 – 2003 sont recueillies dans le tableau N° 2-2.

³ BELHABIB Razika, « Essai d'étude de la relation entre les marchés financiers et la croissance économique dans les pays du Maghreb », mémoire de magister, université Abderrahmane Mira, 2008.

Tableau N°2.2 : la constitution de l'indice de développement financier, 2000/2003

(Basé sur des données quantitatives et qualitatives, échelle : 0-10)

	Indice de développement financier	Secteur bancaire	Secteur financier non bancaire	La régulation et la supervision	Secteur et politique monétaire	Ouverture financière
Algérie	3.2	2.5	3	3.5	4.4	4
Maroc	5.5	5.6	4.7	7.3	6.8	4
Tunisie	5.6	7.7	4.7	5.3	4.5	5
Pays MENA	5	5.5	3.3	5.7	5.1	5.9

Source: Creane S, Goyal R, Mobarak AM, and Sabir R Authorized for distribution by Khan M: Financial Sector Development in the Middle East and North Africa. IMF WP/04/201 ; Octobre 2004. P 13. In www.imf.org

Les systèmes financiers tunisien et marocain ont atteint un niveau moyen au terme des années 2002 et 2003, après avoir connu une progression positive le long des quatre dernières décennies. Par contre, le système financier algérien reste à un niveau en dessous de la moyenne de l'ensemble des pays MENA, malgré la progression des années 70 et 80. La progression positive des niveaux de développement des systèmes financiers tunisien et marocain revient au fait que ces pays ont pu mener à bien les réformes qui ont touché les secteurs monétaires, bancaires, et de régulation prescrites par les programmes d'ajustement structurel.

Cependant, le retard qu'affiche le système financier algérien au cours des deux dernières décennies revient selon les services d'évaluation du FMI à la non performance du système bancaire et non bancaire, ainsi qu'à la faiblesse de l'environnement institutionnel et des règles de régulation et de supervision.

Les secteurs bancaires du Maroc et de la Tunisie sont plus développés que celui de l'Algérie. En effet, le secteur bancaire tunisien a atteint une note qui le qualifie d'un système bancaire développé. Le secteur bancaire au Maroc est d'un niveau moyen. Par contre, celui de l'Algérie est qualifié de sous-développé.

Les secteurs financiers non bancaires tunisien, marocain et algérien, sont tous d'un niveau qui se situe sous la moyenne du développement. Cette faiblesse revient en grande partie à la taille limitée de ce secteur devant le secteur bancaire. Les secteurs des assurances sont en

croissance au Maroc et en Tunisie mais restent en souffrance de certains problèmes structurels (faible capitalisation boursière des sociétés publiques, code inadapté aux normes prudentielles). Malgré leur croissance importante en réponse aux demandes excessives sur les services qu'elles offrent dans la gestion de l'épargne, les fonds communs de placement restent peu développés, faute d'un dynamisme des marchés des capitaux qui représente les principaux lieux d'activité de ces institutions.

Le respect des règles de supervision et de régulation est mieux pratiqué au Maroc qu'en Tunisie et en Algérie. Les trois pays ont tous adopté de nouvelles lois bancaires dans le but de renforcer l'autonomie de la banque centrale, d'introduire ou de renforcer les règles de régulation et de supervision en alignement aux standards internationaux.

1.1. Les activités financières en Algérie

Le système financier algérien est dominé par le secteur bancaire. Ce dernier est constitué de six grandes banques publiques qui canalisent l'essentiel de l'épargne et octroient la majorité des crédits, notamment aux entreprises publiques dont l'activité contribue à hauteur de 50% à la formation du PIB national. Très centré sur l'économie nationale et peu vulnérable aux chocs externes, il a affiché une bonne résilience face à la crise financière de 2008. Le secteur bancaire est dans une situation de surliquidité structurelle en raison d'un taux d'épargne élevé et d'une politique de crédits assez conservatrice.

Les six banques publiques algériennes représentent près de 90% des dépôts et des crédits octroyés. Quatorze banques privées à capitaux étrangers, Filiales ou succursales de banques internationales exercent également dans le pays. Cinq d'entre elles sont françaises (la Société Générale, BNP Paribas EL Djazaïr, Natixis, CA-CIB et CIC –bureau de liaison-). Les banques privées arabes (originaires du Golfe et du Proche-Orient) ont également un ancrage solide dans le pays avec 8 filiales ou succursales. Enfin, l'américain Citibank et l'anglais HSBC assurent également une présence locale par le biais de leurs succursales respectives.

Les banques publiques assurent l'essentiel du financement des entreprises publiques pour le compte du Trésor. Elles servent notamment de véhicules financiers aux opérations d'assainissement des Entreprises Publiques Economiques (EPE) pilotées par le Trésor (prêts à taux bonifiés, différés, annulation des agios voire effacement pur et simple de certaines dettes).

L'interdiction en 2009 du crédit à la consommation a limité le champ d'intervention des banques. Les banques privées étrangères se concentrent sur le financement des opérations de

commerce extérieur, les crédits aux entreprises et le crédit immobilier. Certaines banques arabes se dédient par ailleurs exclusivement aux activités de banque d'investissement. Le tableau N°2.3 donne les résultats sur l'évolution des crédits bancaires.

Tableau N°2.3: Evolution des crédits bancaires en milliards de DA, 2011

	2008	2009	2010	2011
Crédits à court terme	1189,4	1320,3	1311	1363,0
Banques publiques	1025,8	1141,3	1045,4	999,6
Banques privées	163,6	179	265,6	363,4
Crédits à moyen et long termes	1424,7	1764,6	1955,72	361,7
Banques publiques	1261,2	1570,7	1790,4	2194,4
Banques privées	163,5	193,9	165,3	167,3
Total des crédits distribués nets	2614,1	3084,9	3266,73	724,7
des crédits rachetés				
Part des crédits à court terme	45,5%	42,8%	40,1%	36,6 %
Part des crédits à moyen et long termes	54,5%	57,2%	59,9%	63,4 %

Source : la Banque d'Algérie, bulletin Mai 2012.

Les statistiques confirment la tendance haussière des crédits à moyen et long termes, atteignant une part relative de 63,4 % de l'encours de crédits distribués contre 36,6 % pour les crédits à court terme en 2011. Il s'agit, en fait, d'une tendance amorcée à compter de 2006 et résultant, notamment, de la progression des crédits à long terme (41,7 % en 2011) distribués pour financer les investissements dans les secteurs de l'énergie et de l'eau.

A la fin 2011, les crédits à moyen et long termes distribués par les banques publiques représentent 68,7 % du total de leurs crédits contre 63,1 % à fin 2010.

Pour les banques privées, cette part qui avait atteint un niveau appréciable à la fin 2009 (52 %), a reculé en 2010 (38,4 %) et en 2011 (31,5 %), suite au ralentissement de la distribution des crédits aux ménages.

En ce qui concerne l'évolution à la fin 2011 des créances des banques sur l'Etat, la part des banques privées est restée relativement modeste. Leurs créances sur l'Etat sont représentées par les bons du trésor acquis et les avoirs détenus en comptes courants au Trésor et aux Centres

des chèques postaux. Les créances des banques publiques sur l'Etat sont donc prédominantes du fait des différentes opérations d'assainissement patrimonial effectuées par l'Etat par émissions de titres.

Par ailleurs, Le secteur de l'assurance a été libéralisé en 1995, mais il reste dominé par les sociétés publiques et ne représente jusqu'à présent qu'une très petite partie de l'économie. Le volume total des primes ne représente qu'environ 1 % du PIB.

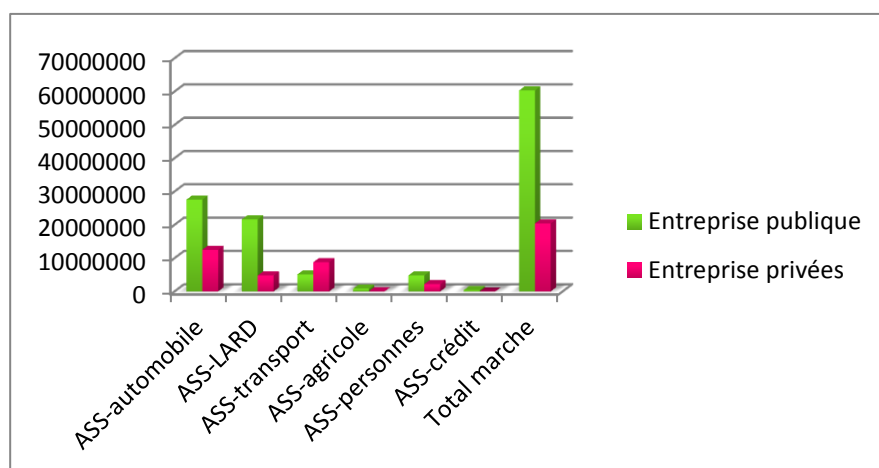
La fin du monopole de l'Etat dans le secteur de l'assurance et l'ouverture de cette activité au secteur privé sont encore récentes (ordonnance n° 95- 07 du 25 janvier 1995) ceci explique le poids encore prépondérant du secteur public qui représente les $\frac{3}{4}$ du chiffre d'affaires de l'assurance en Algérie.

Les compagnies d'assurances et de réassurance sont au nombre de vingt, 10 sociétés publiques, huit sociétés privées et deux mutuelles. Le phénomène nouveau est la création de filiale «vie» par certaines compagnies (3 publiques et une privée pour le moment) pour respecter la nouvelle réglementation qui impose (depuis le 30 juin 2011) la séparation dans deux entités distinctes des activités Dommages et Vie.

Le marché des assurances, en Algérie, est dominé par les anciennes compagnies, c'est-à-dire les compagnies publiques. Néanmoins à partir des années 2000, le secteur privé s'accapare de plus en plus des parts du marché national. En 2010, soit après seulement quelques années d'activité, les compagnies privées détiennent plus de 25% des parts du marché. Les intermédiaires en assurances réalisent 27 % du total des primes, ce qui n'est pas négligeable, sachant qu'ils n'ont commencé leur activité que depuis une dizaine d'années, pour les plus anciens. La répartition entre secteur public/secteur privées est représentée dans la figure N°2.1

Il est clair que le marché Algérien des assurances est dominé par deux branches moteurs qui sont : l'automobile en moyenne de 49,6% et l'LARD en moyenne de 32,7% ces deux branches ont détenu plus de 80 % du marché durant l'année 2010.

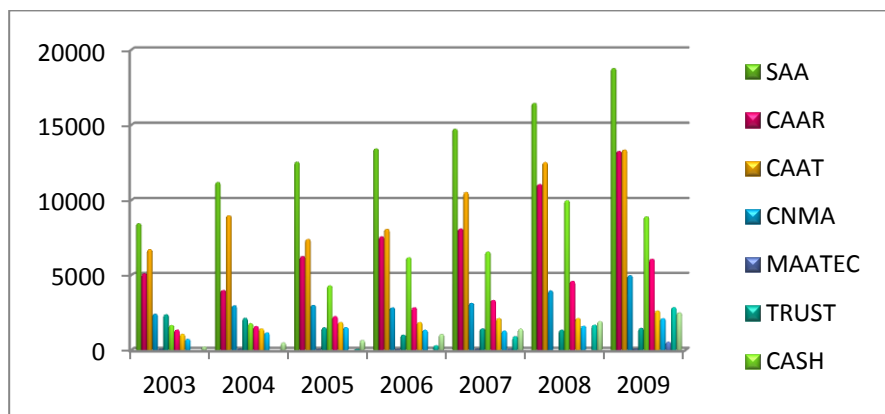
Figure N°2.1 : Répartition entre secteur public/secteur privé en 2010



Source : Conseil National des Assurances, rapport de conjoncture 4ème trimestre 2010 (www .cna.dz)

La figure N°2.2 nous donne le chiffre d'affaires réalisé par différents compagnies constituant le marché algérien des assurances pendant la période 2003-2009.

Figure N°2.2 : l'évolution de la contribution des compagnies dans la production globale (2003-2009).



Source : Etabli à partir des données obtenues auprès du CNA

Les sociétés publiques restent dominantes. L'évolution des chiffres d'affaires des quatre compagnies publiques la SAA, la CAAR, la CAAT et la CASH depuis 2003 montre qu'elles demeurent loin devant les sociétés privées. Toutefois, les nouveaux entrants se développent rapidement.

En conclusion, on peut dire que le secteur public des assurances reste dominant, mais la présence étrangère se développe peu à peu en arrachant des parts de marché dominées par les sociétés classiques. Cette présence va contribuer, par le fait de concurrence, à l'amélioration

des services fournis par les sociétés publiques qui sont appelées à un mouvement de privatisation visant le transfert du savoir faire des compétences étrangères dans le but de relancer le secteur des assurances .

Pour ce qui est de la bourse d'Alger, elle trouve son origine dans la loi sur la monnaie et le crédit de 1990. La décision prise pour la mise en place d'une bourse des valeurs mobilières en Algérie s'est traduite par la promulgation de plusieurs textes, d'abord en 1990, puis en 1991 et enfin en 1993.

Le décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993 relatif à la bourse de valeurs mobilières a fixé les organes chargés de l'organisation du marché boursier et a défini les modalités de fonctionnement de ce marché. La gestion de la bourse d'Alger est déléguée à la société de gestion de la bourse « SGBV » qui est une société par action constituée par les intermédiaires en opérations de bourse « IOB » qui ont le monopole de négociation des titres admis en bourse pour le compte de leur clients et pour leur propres comptes. La « SGBV » est chargée de :

1. Faciliter les transactions entre les « IOB » par l'établissement des règles et normes de leurs fonctionnements ;
2. Mettre en place un système d'arbitrage et de résolution des conflits ainsi que de veiller à l'établissement de l'ordre et de discipline du marché ;
3. Promouvoir le commerce des titres en le développant et lui donner une image fiable au public ;
4. Organiser pratiquement les opérations d'introduction des valeurs mobilières en bourse ;
5. Le système de négociation et de cotation organise les opérations de compensation des transactions sur valeur mobilières, publier l'information relative aux transactions en bourse en publiant le bulletin officiel de la cote « boc ».

Les sociétés responsables de la gestion des valeurs de la bourse sont constituées d'intermédiaires en bourse. La performance de la bourse dépend de la performance de ces intermédiaires. De même, la confiance que peuvent avoir les prêteurs vis-à-vis des informations établies sur ces marchés est fonction de la performance et de l'image des intermédiaires et de la société de gestion des bourses. Cependant, les intermédiaires en bourse sont constitués de banque et autres institutions financières bancaires au Algérie, et les intermédiaires financiers bancaires en Algérie souffrent de certaines anomalies, mettant en cause leur fiabilité et performance. Le secteur financier non bancaire n'est pas assez développé pour soutenir le bon fonctionnement de ces bourses.

Pour un bon déroulement des opérations du marché financier et l'empêchement de tout acte illicite de la part des opérateurs, la commission des opérations de bourse « COSOB » est l'autorité de tutelle de la bourse des valeurs mobilières d'Algérie. Cette institution est dotée d'une autonomie administrative et financière. Elle est composée d'un président exerçant ses fonctions en permanence (nommé par le ministre des finances pour quatre ans) et six membres non permanents. La COSOB est chargée de protéger les investisseurs en valeurs mobilières et d'assurer la transparence du marché des valeurs mobilières. Pour exercer son devoir, la COSOB est dotée de pouvoirs réglementaires (elle édicte la réglementation quant au fonctionnement du marché et d'intervention des opérateurs sur la bourse), d'enquêtes (elle est habilitée à effectuer des enquêtes auprès des sociétés) et d'injonctions (recourir au tribunal lorsqu'il y a survenance d'une irrégularité).

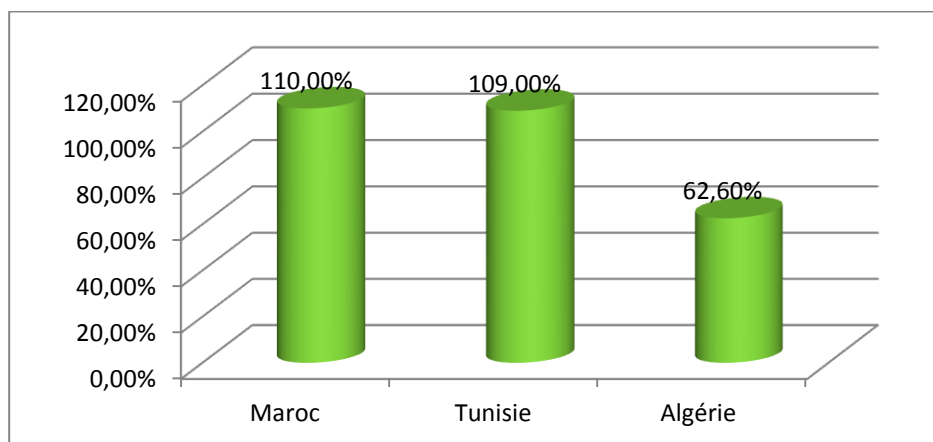
1.2. Le niveau de développement des activités financières en Algérie

Pour déterminer le niveau de développement des activités financières en Algérie, nous avons établi une analyse comparative de ces activités financières par rapport au pays du Maghreb. Les années qui ont suivi l'indépendance des trois pays du Maghreb ont été marquées par une forte emprise de l'Etat sur l'économie, où le modèle de développement des activités financières aut centré avait été adopté. Depuis, ils ont initié un mouvement général d'ouverture et de libéralisation économique à des rythmes plus ou moins différenciés.

La pénétration des systèmes bancaires dans les économies de la région varie significativement en fonction du volume des actifs du système bancaire. A l'issue de l'exercice 2011, les secteurs bancaires de Maroc et la Tunisie disposent d'un ratio d'actifs bancaires par rapport au PIB de plus de 100%, supérieurs aux ratios enregistrés en Algérie (62,6%) dont le secteur bancaire est caractérisé par une taille assez réduite.

L'Algérie a enregistré une baisse brutale de son taux de pénétration bancaire dans l'économie à partir des années quatre-vingt-dix. Le faible taux de l'Algérie peut être expliqué par la spécificité de son économie par rapport aux pays de la région, étant donné qu'il s'agit du seul pays pétrolier. Cette dépendance aux hydrocarbures a fait que le secteur pétrolier et de l'énergie représente le secteur le plus contribuant dans le PIB algérien, ce qui implique que le recours au financement via le système bancaire reste d'ordre résiduel. Le graphique N°2.3 donne les résultats des ratios d'actifs sur PIB.

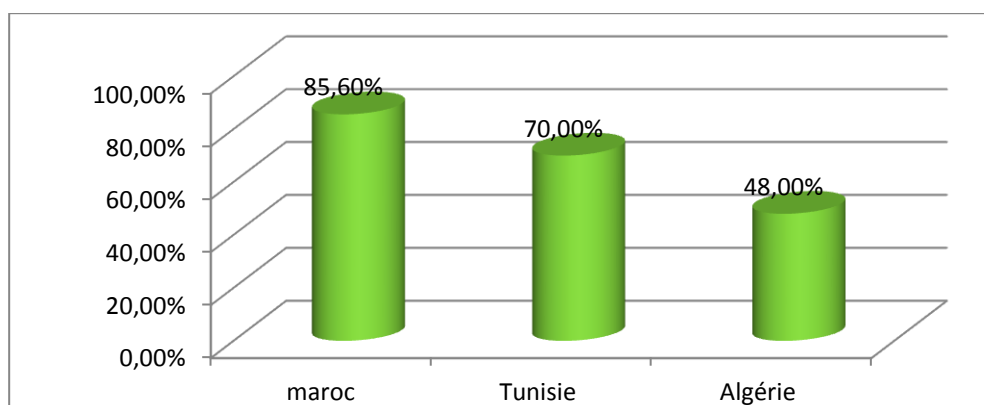
Figure N°2.3 : Ratio d'actif / PIB(2011)



Source : FMI, la banque centrale 2011.

Au chapitre de l'accès au crédit, l'Algérie compte une agence pour 25000 habitants contre une agence bancaire pour 8000 habitants en Tunisie. Par ailleurs, le crédit à l'économie a progressé de 27% en 2011. Les crédits accordés aux entreprises privées représentent 48,09% de l'encours des crédits à l'économie, contre 51,9% pour le secteur public, Cette situation reflète le rôle et la place de l'Etat dans le secteur financier et le secteur réel dans l'économie algérienne.

Figure N°2.4 : Ratio de crédit / PIB (2011)



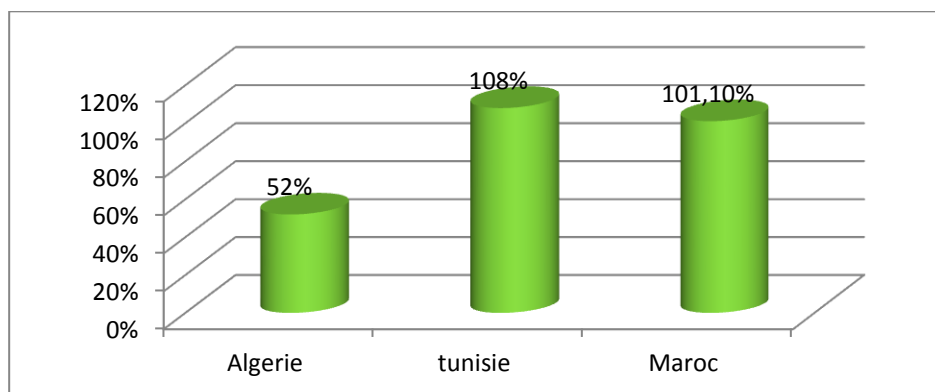
Source : FMI, Banque centrale, 2011

La lecture du ratio crédits / PIB, reflétant les crédits distribués par les banques, indique le rôle important du secteur bancaire dans l'octroi de crédits à l'économie.

Le ratio de crédit en pourcentage du PIB des banques d'Algérie est passé 27% en 2010 à près de 48% en 2011. L'évolution de cet indicateur atteste de l'effort déployé par les banques dans

le financement de l'économie, à la fois à travers les crédits aux ménages qu'aux entreprises, et montre que le niveau de l'intermédiation bancaire s'améliore mais reste insuffisant en comparaison avec les pays voisins tels que le Maroc avec 85,6% et la Tunisie avec 70%.

Figure N°2.5 : Ratio Crédits / Dépôts Algérie(2011)



Source : FMI, Banque centrale, 2011

Le ratio crédits / dépôts du secteur bancaire Algérien se situe à 52% en 2011, montrant que les crédits octroyés sont nettement couverts par les dépôts, comparativement à des niveaux observés dans les autres pays Maroc avec 101,1% Tunisie avec 108%.

Le secteur financier Algérien reste sous-développé et entrave fortement le développement économique et la création d'emplois. Avec un ratio prêts /dépôts de 52 % en décembre 2011, le secteur bancaire semble bénéficier d'une liquidité abondante. Les principaux enjeux auxquels se trouve confronté le secteur bancaire algérien sont à la fois techniques et opérationnels.

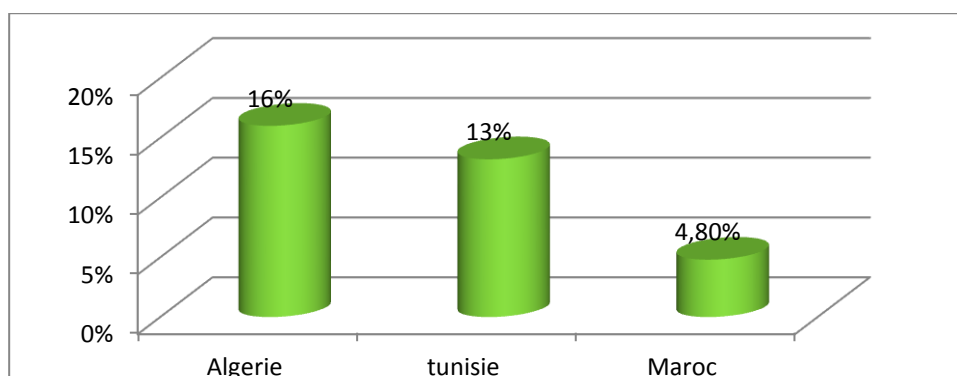
Au plan technique, la modernisation concerne en particulier la densification du réseau d'agences bancaires à travers un vaste pays (1 agence pour 25 000 habitants en 2010). Elle repose également sur la modernisation des outils de gestion (risque crédit) et sur la diversification de l'offre de financements, notamment vers les marchés financiers (uniquement actifs sur les produits réglementés et émissions du Trésor) et le capital investissement. A mesure que le secteur privé Algérien se développera, l'accroissement des besoins de financement ne pourra que contribuer à la promotion d'initiatives en la matière (moins d'une dizaine de sociétés opèrent dans ce domaine, avec des portefeuilles de participations la plupart du temps inférieurs à 10 M€. Le capital investissement bénéficie en outre, en Algérie, d'un cadre légal spécifique plutôt incitatif (exonérations d'impôts sur les bénéfices des sociétés notamment).

Au surplus, l'Etat joue un rôle important dans le soutien à l'investissement, notamment depuis la création du Fonds National d'Investissement (FNI). Bras armé financier des programmes nationaux d'investissements publics, le FNI est également un instrument visant à encourager la création et le développement des PME en dehors du secteur des hydrocarbures (stratégie nationale de diversification de l'économie) via l'octroi de financements en fonds propres. Il peut intervenir jusqu'à concurrence de 34 % du capital pour les investissements en partenariat avec des investisseurs étrangers.

Au plan opérationnel, l'enjeu de la modernisation du secteur bancaire algérien repose aussi sur l'expansion du secteur privé. Avec la mise en place de deux fonds publics de garanties destinés aux crédits des PME (le Fonds de Garantie des Crédits aux PME et la Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement), l'Etat encourage la création d'entreprises et leur accès au financement. La contrepartie de cette stratégie réside désormais dans la promotion des outils de la gouvernance d'entreprise dont le développement actuel est gage de facilitation des procédures de crédits.

Le taux des créances non productives reste assez élevé avec 16 % comparativement aux normes internationales et surtout par rapport aux pays présentant les mêmes caractéristiques. En se référant à un échantillon des pays de la zone MENA, l'Algérie vient à la traîne avec un taux de créances accrochées en dessus de celui observé en Tunisie 13 %, au Maroc 4,8%.

Figure N°2.6 : Crédits non performants en % des totaux crédits(2011)



Source : FMI, Banque centrale

L'étude annuelle sur les marchés mondiaux de l'assurance réalisée par la deuxième compagnie de réassurance mondiale, SwissRe, classe l'Algérie à la 61ème place mondiale par

le montant des primes encaissées (sur 147 pays étudiés), avec une part de marché mondiale de 0,03%, et à la 5ème place en Afrique .

L'Algérie, avec l'équivalent de 1 Md USD de primes encaissées en 2010, participe à hauteur de 1,5 % du marché de l'assurance du continent africain (67 Mds USD) qui lui-même ne pèse que 1,5 % du marché mondial de l'assurance (4 338 Mds USD), avec pourtant une population de plus de 900 millions d'habitants. Hors Afrique du Sud (qui totalise à elle seule 80 % du marché continental), l'Algérie représente 7 % du marché africain. Ce classement est l'occasion de rappeler les principales caractéristiques du marché de l'assurance en Algérie :

Le taux de pénétration de l'assurance (primes/PIB) en Algérie est encore faible. Le chiffre d'affaires 2010, à peine supérieur à l'équivalent de 1 Md USD, représente tout juste un peu plus de 0,5% du PIB. Ce pourcentage est beaucoup plus élevé dans les pays industrialisés (9 %) et dans les pays émergents pris dans leur ensemble (3%). Le montant des primes d'assurance/habitant s'élève à 28 USD contre une moyenne mondiale de 620 et le taux de couverture est d'un point de vente pour 28.000 habitants (contre 1/ 5000 habitants en moyenne mondiale).

Les caractéristiques structurelles de la taille et de l'activité des marchés financiers déterminent le niveau de développement de ce marché et leur capacité à exercer convenablement les fonctions qui leurs sont attribuées. L'indicateur le plus visible des marchés financiers, celui que la majorité des professionnels évoquent en premier, est le nombre des sociétés.

Le nombre des entreprises faisant recours aux marchés financier en Algérie est très limité si on compare à d'autres pays magrébins tels que la Tunisie et le Maroc. Le déchiffrement des données présentées dans le tableau N°2.4 exprime l'évolution du nombre de sociétés cotées dans les trois pays.

Tableau N°2.4: l'évolution du nombre de sociétés cotées sur les bourses de Tunis, de Casablanca et d'Alger

Années	Maroc*	Tunisie**	Algérie
90-98	46	24	-
1999	54	44	4
2000	53	44	4
2001	55	45	4
2002	55	46	4
2003	52	45	3
2004	53	44	3
2005	54	45	3
2006	63	48	2
2007	73	51	2
2008	77	50	2
2009	76	52	2
2010	75	56	3
2011	75	57	3

Source : Données collectées auprès de différentes sources

*Différents rapports annuels de la bourse de Casablanca sur le site www.casablanca-bourse.com.

** Différents rapports annuels de la bourse de la Tunisie sur le site www.bvmt.com

Sur la période (1990-2004), on remarque que la bourse de Casablanca(Maroc) comprend un plus grand nombre de sociétés cotées que la bourse de Tunis et celle d'Algérie, suite à l'introduction de Maroc Telecom sur le marché. La double cotation de l'opération sur la bourse de Paris a fait connaître la place marocaine auprès de la communauté internationale, la bourse de Tunis a pu maintenir le rythme des bonnes performances.

Malgré une infrastructure légale et organisationnelle (Bourse, COSOB, Algérie Clearing), l'Algérie se classe en dernière position avec seulement trois sociétés cotées. La SGBBV débuta les cotations des titres le 13 septembre 1999, marquant ainsi le vrai démarrage de la bourse d'Alger, avec :

- La privatisation de la société agro-alimentaire ERIAD-Sétif qui a fait objet de l'augmentation de son capital de 20% ;
- celle de l'entreprise de production pharmaceutique SAIDAL par une offre publique de vente à prix fixe portant sur 20% de son capital social ;

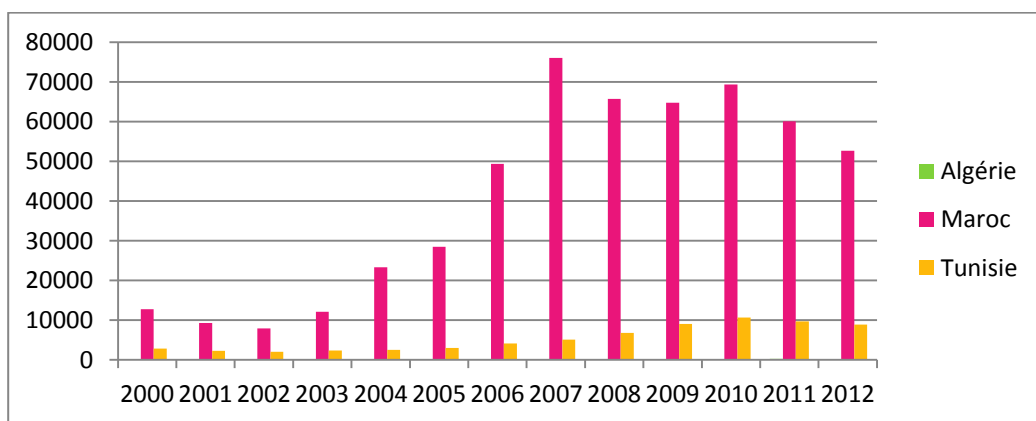
- L'opération de privatisation de l'EGH EL Aurassi qui a fait objet d'ouverture de son capital à hauteur de 20% par procédure d'OPV à prix fixe.

Après une longue absence d'émission des titres de capital, le marché algérien survivait avec seulement deux sociétés, jusqu'à l'année 2010. Un petit souffle a été procuré au compartiment action par l'introduction de la société privée Alliance Assurance via l'augmentation de son capital pour un montant de 1,4 milliard de dinars.

Nous constatons que les chiffres de la bourse de Casablanca et de Tunis se rapprochent. Par contre, une disparité se creuse vis-à-vis du marché algérien.

La capitalisation boursière, qu'elle soit globale ou flottante, permet de comparer une place boursière par rapport à une autre, et d'évaluer le poids des entreprises cotées dans l'économie, qui est mesuré par le rapport capitalisation globale de la place sur le PIB, et donner une idée sur la représentativité d'un secteur. Le poids d'un secteur donné est mesuré par le rapport : capitalisation du secteur sur la capitalisation de la place. Elle permet aussi de valoriser une entreprise à un moment donné, et de calculer les indices boursiers. Enfin, « la capitalisation boursière reflète les prix des actifs, qui sont censés représenter la valeur actualisée des dividendes futures. La capitalisation boursière reflète donc les anticipations de croissance pour les années à venir ».

Figure N°2.7 : Evolution de la capitalisation boursière dans les trois pays



Source : rapports annuels des trois bourses.

L'évolution de la capitalisation boursière dans les pays de Maghreb pendant cette période fait apparaître des divergences notables. C'est la bourse de Casablanca qui a enregistré la plus grande performance, entre 2000 et 2012. Elle a multiplié par cinq la capitalisation boursière avec une croissance annuelle moyenne de 24,52%, elle est suivie de la bourse de Tunis avec

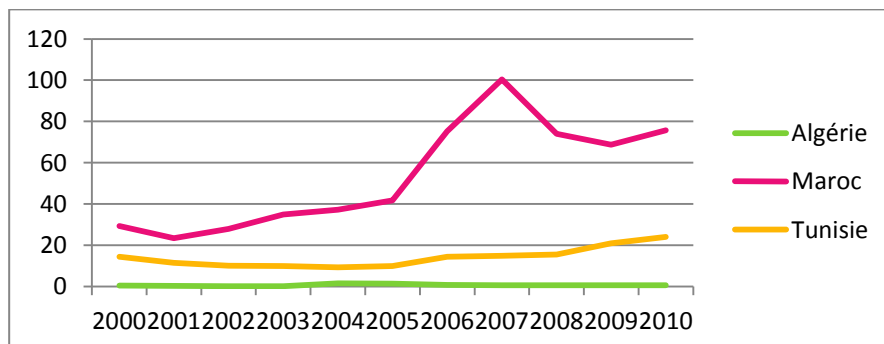
une croissance annuelle moyenne de 15,77%, et une multiplication par trois durant la même période. La bourse de Tunis a connu une quasi-stagnation sur la période 2000-2005, pour connaître une hausse à partir de l'année 2006. Ce bond est dû principalement à la hausse des cours des sociétés cotées et aux augmentations de capital réalisées.

La capitalisation boursière en Algérie est insignifiante comparée à celle des deux pays voisins. Sa croissance moyenne annuelle est de 80,12%, mais ce pourcentage est dû au rebond qu'a connu le niveau de capitalisation en 2004 qui est passé de 14,53 à 140,97 millions de dollars donc une croissance de 870%. Ce regain est sans doute dû aux réformes prononcées par la loi de finances 2004 qui prévoit l'exonération de l'IRB (impôt sur les revenus et bénéfices) et l'IBS (impôt sur le bénéfice des sociétés) sur les revenus des valeurs mobilières cotées en bourse ou négociées sur le marché organisé pendant une période de cinq années à compter de 2003. Cette réforme conduit certainement à une augmentation de la demande de titres, alors que l'offre reste rigide. Ajoutez à cela la mise en place d'un dépositaire central, organe vital au fonctionnement du marché, chargé d'assurer la conservation des titres admis au régime de compte courant et faciliter leur circulation qui n'est intervenue qu'en 2004, cinq ans après le démarrage des activités de la bourse d'Alger.

La faiblesse de la capitalisation boursière est essentiellement due au faible nombre de sociétés qui y sont cotées, ce qui rend compte de l'effet d'indifférence des opérateurs privés pour cet outil d'investissement.

La mesure du développement du marché financier se fait aussi par la mesure de la taille du marché appréciée par le ratio capitalisation boursière sur le PIB. Figure N°2.8 donne les résultats sur l'évolution de la capitalisation boursière en % du PIB.

Figure N°2.8: Evolution de la capitalisation boursière en % du PIB



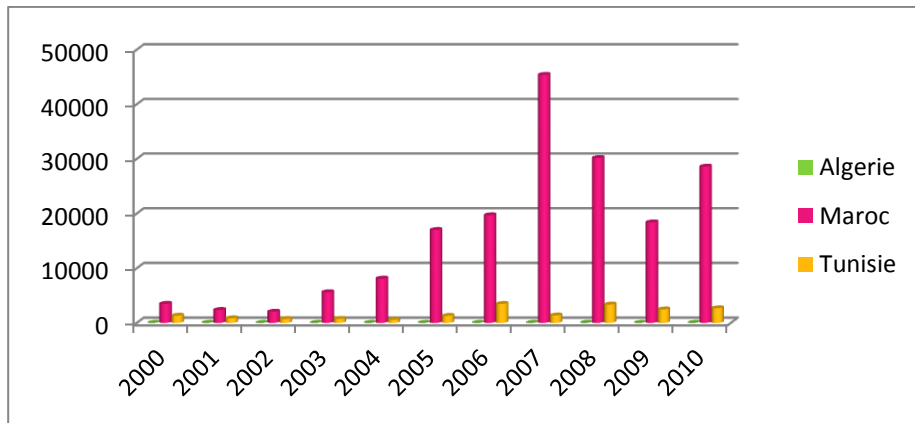
Source : propre création

La capitalisation boursière rapportée au PIB montre un dynamisme de la bourse de Casablanca caractérisé par une augmentation soutenue du ratio entre 2001 et 2007, dénotant la place qu'occupe la bourse des valeurs de Casablanca dans l'économie marocaine. Quant au marché tunisien, la pénétration du marché dans l'économie est fortement décalée par rapport au Maroc, avec un ratio de capitalisation par le PIB de 24,1. Cette progression de la part de la capitalisation dans le PIB est due à l'importance des émissions des sociétés cotées, à l'importance des introductions en bourse et d'augmentations de capital à partir de 2005. Malgré ce rebond, la Tunisie a encore un important mouvement de rattrapage à accomplir pour atteindre une capitalisation proche du PIB égale à son voisin marocain.

La bourse d'Algérie apparaît comme une exception à ses bourses voisines avec un ratio de capitalisation rapportée au PIB qui varie entre 0,2% et 1%. Cette faiblesse est due au faible nombre de sociétés cotées, et à l'absence d'émission de titres de la part de ces dernières. Les bourses du Maroc et de Tunisie s'avèrent plus développées et contribuent réellement au financement de l'économie. La Tunisie (capitalisation de 24,1% du PIB) a connu une reprise de l'activité boursière à partir de 2005. Cette amélioration est à mettre au crédit du regain d'activité du secteur privé, après deux années sans introduction en bourse (2004 et 2003). Les autorités se sont également distinguées par une politique volontariste d'introduction, des augmentations de capital et des participations étrangères. La bourse du Maroc, quant à elle, connaît une capitalisation importante au vu des performances régionales, de l'ordre de 75,8% du PIB. Elle est de plus grande taille et apparaît comme la structure la plus aboutie (fonds d'investissement, marchés dérivés en développement).

Le volume de transaction permet la liquidité d'un marché sachant qu'un marché peut être de grande taille mais inactif. En plus des soucis de la sécurité, du rendement, de la volatilité, il faut savoir qu'un épargnant est prêt à s'engager pour une longue période s'il est persuadé de pouvoir le récupérer à tout moment sur le marché secondaire, et donc il se soucie de la liquidité de ses titres.

FigureN°2.9: Evolution des valeurs transigée en millions de dollars



Source : Les rapports d'activité des trois bourses de 2000-2010

Sur le plan des volumes des transactions, le graphe démontre une disparité des volumes transigés entre ces trois bourses. La bourse de Casa prône la première place. Après avoir inscrit une baisse entre 2002-2003, elle enregistre une forte expansion à partir de 2004, suite à l'animation apportée par l'introduction de Maroc télécom, et la liquidité améliorée sur le marché central, aux opérations stratégiques réalisées par des holdings et banques et le dynamisme marqué sur le marché de bloc. Le marché tunisien reste atone entre 2001-2005, avec un volume de transaction moyen proche de 20% du PIB. Cela est dû plus à la carence de l'offre qu'à celle de la demande et la faiblesse de la liquidité du marché d'action. Toutefois, ce volume prend de l'essor à partir de 2006, suite à l'enrichissement de la côte de nouvelles entreprises importantes. Notons que les volumes ont fortement reculé au Maroc, en 2008 et 2009, à cause en partie du retrait des investisseurs étrangers et suite à la revalorisation des investisseurs de l'ensemble des titres en leur possession avant le 1^{er} janvier 2008 pour les raisons suivantes :

- Relèvement d'impôt sur les revenus mobiliers de 10 à 15% en 2008.
- Suppression de l'abattement accordé aux investisseurs institutionnels tels que les compagnies d'assurance.

En Tunisie, les transactions ont enregistré une progression de 10% en 2009 qui résulte de l'engouement des investisseurs pour les deux sociétés introduites durant l'année. Le volume de ces deux bourses s'améliore. Cela s'explique par :

- La taille de nouvelles compagnies qui choisissent d'entrer en bourse est relativement plus imposante

- Un regain d'activités des investisseurs, surtout étrangers, sur ces marchés à forte capitalisation et/ou à fort volume d'opérations.

La bourse d'Alger reste la plus marginale, et le volume de transaction à une évolution timide. Le marché secondaire des actions est plus un marché acheteur que vendeur. Le compartiment obligation ne se porte pas mieux. Cela s'explique par le nombre infime des sociétés qui y sont cotées et la faiblesse du flottant. Si le marché obligataire se porte plutôt mieux et promet un développement futur, celui des actions - le plus important car il limite l'endettement des entreprises - ne se porte pas mieux.

Sur la base du diagnostic établi, nous constatons que le niveau de développement des activités financières de l'Algérie se classe en dernière position dans la région du pays Maghreb. Avec une nette amélioration, le secteur bancaire domine l'ensemble des activités financières,

Le secteur non bancaire se situe sous la moyenne du développement devant le secteur bancaire. Le secteur d'assurance reste au niveau faible à cause de sa taille limitée. Le marché algérien représente une exception à deux bourses voisines : nombre de sociétés cotées limité, une très faible liquidité qui fait de lui un marché le plus étroit de la région.

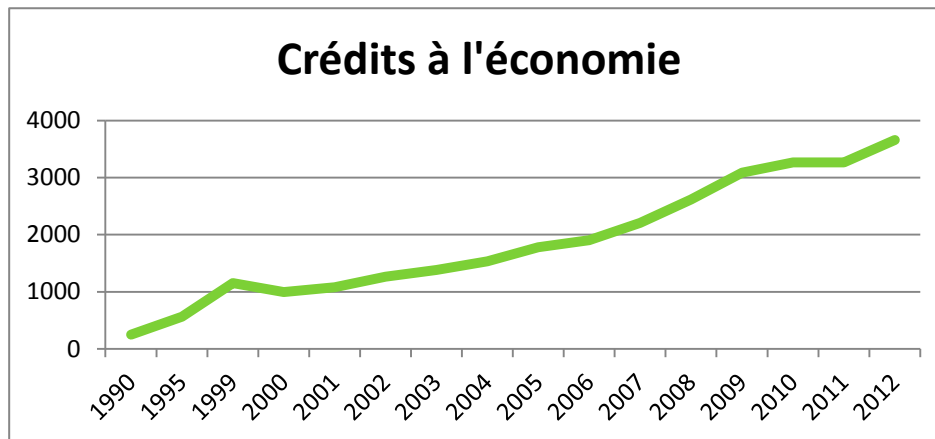
Section 2 : les crédits à l'économie

Le rôle de la banque dans le financement de l'économie est très important surtout après la promulgation de la LMC. Les crédits à l'économie constituent la principale source de la création monétaire.

2.1. Le financement de l'économie

Sur la base des données de la Figure N°2.10, nous tenterons d'apprécier l'évolution des crédits à l'économie sur la période de la libéralisation financière en Algérie (1990-2012).

Figure N°2.10 : Evolution des crédits à l'économie de 1990 à 2012 .en milliards de DA



Source : bulletin statistique de la banque d'Algérie

La variable des crédits à l'économie a enregistré une évolution croissante très favorable depuis 2000, même si le taux de variation annuelle a connu quelques irrégularités. Cependant, on assiste à un net redressement à partir de 2005, pour ensuite afficher un accroissement continu sur la période suivante. La valeur des crédits à l'économie passe de 247 milliards en 1990 à 565,5 milliard de dinars en 1995, enregistrant une croissance moyenne de près de 26% par an. Cette valeur passe à 2615,5 milliards en 2008, puis 3657,9 milliards en 2012, avec un rythme d'évolution de 9,96 % par an.

Après la promulgation de la LMC, l'implication de la banque d'Algérie dans le financement de l'économie est toujours aussi importante. Il faut souligner, à ce niveau, que l'amélioration de la position du marché pétrolier à été d'un apport important pour cette évolution, à laquelle s'ajoute l'effet des réformes et des mesures introduites sur la politique de financement de l'économie. On note aussi la prépondérance de la part des banques commerciales dans le financement de l'économie, contrairement à la situation d'avant les réformes où c'est le trésor et la banque centrale qui en assuraient la quasi-totalité.

En outre, l'évolution de la variable crédit à l'économie par rapport au PIB, aux alentours de 60% par la décennie 1980, passe à une moyenne de 25% sur la décennie 2000, et cela en dépit de la situation d'abondance de liquidité au niveau de système bancaire, contrairement à ce qu'on pourrait penser.

Cette évolution est ainsi révélatrice d'une participation limitée des banques en faveur de l'accroissement du produits intérieur brut, notamment comparativement aux autres pays voisins, où ce taux est en moyenne de 60% pour le Maroc et la Tunisie. Cette faiblesse est

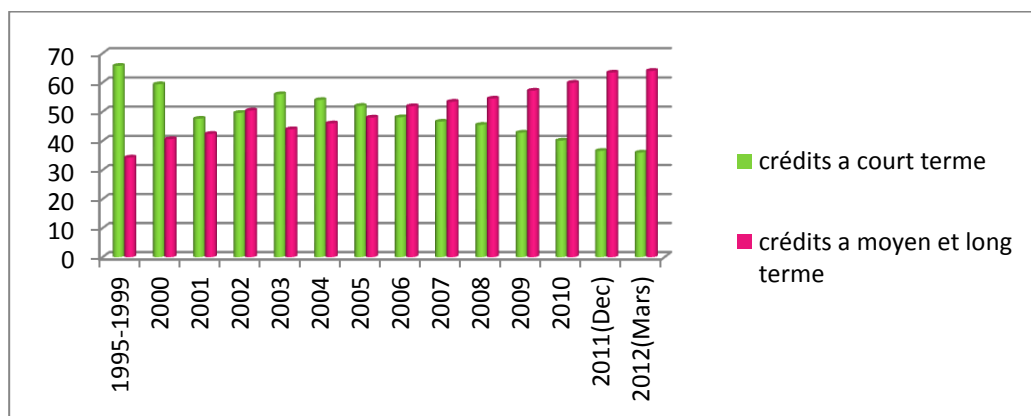
notamment justifiée par la négligence de la part du PIB destinée au financement de l'économie et l'augmentation accélérée du PIB grâce aux recettes pétrolières depuis 2001, notamment.

Comme pour les ressources, la structure des crédits a enregistré ainsi une amélioration. Durant la première décennie de la réforme économique, ce sont les crédits à court terme qui ont constitué la part la plus importante des crédits accordés à l'économie avec une moyenne de 60%, du total. Cela note la préférence des banques pour le financement des besoins d'exploitation qui sont non seulement plus rentable mais aussi moins risqués. Cette situation a changé dès 2000, en faveur d'un financement plus important des besoins d'investissement des entreprises en prenant plus de risque. En effet, la part des crédits à moyen et à long terme a enregistré une évolution très positive, passant d'une part de 22,6%, à une moyenne de 52% entre 1995 et 2000, avec une perturbation à la baisse entre 2001 et 2003, avant de reprendre en hausse jusqu'à atteindre près de 55%, en 2012, du total des crédits. Or, si elle traduit une plus grande implication des banques dans le financement des investissements à moyen et long terme, il n'en demeure pas moins que, les montants qui leur sont consacrés restent faibles.

A ce niveau, nous ne faisons que confirmer la nature de la politique monétaire de la banque centrale basée principalement sur l'objectif de contrôle de la base monétaire, l'amenant à agir sur le poste crédit intérieur et par conséquent, sur les crédits à l'économie.

En outre, si les banques craignent cette évolution qui est pourtant positive pour l'économie, c'est parce que cela constitue un risque pour octroyer des crédits à long terme. Ce risque est pour les banques algériennes minimisé vu l'amélioration continue de la part des ressources qu'elles collectent.

Figure N°2.11 : Evolution de la structure des crédits à l'économie



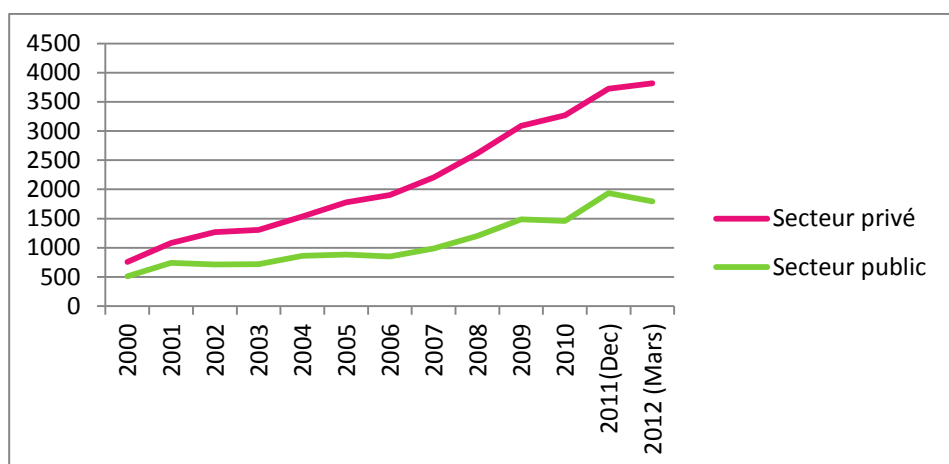
Source : Bulletin Statistique Trimestriel - Juin 2012

Par ailleurs, les diverses réformes ont été d'un apport important pour que la situation des banques s'améliore et que leurs résultats s'apprécient. Concernant les indicateurs de solidité financière, le ratio de solvabilité des banques publiques et privées est conforme globalement aux exigences de la réglementation prudentielle en la matière (Réglementation de Bâle). A la fin 2008, le ratio de solvabilité global était de 16,54 %, dont 15,97% pour les banques publiques et 20,24% pour les banques privées. Le niveau des crédits non performants est resté à un niveau bas et le taux de provisionnement des crédits est en continuelle augmentation.

Aussi, les indicateurs de rentabilité se sont nettement améliorés, notamment en situation de liquidité très positive favorisée par les ressources pétrolières abondantes. Les ratios de retours sur fonds propres (*Return on equity -ROE*), de levier financier et de bénéfice des banques tant publiques que privées, ont enregistré une évolution favorable depuis le début de la décennie 2000. Cela a été spécialement favorisé par l'adoption des augmentations des capitaux des banques, des mesures de supervision et de contrôle, et l'augmentation de leurs activités. Concernent toujours le volet des financements, la répartition des crédits a aussi très positivement évolué au fil du temps pour enregistrer une orientation globale vers l'investissement privé. En effet, après des décennies d'éviction par le secteur bancaire, le secteur privé enregistre un regain d'intérêt de plus en plus important suite aux diverses réformes introduites aussi bien sur le secteur bancaire que celui de l'investissement. Le crédit au secteur privé passe de moins de 3% durant les décennies 1960 à 1980 à 10% en 1990, pour croître progressivement et se stabiliser autour des 55% à partir de 2005.

En 2012, l'évolution des crédits distribués par les banques est plus importante qu'en 2011. Dans l'activité de crédit, à l'économie des banques, y compris la caisse d'épargne dans le total des crédits distribués, la part des banques privées est en progression. Bien que lente, cette évolution est appréciable dans la mesure où elle porte sur le financement des entreprises privées et ménages. La figure N°2.12 illustre bien cette situation.

Figure N°2.12 : Répartition des crédits à l'économie par secteur



Source : Bulletin Statistique Trimestriel - Juin 2012.

Le total des crédits des banques, hors le rachat de créances non performantes par le trésor en 2005-2007 (94,8 milliard de dinars), est passé de 3726,50 milliards de dinars à fin 2011 à 3816,00 milliards de dinars à la fin 2012. Les crédits au secteur public se sont accrus de 51,90% en 2011 contre 46,98% en 2012, et les crédits au secteur privé de 48,09% en 2011 contre 53,08% en 2012.

C'est à travers cette évolution que le développement du système financier algérien est sensé contribuer à la croissance économique en finançant des investissements privés plus rentables même s'ils sont plus risqués. Cette contribution est plus évidente à partir du milieu de la décennie 2000. Cette période est caractérisée par un approfondissement des réformes financières et bancaires et des mesures de libéralisation accentuées après la signature de l'accord d'association avec l'UE, mais aussi par l'apport du programme d'évaluation du secteur financier (P.E.S.F) engagés conjointement par le FMI et la Banque Mondiale. Ainsi, après l'analyse de situation des banques, nous verrons dans le point suivant, l'impact des crédits sur l'investissement.

2.2. Impact des crédits sur l'investissement et la consommation

A. L'impact sur l'investissement

L'analyse du taux d'intermédiation bancaire fait ressortir que les dépôts à terme dépassent largement les crédits à terme alloués. Ceci explique le refus des banques algériennes à intervenir sur le long terme dont la raison principale est de maximiser leurs profits tout en minimisant les risques. En effet, après un retour à l'équilibre épargne investissement, l'excès de l'épargne sur l'investissement a vite atteint 17% du PIB dès l'année 2000 pour se situer ensuite

à 13% pour les années 2001 à 2004 à l'exception de 2002 où l'excédent était de 8%. Par contre, il s'élève à 21,2% en 2005.

Le niveau des investissements privés et notamment étrangers (IDE) déclarés s'est sensiblement amélioré. Comme le reprend le tableau N°2.5, l'Algérie a réalisé une performance raisonnable au cours des dernières années, grâce au retour de la stabilité sociale, politique et économique, et à la mise en place d'un dispositif d'encouragement des investissements et les mesures de libéralisation. Cependant, les IDE hors hydrocarbures n'ont représenté que 0,2% du PIB entre 1999 et 2001, à rapprocher du taux de 1,3% affiché pour toute l'économie.

Tableau N°2.5 : Répartition du montant des investissements déclarés par type (10⁶ DA)

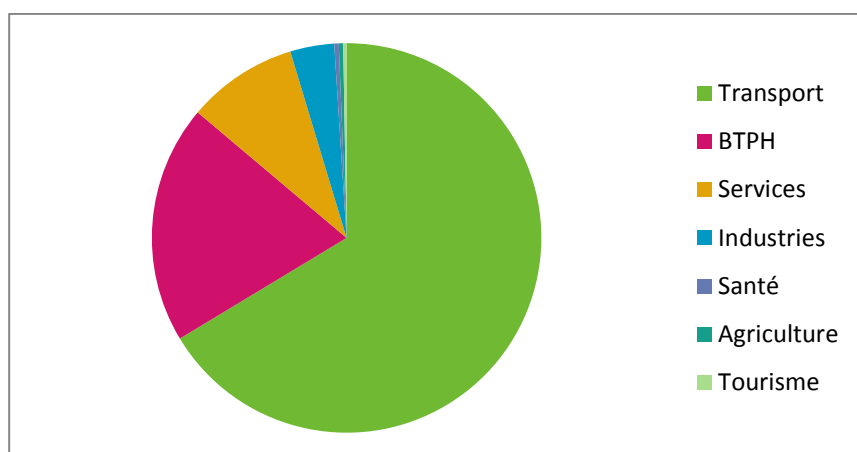
projets d'investissement	2000		2001		2002		2003	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Investissements locaux	746889	93,64	160403	57,44	328246	88,98	417480	85,11
Impliquant des étrangers								
dont	50703	6,35	118819	42,55	40636	11,02	72979	14,88
-Partenariat	16742	2,09	2265	0,81	13137	3,56	64713	13,2
-IDE	33961	4,25	116554	41,74	27499	7,45	8266	69
Total	797592	100	279222	100	368882	100	490459	100

projets d'investissement	2004		2005		2006		2007		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Investissements locaux	231812	60	398612	77,93	454206	64,18	786352	84,36	3524000
Impliquant des étrangers									
dont	154590	40	112917	22,07	253524	35,82	145750	15,64	949918
-Partenariat	25975	6,72	19104	3,73	165487	23,38	94304	10,12	401727
-IDE	128615	3,28	93813	18,34	88037	12,44	51446	5,52	548191
Total	386402	100	511529	100	707730	100	932102	100	4473918

Source : ANDI.2008

Par secteurs, nous constatons aussi une diversification qui commence à s'opérer vers les secteurs de la chimie et de la pharmacie, mais aussi au BTPH, transport, et ne se limite plus aux hydrocarbures.

Figure N°2.13: Répartition des projets d'investissement par secteur d'activité



Source : ANDI, 2009

Toutes ces mesures se sont positivement répercutées sur la dynamique de l'investissement privé, qu'il soit national ou étranger. Au moment où les investissements nationaux passent de 746889 milliards de dinars, à 786352 entre 2000 et 2007, ceux impliquant des étrangers (en partenariat ou IDE) passent de 50703 à 145750 milliards de dinars entre les deux dates. Le taux des investissements entrepris en partenariat a nettement progressé, passant d'à peine 10% durant la décennie 1990, pour atteindre près de deux tiers durant la décennie 2000, avec en plus un début de diversification vers d'autres secteurs de la chimie, de la pharmacie, mais aussi du BTPH, du transport, et ne se limite plus au secteur des hydrocarbures.

Malgré la mise en œuvre du plan de relance 2001-2004, le développement de l'épargne intérieure a dépassé les capacités d'investissement. De plus, selon la banque mondiale, 11% seulement des besoins de financements en fonds de roulement avaient été financés par le crédit bancaire au cours des trois années 2000, 2001 et 2002.

Le financement bancaire ne représente que 18% seulement du financement global à l'investissement par les entreprises algériennes qui ont, en fait, eu recours aux liquidités internes à hauteur de 71 % de leurs besoins⁴. Selon une étude réalisée par leCREAD sur la relation banque-entreprise en 2003, le recours au financement bancaire serait de 38,5% pour

⁴Ghanem Lyes : Essai d'analyse de l'impact des politiques monétaires sur le financement des investissements en Algérie ; mémoire de Magister, page 164 ; Université de Bejaia, 2005 ;

L'exploitation et de 50% pour l'investissement pour les entreprises publiques et de 32% et 41% dans le secteur privé⁵.

Actuellement, il est difficile pour une entreprise d'accéder au financement bancaire pour diverses raisons dont :

- Les conditions draconiennes d'accès au crédit imposées par les banques ;
- La faible importance accordée à la relance comme stratégie globale ;
- Le retard accusé par le système judiciaire dans le traitement de la question relative à la finance et le manque de confiance engendré par le manque de crédibilité de l'Etat propriétaire des banques.
- Les garanties bancaires (du point de vue des entreprises, les garanties sont bien sûr exagérées).

B. L'impact sur la consommation

Pour les crédits à la consommation, de plus en plus d'Algériens contractent des dettes auprès des banques et arrivent difficilement à les rembourser. Le surendettement des ménages ne leur donne plus les moyens de faire face à leurs dépenses quotidiennes.

De plus en plus de ménages algériens, et parce que nombreux sont ceux qui n'ont pas les moyens nécessaires, se rabattent sur les banques pour financer leurs différents projets, entre autres l'achat d'un véhicule, d'appareils électroménagers ou encore d'un logement. Beaucoup de ces institutions bancaires, surtout étrangères, financent ce genre de crédits, à l'exemple de la Housing Bank et de Cetelem, filiale de la banque BNP Paribas. Cette dernière intervient sur trois activités principales. Il s'agit du crédit à l'automobile, du financement des biens d'équipement des ménages et, depuis janvier 2008, a été introduit le prêt personnel qui représente un peu moins de 10% de la production globale mensuelle, pour un montant moyen de crédit de 250 000 DA.

Lors des octrois des crédits, la banque procède à une étude personnalisée du client, basée sur la vérification de sa solvabilité en intégrant aussi bien ses charges que ses revenus afin de

⁵ L'article 89 de la loi de finances 2005 stipule que l'Etat prenne en charge directement à partir de 2005 les besoins de subventions d'exploitation des établissements et entreprises publiques dans le cadre de loi de finances, le financement par le trésor du rachat de l'endettement bancaire sera assuré par des ressources budgétaires parce que le financement des déficits budgétaires enregistrés par des entreprises publiques déstructurées à travers leur capitalisation (rachat de leurs découverts bancaires) a coûté au trésor quelques 28 milliards de dollars, et cette démarche vise la responsabilisation des entreprises.

lui assurer l'équilibre de son budget. Cetelem affirme «dire non aux clients» lorsque l'opération de crédit n'est pas raisonnable ou risque de nuire à l'intérêt du demandeur. Le taux de refus enregistré en 2008 au niveau de cette banque est estimé à environ 40% des demandes effectuées.

Sur les problèmes rencontrés par la banque, notamment en ce qui concerne les difficultés des clients à rembourser le crédit, la responsable Action commerciale et marketing de cette banque a déclaré que Cetelem «est très attentive lors de l'étude des dossiers de crédit à maintenir l'équilibre du budget de ses clients». Malgré tout, ajoute-t-elle, «des incidents peuvent survenir et, suivant les cas et les situations, Cetelem privilégie la solution amiable avant d'entamer des procédures juridiques». Il faut savoir que le niveau d'impayés enregistré en 2008 reste raisonnable. Le taux de pertes prévues par l'entreprise est de 2% mais, dans l'immense majorité des cas, tout se passe bien.

Globalement, le volume des crédits accordés en 2007 par les banques activant en Algérie a dépassé 2100 milliards de dinars. 90% de ces crédits, soit l'équivalent de plus de 1 890 milliards de dinars, ont été accordés aux entreprises, alors que les 10% qui restent, soit l'équivalent de 210 milliards de dinars, ont été accordés aux familles et aux personnes. Deux tiers des crédits accordés aux particuliers sont des crédits immobiliers remboursés sur une échéance de 10 à 30 ans. Il faut retenir qu'une centrale des risques est mise en place au début de 2009. Son rôle consiste en la gestion des crédits à la consommation accordés par les banques publiques. Son intervention sera nécessaire en cas de défaillance budgétaire enregistrée dans les portefeuilles chargés de ce genre de crédits, notamment les crédits automobiles, pour l'électroménager et même l'immobilier. Les Algériens, au rythme des dettes qu'ils contractent auprès des banques pour financer leurs projets, soit l'achat d'une voiture ou encore d'un logement, voire des appareils électroménagers pour équiper leur maison, risquent d'être surendettés, surtout ceux qui contractent plusieurs crédits à la fois.

La loi de finances complémentaire pour 2009 (LFC2009) a sonné le glas des crédits à la consommation. L'article 75 de cette loi stipule que « les banques ne sont autorisées à accorder des crédits aux particuliers que dans le cadre des crédits immobiliers ».En d'autres termes, plus de crédits à la consommation. Le crédit automobile aura vécu. Cette mesure est applicable à toutes les banques, qu'elles soient du secteur public ou privé. Cette disposition introduite dans la LFC 2009, est entrée en vigueur. Il n'y a plus de crédits à la consommation et, plus de crédit automobile. L'objectif est d'orienter les banques vers le crédit immobilier pour qu'elles pèsent de tout leur poids sur le marché du logement ».Celane devrait pas uniquement focaliser sur ce

qui pourrait être le revers de la médaille d'une mesure qui est à coup sûr fort impopulaire. « Le marché automobile, qui est sans valeur ajoutée, va s'éclipser pour laisser la place à celui de l'immobilier. Il ne faut pas oublier que le logement est le problème numéro un en Algérie ». Le montant des crédits à la consommation accordés par les banques avoisine les 90 milliards de dinars alors que celui de l'immobilier, malgré la forte demande, atteint les 140 milliards de dinars.

Selon le rapport 2011 de la Banque d'Algérie, le total des ressources collectées par le système bancaire national s'élevait en 2011 à 6 727 milliards de dinars, alors que le total des crédits à l'économie était de 3727 milliards de dinars. Toutefois, en dépit des évolutions considérables enregistrées dans le secteur bancaire et financier, beaucoup reste à faire notamment en matière de conditions de financement des activités économiques nationales, du fonctionnement du marché financier national ou encore dans les relations entre les entreprises et les banques.

Conclusion

Les années récentes sont marquées par une amélioration du niveau de développement des activités financières algérienne mais reste inefficace. Ceci revient selon, notre étude, à la non performance du système bancaire et non bancaire et à la faiblesse de l'environnement institutionnel.

Le système bancaire représente le gros des avoirs du système financier à hauteur de 92%. Le secteur bancaire public détient à lui seul la majorité des avoirs bancaires. Par ailleurs, le secteur non bancaire se caractérise par un nombre d'institutions limité et une taille relativement faible. Quand à la bourse, elle se caractérise par une faiblesse d'activité et la taille limitée avec seulement 3 entreprises cotées.

Depuis le lancement du programme de réformes, la participation du secteur bancaire au financement de l'économie a enregistré une évolution continue, mise à part quelques légères perturbations, aux premières années de la réforme.

Le canal du crédit bancaire reste potentiellement important en matière de financement de l'investissement productif et de la croissance hors hydrocarbures en Algérie avec un rôle désormais plus accru des banques commerciales dans le développement des crédits à l'économie.

Chapitre III :
Financement des PME

Chapitre3

FINANCEMENT DES PME

INTRODUCTION

Le rôle des PME, est désormais très important dans le dynamisme et le développement économique d'un pays par leurs investissements et leurs emplois. La définition statistique de la PME varie d'un pays à l'autre. Sur le plan politique, on assiste à une multiplicité et une multiplication des programmes visant l'encouragement et l'aide des PME dans tous les pays du monde. L'Algérie n'a pas échappé à cette logique et plusieurs programmes et structures ont été créés à l'égard des PME, dans le cadre du processus de transition vers l'économie de marché entamée dès la fin années 1980.

L'Algérie avait comme objectif la recherche d'une nouvelle voie de croissance économique basée sur la promotion la PME privée, pour ne pas dépendre la partie de rente pétrolière, et de réaliser la diversification de l'économie fondée sur un développement durable de la compétitivité des PME algériennes dans un contexte de mondialisation. Toutefois, en dépit de tous ces programmes et mesures, les PME algériennes qui existent déjà éprouvent d'énormes difficultés à survivre et à réaliser leurs projets d'investissement d'une manière générale. Cette situation est liée à un environnement institutionnel contraignant le développement des PME.

En particulier, elle fait face à la difficulté de l'accès au financement bancaire. En Algérie, le partenaire privilégié dans leur financement externe, est représenté par les banques publiques qui financent environ 90% de l'économie.

Le présent chapitre sera présenté en deux sections. La première sera réservée à La PME et son financement. La deuxième sera consacrée à l'état des lieux dans les PME algériennes.

Section1: La PME et son financement

D'une manière générale dans tous les pays (développés, émergents ou en développement), les petites et moyennes entreprises sont considérées comme un des moteurs du développement économique et un des principaux contributeurs à la création d'emplois durables et à l'augmentation de la valeur ajoutée.

L'accès limité aux ressources financières requises pour démarrer, survivre, et croître est l'un des problèmes qui se posent aux PME, lesquelles représentent un groupe hétérogène d'entreprises ayant des besoins divers en fonction de leur stade de développement.

1.1. Définition de la PME

Selon *Julien et Morel (1986)*¹ il existe une certaine difficulté de définir ce concept due notamment à sa diversité : « *La PME est un concept flou dont les définitions varient* ». Cette diversité se manifeste à travers deux aspects essentiels : la dimension en premier lieu car la population des PME regroupe des entreprises allant de celles comptant cinq employés à d'autres comptant 200 employés ou plus, ce qui a fait apparaître actuellement une tendance qui consiste à étudier séparément les moyennes entreprises, les petites entreprises et les très petites entreprises. En second lieu, cette diversité se trouve au niveau du statut juridique des PME qui sont définies comme des entreprises indépendantes qui comptent un nombre de salariés et un volume d'actif. Ces plafonds varient selon les systèmes institutionnels adoptés².

➤ La moyenne entreprise est définie comme une entreprise employant 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 02 milliards de dinars ou dont le total du bilan annuel est compris entre 100 et 500 millions de dinars.

➤ La petite entreprise est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 millions de dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 100 millions de dinars.

➤ La très petite entreprise (TPE), ou micro entreprise est une entreprise employant de 01 à 09 employés et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 20 millions de dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions de dinars.

Le tableau suivant récapitule les caractéristiques de chaque type selon la taille de l'entreprise.

Tableau N°3.1: La typologie des PME/PMI

Entreprise	Effectifs	Chiffre d'affaires (D.A)	Total bilan (D.A)
Très petite	1-9	< 20 millions	< 10 millions
Petite	10-49	< 200 millions	< 100 millions
Moyenne	50 – 250	200 millions – 2 milliards	(100 – 500) millions

Source : Loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise/petite et moyenne industrie; décembre 2001.

¹ *Julien et Morel (1986) in : « Wtterwulghe, La PME une entreprise humaine, Ed. De Boeck, 1998, p. 13».*

² CREPME : « les PME bilan et perspectives », Ed. Economica, Canada, 1994, p24.

1.2. Les caractéristiques des PME

Les PME possèdent des caractéristiques hétérogènes qui varient en fonction des atouts qui leur confèrent des avantages mais aussi des faiblesses qui entravent leur développement³.

La rapidité de la prise de décision où la PME affiche une grande souplesse lui permet d'avoir une certaine vitesse de réactivité aux événements imprévisibles qui la secoueraient à s'avoir ;

- La fluidité de la circulation de l'information favorisée par le nombre réduit des employés de la PME, ce qui rend la communication entre ses dirigeants très fluide, augmentant ainsi les potentialités de concertation et de réactivité ;
- La concentration de l'effort du fait que la PME ne détient qu'un marché ou un segment de marché qu'elle maîtrise parfaitement, ce qui lui donne en permanence une vision nette de son évolution et lui permet de réaliser la meilleure adéquation produit/marché.
- L'autonomie qui demeure pour un grand nombre des PME très relative, du fait de leur orientation vers la sous-traitance pour les grands groupes ;
- La fragilité de la structure financière ou la majorité des bilans des PME est caractérisée par le prix élevé du court terme ;
- Le manque de notoriété car les PME sont en général peu connues, aussi bien du public que des éventuels partenaires de l'entreprise (fournisseurs, clients, administrateurs, banques), ce qui engendre un manque de confiance de ces derniers à son égard.
- La difficulté de se procurer des ressources financières et humaines à cause de sa faible capitalisation et son manque de notoriété, au même titre que le recrutement des compétences professionnelles qui préfèrent vendre leurs services aux grands groupes pour diverses raisons, notamment le salaire et le choix de carrière.

1.3. Les systèmes de financement des PME

Dans cette section, nous allons présenter d'une manière explicite les différents systèmes de financement des PME à savoir : le marché financier, le capital-risque, le microcrédit et le système traditionnel qui est l'endettement. Sachant bien que l'autofinancement et le financement informel sont aussi importants comme système de financement des PME.

³Achir M, Le capital investissement et le financement de la PME : enjeux et perspectives en Algérie, Mémoire de magistère en sciences économiques, Université de Bejaia, 2008, p.30.

- **l'autofinancement**

Dans un sens large, l'autofinancement d'une petite et moyenne entreprise (PME) incorpore non seulement le bénéfice non distribué, mais aussi la rémunération ou les avantages que le dirigeant va parfois laisser de côté dans l'entreprise afin de la financer.

Cette pratique n'est pas rare. Elle se traduit soit par le recours à un compte courant créditeur, soit même par une rémunération du dirigeant nettement inférieure à celle du marché.

Le recours systématique et prioritaire à l'autofinancement s'explique notamment sur la base de variables subjectives telles que la volonté d'indépendance et d'identification du patrimoine de la famille au point d'y être assimilé. En effet, les bénéfices réalisés sont de fait réinvestis dans la PME. Cette assimilation a des conséquences défavorables pour la survie de la PME. Lors du décès du dirigeant, le patrimoine risque d'être insuffisant pour payer les droits de succession. Les héritiers sont alors confrontés à la vente ou à la liquidation de l'entreprise (PME).

Par ailleurs, une autre variable, de nature objective, réside dans la souplesse de l'autofinancement comme instrument de financement, d'où la décision relève généralement de la seule volonté du dirigeant. En outre, les dirigeants de PME semblent associer un coût nul à l'utilisation de l'autofinancement, ignorant en cela son coût d'opportunité. En effet, l'absence de coût explicite pousse donc les dirigeants de PME à privilégier cette source de financement, et ce, au mépris de la réalité économique.

Le recours au système de l'autofinancement de la PME limite la croissance de cette dernière à sa capacité bénéficiaire diminuée de l'impôt qui affecte les résultats réalisés. En effet, « la croissance des fonds propres par dotation aux réserves suppose la mise en évidence d'un bénéfice qui subit un prélèvement fiscal » (L.GIOT)⁴. Le dirigeant de PME peut être tenté de minimiser l'impact fiscal par divers biais comptables ou d'autres artifices.

De ce fait, la fiscalité a un impact néfaste sur les possibilités de croissance des PME. En induisant un comportement de limitation du bénéfice, la fiscalité réduit le potentiel de l'autofinancement de la PME, alors qu'il est la source de financement privilégiée du propriétaire – dirigeant. A défaut de pouvoir se financer à suffisance par autofinancement, la PME se tourne vers le crédit bancaire qui constitue la principale source de financement extérieure.

⁴ Cité par Wtteewulghé, Robert et al : « La PME : une entreprise humaine », édition DeBoeck Université ; 1998.p129

Il est à signaler que le financement informel est important dans le financement des PME, notamment dans les pays en voie de développement. Sans consacrer un élément pour ce type de financement, nous tenons juste à faire référence à son existence.

D'ailleurs, certains constats peuvent être tirés au sujet du financement informel des PME à partir des études de cas effectuées en Afrique, en Amérique latine et en Asie⁵.

- La finance informelle est omniprésente dans les pays à faible revenu. Elle se concentre à l'endroit où ont lieu les transactions commerciales portant sur des montants importants, quel que soit l'état de développement des marchés financiers formels.
- Bien qu'un grand nombre de pauvres participent à la finance informelle, les emprunts et dépôts informels sont aussi courants à l'intérieur d'une classe sociale qu'en différentes classes économiques. Le marché financier informel est très complexe, il ne s'agit pas seulement du cas où les riches prêtent aux pauvres.
- Le secteur financier informel est souvent dynamique, innovateur et flexible, adapté à l'environnement économique et social.
- La finance informelle de prêt à des individus, des entreprises qui ont une meilleure opportunité économique.

- **le microcrédit**

Selon VINCENT.F⁶, « le microcrédit est à la mode. Conçu essentiellement comme une facilité de paiement, les organismes d'aide internationale mais aussi les banques privées l'utilisent pour en faire un moyen de financement du développement. Cependant, si ces crédits servent effectivement d'outil de développement, ceci dépend de plusieurs facteurs : du montant ; il s'agit généralement de sommes entre 100 et 5000 Dollars, du taux d'intérêt appliqué, du choix du bénéficiaire ciblé et de forme de garantie choisie ».

Essentiellement, ces nouvelles stratégies de financement visent la création d'entreprises au sein des populations à faible revenus, en procurant à la fois un capital et de la formation. Pour J.SERVON.L⁷: « cette nouvelle vague de développement économique local met au

⁵ ADAMS .D.W et FITCHETT.A : « finance informelle dans les pays en développement » .ED, presses Universitaire de Lyon, 1994, P19

⁶ VINCENT .F : « le système du micro-crédit, permet -t-il le développement ? » ; In Revue Problèmes économiques ; N°2666-24 Mai 2000, P25

⁷ J.SERVON.L : « le micro-crédit et la nouvelle vague de développement économique local aux Etats Unis, In DEMAZIERE : « Du local au global, les initiatives locales pour le développement économiques en Europe et en Amérique » .Ed, L'Harmattan .1996.P341

centre l'homme plutôt que le territoire, cible des populations spécifiques et se traduit de plus en plus par des partenariats publics / privés. Parmi les nouvelles stratégies, on trouve les programmes de développement des micro-entreprises ». Pour le cas de l'Algérie, ces programmes sont mise en œuvre par les dispositifs tel que ANSEJ, CNAC, ANGEM, ...etc.

Le microcrédit fait partie de la micro finance (quienglobe, outre le crédit, l'épargne et l'assurance).Il consiste en un nouveau modèle bancaire basé sur la proximité culturelle et géographique entre le prêteur et l'emprunteur⁸.

En effet, il existe deux formes de microcrédit :

- le microcrédit professionnel destiné à la création d'entreprise ou d'activités par des personnes en difficulté. Ce type de financement s'inscrit dans une logique d'insertion professionnelle ;
- le microcrédit social ou personnel, qui aide les ménages en difficulté à faire face à leurs besoin de consommation pour accéder à l'emploi (exemple : achat d'une voiture pour se rendre à son travail) et au logement, et favoriser l'insertion sociale.

- **le capital risque**

Le recours à l'apport de capitaux par une société de capital – risque est l'une des formes que peut prendre l'ouverture de capital d'une entreprise (notamment la PME) .le capital –risque est défini par SHILSON comme étant : « le fait de supporter une activité entrepreneuriale en lui apportant un financement et en lui prodiguant (montrant) des conseilsmanagériaux, afin d'exploiter des opportunités de marché et de réaliser des gains en capital à long terme plutôt que des dividendes »⁹.

Pour investir dans une entreprise (PME). Les critères retenus par les sociétés de capital- risque sont généralement les qualités humaines et managériales des dirigeants, la fiabilité de l'information dispensée par l'entreprise, l'existence d'opportunités sur le marché choisi et la possibilité d'établir un accord détaillé avec les dirigeants des PME.

Donc, la condition principale à l'entrée d'une société de capital – risque au capital d'une PME est la réduction de l'asymétrie informationnelle. En effet, le contrôle de l'information et de la politique financière, voire l'association du « capital-risqueur » aux décisions financières qui s'ensuivent, réduisent bien entendu l'autonomie de la PME et

⁸ Michel ROUX : Master Banque de détail », Editions ESKA, 2010.P380

⁹ Cité par WTRRWULGHE. Robert et al : Op .cit.p142

impliquent l'émergence de coûts d'agence importants. Les moyennes entreprises à croissance rapide sont les utilisateurs les plus probables de capital à risque.

Pour B.BELLATENTE et N.LEVRATTO, cela explique également le rôle marginal de ce type de financement. Plutôt qu'un substitut au crédit bancaire, il apparaît qu'il s'agit d'un mode de financement complémentaire à ce dernier¹⁰. Aussi, l'arrivée d'une société de capital – risque qui intervient dans la gestion de l'entreprise est en effet d'être un signal rassurant les banques.

Notons qu'en Algérie, ce système de financement des PME par capital risque est au stade embryonnaire, et donc, c'est le financement par crédit bancaire et microcrédit qui sont mis à la disposition des PME pour se financer. En effet, l'économie algérienne est en transition vers l'économie de marché gardant toujours la caractéristique d'une économie d'endettement.

- **le marché financier : l'introduction en bourse**

Une autre forme classique d'ouverture du capital de l'entreprise est l'introduction en bourse. Du point de vue de l'analyse économique, le coût du financement, par appel aux capitaux, s'établit sur des bases similaires à celle de l'autofinancement. Néanmoins, le recours au marché public et à la cotation entraîne des coûts de transactions complémentaires et les coûts de transactions du marché. Ces derniers comprennent les commissions de courtage, les taxes et frais liés à la publicité et à l'impression des titres et des coûts résultant des contraintes légales d'information et publicité.

- **le financement traditionnel : le financement bancaire**

De par leur taille, les PME sont rarement en mesure de recourir directement aux marchés financiers et à leurs produits. Le banquier constitue donc leur première source de financement externe (la banque est le partenaire privilégié des PME).

D'ailleurs, plusieurs études démontrent qu'après l'autofinancement, les PME recourent prioritairement à l'endettement bancaire¹¹. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs. Le recours direct au marché des capitaux implique des coûts (coûts de transaction au sens de Williamson) supplémentaires. Ces coûts constituent une barrière à l'entrée pour les PME.

¹⁰Wtterwulghe .Robert et al : OP.Cit, P144

¹¹Wtterwulghe.Robert et al : OP.Cit, P129

Aussi, face au rôle marginal joué par le capital-risque dans le financement des PME, B. Belletante et N. Levratto (1995) vont même jusqu'à affirmer qu'il « ne peut être considéré comme un mode de financement substituable au crédit bancaire »¹².

L'accès direct des PME au marché financier est rendu difficile par l'opacité de l'information du côté des PME. Le manque de transparence, souvent voulue par le dirigeant, crée une asymétrie de l'information entre le propriétaire-dirigeant et le marché.

- **les incitations financières aux PME**

Divers instruments d'incitations financières aux PME ont été initiés dans les différents pays développés et en développement, à des degrés différents, selon bien sûr la place ou l'importance qu'attribue la politique de chaque pays concerné à la promotion du secteur de la PME.

Pour promouvoir l'investissement (notamment privé) et le secteur des PME en particulier, un double système d'incitation financière et fiscale est appliqué. D'une part, l'instrument auquel on a le plus souvent recours pour orienter les ressources publiques vers la promotion de l'investissement réside dans les incitations fiscales basées principalement sur l'exemption de l'impôt sur certaines dépenses d'investissement, la libération et l'accélération des amortissements, le report sur plusieurs années des pertes, etc.

D'autre part, l'incitation financière, en particulier basée sur des crédits à des taux bonifiés, constitue un facteur de promotion de l'investissement du secteur des PME. Donc, ce double système d'incitation fiscale et financière a pour objectif l'aide éventuelle et l'encouragement pour renforcer la structure productive des PME. D'ailleurs, c'est ce double système d'incitation qui est appliqué en Algérie dans le cadre des réformes et la politique de promotion de la PME.

Nombreux pays industrialisés ont procédé à la modernisation de leurs systèmes de crédit et engendrent de véritables crédits industriels. En effet, ils ont confié ces crédits à des institutions spécialisées autres que les banques commerciales. On peut citer les Instituts de Développement Régional (IDR) de France, les Small Business Administration (SBA) des USA, et les institutions financières spécialisées (IFS). En fait, leurs contributions ne se limitent pas à la politique active de la création et la transmission des PME pour le renforcement de leur structure financière. Ces institutions sont aussi des partenaires des PME

¹² Cités par Wtterlghe, Robert et al : « la PME : une entreprise humaine », Op .cit.P130

en fonds propres. Ce partenariat avec les PME prend la forme d'interventions en termes de conseils, d'orientations au sujet de financement et de gestion.

- **le financement de création des PME**

La création d'entreprise relève d'une problématique qui consiste dans le financement d'un projet d'investissement sans pouvoir disposer d'éléments de références passés, ni actifs intrinsèques au projet capables de garantir les fonds prêtés, d'où la banque est réticente de miser sur le projet.

Pour le cas de PME innovantes, la difficulté réside dans le financement de l'immatériel, en d'autres termes, la recherche et l'innovation, qui représentent pour une banque un risque trop élevé. Les intermédiaires financiers, en particulier les banques, craignent une mortalité rapide du projet de création d'entreprises (PME), qui ne lui permette pas le remboursement des fonds prêtés.

Face à de telles contraintes, les banques commerciales ne peuvent supporter seules, sans autres accompagnement, le poids lié à cette fertilisation. Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer. Les moyens sont multiples : fiscalité, charges sociales, aides remboursables, etc. mais quelles qu'en soient les formes, l'intervention des pouvoirs publics doit être coordonnée avec les différentes banques (publiques et privées, d'affaires et commerciales etc.), avec celles des investisseurs privés, en particuliers avec les opérateurs du capital – risque.

- **L'évolution de l'intermédiation bancaire classique**

Les besoins en fonds propres et le poids de l'endettement à court terme, constituent les deux principaux points de différence au sujet des structures des PME de celles des grandes entreprises. Selon YOUNCOURT.B ; et MAROIS.T¹³ : pour un total d'endettement rapporté au fonds propres identiques, la part de l'endettement à court terme est beaucoup plus forte chez la petite et moyenne entreprise (PME) que chez la grande entreprise. Les causes de cette faiblesse sont difficiles à hiérarchiser :

- Méfiance ou seulement réserve à l'égard de l'endettement à long terme considéré comme manifestation la plus symbolique de l'endettement ;

¹³ Cités par BIZAGUET.A. *Etalii* : « les petites et moyennes entreprises, caractéristiques et financement des PME en France et dans les principaux pays industrialisés », éd. Berget Levraut .1989.P65

- Hésitation à s'engager sur des échéances lointaines au regard des incertitudes immédiates véhiculées par la conjoncture du moment ;
- Insuffisance des capacités techniques de l'entreprise à gérer précisément ses mouvements de fonds et à optimiser sa trésorerie ;
- Ou, peut – être, conséquence du système et du comportement bancaire eux-mêmes, qu'il s'agisse du coût de crédit ou des garanties exigées.

Cette caractéristique en termes d'endettement à court terme de la PME, reflète une insuffisance de la maîtrise technique ainsi qu'une mauvaise organisation du passif qui n'est pas conforme aux principes financiers. Le poids excessif des crédits interentreprises est généralement reflété par l'importance des besoins en fonds de roulement. Il n'en demeure pas moins que les besoins d'une PME en ressources financières sont fort appréciables et indispensables, soit pour son démarrage, ou pour réaliser les investissements nécessaires.

Face à cette situation financière particulière des PME, le système bancaire a apporté des modifications, portant principalement sur trois axes, à savoir :

- La mobilisation plus large et plus souple des financements à court terme ;
- Le développement en direct, via les banques, des concours à moyen et long terme ;
- La création et l'élargissement de véritables gammes de prestations de services des banques.

En effet, l'intermédiation bancaire a évolué en termes de statut propre des banques elles-mêmes. C'est -à-dire les mutations économiques de ces trois dernières décennies (depuis les années 1980) ont engendré une multiplication des différents types de banques, notamment en banques d'affaires, banques commerciales, etc.

D'ailleurs, les banques commerciales ont entrepris le développement de leurs interventions « en haut du bilan », en élargissant leurs champs d'interventions vers le financement de l'investissement nécessaire notamment dans la phase de démarrage des PME. Pour ce faire, il a fallu se doter des moyens financiers, surtout humains qualifiés pour financer cette nouvelle clientèle de PME.

Contrairement à la banque d'affaire, qui gère des portefeuilles de participations, la banque commerciale a pour mission d'accompagner les PME en croissance, en leur apportant le supplément en fonds propres nécessaires dont elles ont besoin aux étapes clés de leur existence. Une intervention en capital ne peut être exclusive d'un développement des

concours bancaires classiques, qu'ils s'agissent de concours à long terme ou du financement des besoins de trésorerie.

Par ailleurs, pour l'emprunteur (particulièrement pour les PME), le crédit bancaire présente plus d'avantages par rapport au marché financier et cela en raison de deux principaux avantages qui sont :

- La souplesse des crédits bancaires. On peut la constater dans les montants et les échéances modulables, ainsi que les formes diverses de crédit. l'emprunteur, sur le marché financier, ne présente aucune de ces facilités.
- Le crédit bancaire est lié à la renégociation du contrat de crédit avec le banquier .On dit qu'il y a une supériorité du crédit bancaire par rapport aux dettes de marché.

Section 02 : Les PME Algériennes : état des lieux

Le développement économique des pays en voie de développement passe certainement par le développement des petites et moyennes entreprises (PME).La présente section a pour objectif d'étude les éléments suivants :

- Aperçu sur les PME algériennes ;
- Le rôle de PME dans l'optique de développement économique algérien ;
- Organismes et institutions spécialisés dans le soutien et la promotion des petites et moyennes entreprises (PME) ;
- Les contraintes liées à la création et au développement des PME en Algérie.

2.1. Aperçu sur les PME algériennes

L'ouverture économique de l'Algérie, amorcée dès 1989, a entraîné un développement important du parc des entreprises privées. Ce développement concerne aussi bien le nombre de nouvelles entreprises que leur poids dans les différents secteurs d'activité.

Depuis l'adoption d'un nouveau code des investissements en 1993¹⁴ qui se veut être la pierre angulaire de la volonté d'ouverture de l'économie et d'une nouvelle politique de promotion de l'investissement, le nombre de PME connaît une croissance continue. Les statistiques démontrent que près de 75% des PME recensées en 2005 ont été créées après ce nouveau code, et que plus de 35% ont été créées durant les 5 dernières années (2000-2005).

¹⁴Décret législatif du 05/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement.

Les dispositions relatives au développement des investissements sont renforcées en 2001¹⁵ et une nouvelle loi d'orientation sur la PME va dans le sens de la promotion de l'entrepreneuriat. La tendance à la croissance du parc des entreprises connaît une évolution positive fin 2005 (+9%).

L'absence de définition reconnue des différents types d'entreprises, jusqu'à un passé récent, rend l'inventaire des PME/PMI algériennes (assimilées indifféremment) peu fiable et ne reflète pas précisément leur nature. L'Office National des Statistiques algérien (ONS) qui utilise le critère du nombre d'emplois déclarés à la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS) pour faire l'inventaire et la typologie des entreprises avance un nombre impressionnant d'entreprises de toutes tailles (plus de 300.000 avec plus de 25.000 créations en 2005), incluant sans distinction aucune les *micro-entreprises*, les *petites entreprises*, et les *moyennes entreprises*.

La collecte et le traitement des données pour l'établissement de l'état des lieux de la PME fait ressortir des insuffisances en matière d'information et de définition. Les données utilisées par l'ONS sont incapables, à elles seules, de donner une image fidèle du secteur de la PME. Une typologie multicritère est nécessaire pour mieux identifier la nature des différents types de PME. L'application de la définition de la PME retenue par l'Union Européenne et adoptée par l'Algérie, fondée sur 3 critères (les effectifs, le chiffre d'affaires et l'indépendance de l'entreprise) donne une structure du parc des entreprises où la Très Petite Entreprise (TPE) est largement prédominante. Elle représente en 2005 plus de 95% du total des entreprises¹⁶. En termes d'emploi, par contre, la répartition est globalement équitable entre chacune des catégories qui emploient environ le tiers des salariés (Bouyacoub, 2003). Le secteur privé est devenu aujourd'hui prédominant au sein de l'économie dans la plupart des secteurs¹⁷, suite au désengagement de l'Etat et la fin de son monopole. Ainsi, à la fin de l'année 2005, les PME privées et l'artisanat représentaient 99,75% du total des entreprises¹⁸.

La privatisation d'une partie de l'économie algérienne s'est faite principalement par l'émergence du secteur privé, sans le concours des grandes entreprises publiques dissoutes et

¹⁵Loi n° 01-18 du 12 décembre 2001.loi d'orientation sur la petite et moyenne entreprise (PME). Celle-ci définit et fixe, entre autres, les mesures de facilitation administratives dans la phase de création de l'entreprise qui pourraient être mises en œuvre. Elle prévoit également la création d'un Fonds de Garantie des prêts accordés par les banques en faveur des PME.

¹⁶ Cet aspect ne semble pas propre à l'économie algérienne, de nombreux pays affichent les mêmes données concernant le poids de la TPE dans l'économie, notamment la en France.

¹⁷Les entreprises privées contribuent à plus de 75% du PIB hors hydrocarbures. (99,7% dans l'agriculture, 96,6% dans le commerce, 67,3 dans le transport et la communication et 64,2 % dans le bâtiment et les travaux publics.) Selon l'ONS (Office National des Statistiques).

¹⁸« Bulletin d'information économique 2005 » Ministère de la PME et de l'artisanat. Disponible sur : <http://www.pmeart-dz.org/fr/bulletin2005.php>

transformées en PME à la santé financière fragile et laissant planer sur elles un risque sérieux de faillite.

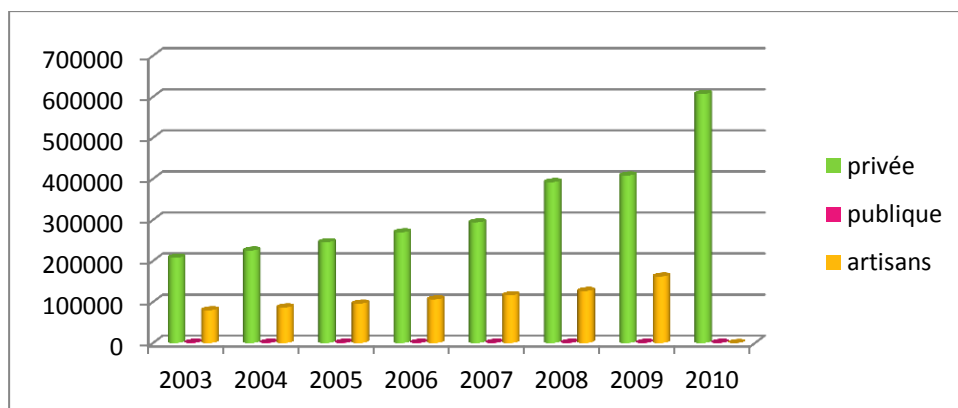
Sur les cinq dernières années, le poids de la PME dans le tissu national a fortement augmenté. La densité des entreprises a presque quadruplé pendant que le nombre de créations a plus que doublé, mais il n'en demeure pas moins que les chiffres restent à un niveau faible¹⁹.

La dynamique de création de nouvelles entreprises s'est faite à travers trois processus principaux : les créations « classiques » qui concernent l'investissement privé constitué principalement de fonds propres (près de 70% des créations), les micro-entreprises des jeunes bénéficiaires du dispositif d'aide à la création de l'ANSEJ (29 % des créations), et les sociétés de salariés constituées des entreprises publiques dissoutes rachetées par les employés à l'aide de modalités de crédit avantageuses (1%). S'il est possible d'apprécier quantitativement le développement de la PME à partir des données générales (disponibles seulement depuis les dernières années), il n'est pas aisé d'approfondir l'analyse des nouvelles entreprises, notamment sur le plan qualitatif. Il n'existe pas encore en Algérie de système d'information consacré aux petites et moyennes entreprises, trop longtemps marginalisées au profit de la grande entreprise publique.

Des statistiques plus détaillées sur l'évolution du secteur PME/PMI sont mentionnées dans la figure N°3.1

¹⁹En matière de densité l'Algérie affiche un taux encore modeste qui atteint seulement 1000 entreprises pour 100.000 habitants en 2005, alors que les pays développés affichent des taux évoluant entre 4000 et 8000 entreprises pour 100.000 habitants. En terme de créations pour 100.000 habitants, l'Algérie affiche 93,21 alors que ce nombre varie entre 400 et 800 dans les pays développés (calculs effectués sur la base des données de l'Office Nationale des Statistiques ONS et du Ministère de la PME.) en actualisant les calculs de Bouyacoub (2003) suivant la Julien (1997).

FigureN°3.1 : Evolution des PME en Algérie de 2003 à 2010



Source : direction des systèmes d'information et des statistiques, Ministère de l'Industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement (2010).

A partir de 2000, le poids de la PME/PMI a nettement augmenté, le nombre a plus que doublé, et la densité a presque quadruplé. Les statistiques disponibles indiquent que plus de la moitié des PME/PMI ont été créés entre 2001/2007, suite à la loi d'orientation sur les PME de 2001, soit 212 120 entreprises. A la fin de 2010, le nombre des PME/PMI privées a connu une évolution remarquable, et a enregistré le nombre de 398 788 entreprises, alors qu'au début de 2003, elles étaient 207 949 entreprises. Contrairement au nombre des PME/PMI publiques qui a enregistré une diminution de 228 en 07 années, le total des artisans durant 07 années, a connu une augmentation nette et a passé de 79 850 entreprises artisanales en 2003 à 162 085 entreprises à la fin de 2009²⁰

En matière de densité, le secteur enregistre un taux de dix PME/PMI pour mille habitants (10/1000), un taux qui reste très loin des normes internationales ou le taux le plus faible est de l'ordre de quarante-cinq PME/PMI pour mille habitants (45/1000).

Stimulées par les grands projets publics d'infrastructures depuis les années 2000, les entreprises privées se concentrent principalement sur les activités de services et le BTP, et en second lieu sur les industries manufacturières (agroalimentaire, bois et papier). Au cours des dernières années, seules 10% des PME créées étaient des entreprises de production.

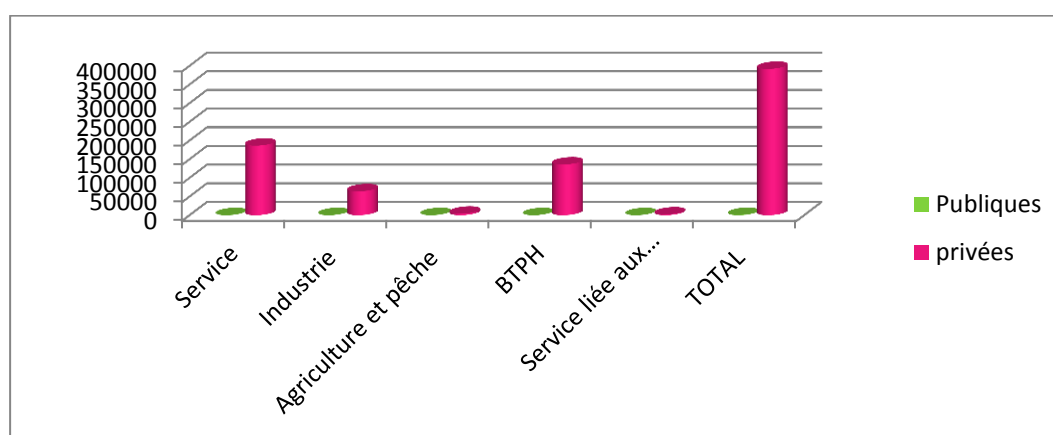
Les PME du secteur publique ne représentent qu'une partie minime de la sphère des PME algériennes. En 2011, leur nombre a augmenté de 2,69% par rapport à l'année écoulée. Il

²⁰Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise, et de l'Artisanat, bulletin d'information, statistiques n° 15, 1er semestre 2009.

est passé de 557 à 572. Dans l'Agriculture, elles représentent un pourcentage de 31,99% des EPE/PME, l'Industrie avec 29,55 % et les Services 29,20%. Les PME/EPE industrielles représentent près de 30% des PME publiques.

Par contre, le secteur privé représente la plus grande partie de la sphère des PME algériennes. Leur nombre augmente de 6,08 %, il est passé de 369319 à 391761 en 2011. Ces PME exercent dans tous les secteurs d'activité de l'économie nationale, dans l'Agriculture 1,02% des PME, l'Industrie 16,31%, les Services 47,52 %, et BTPH 34,65%.

Figure N°3.2: Répartition sectorielle des PME en 2011



Source: Bulletin statistique de la PME

NB : Services: Transport et communication – Commerce - Hôtellerie et restauration - Services fournis aux entreprises - Services fournis aux ménages - Etablissements financiers - Affaires immobilières - Services pour collectivités.

Industries : Mines et carrières – ISMME - Matériaux de construction - Chimie, plastique - Industrie agroalimentaire - Industrie du textile – Industrie du cuir - Industrie du bois et papier – Industries diverses.

Services liés aux industries : Services et travaux pétroliers - Eau et énergie – Hydrocarbures.

Le champ d'activité des PME algériennes est principalement local et national, très rarement international. Moins d'une centaine d'entre elles sont exportatrices. La plupart des PME algériennes utilise des technologies anciennes et une main d'œuvre peu qualifiée, ce qui contraint leur compétitivité et, partant leurs possibilités d'ouverture vers l'extérieur. L'innovation existe mais reste limitée à des secteurs d'activité très précis, sur lesquels existe un certain niveau de concurrence, comme l'agroalimentaire. Plus de 95% des PME ont le statut d'EURL (entreprise unipersonnelle) ou de SARL (société à responsabilité limitée), et sont en général gérées sur un mode familial: un propriétaire unique entouré de collaborateurs appartenant principalement au cercle familial assure lui-même la gestion et concentre la

quasi-totalité du pouvoir de décision et des responsabilités. Ce caractère patrimonial des PME constitue un obstacle à leur croissance et à la formalisation de leurs activités.

La maîtrise des méthodes modernes de management et de développement est largement insuffisante et le recours au conseil et à l'expertise extérieurs très exceptionnel. L'un des objectifs des autorités doit être de sensibiliser les dirigeants aux bénéfices possibles de l'intégration des nouvelles technologies à leur activité.

Au plan géographique, les PME se concentrent dans la dizaine de wilayas du nord du pays. En 2010, 11,9% des PME recensées se situent à Alger, 5,7 % à Tizi Ouzou, 5% à Oran, 4,5% à Bejaia et 4,3% à Sétif. Les autres wilayas comptent moins de 4% des PME recensées.

2.2. Le rôle de PME dans l'optique de développement économique algérien

Le rôle de la PME/PMI dans toute économie est très important car il permet et contribue à la croissance et au développement économique, avec la création d'emplois, la création de la valeur ajoutée et la participation à la distribution des revenus.

La tendance constatée ces dernières années dans l'évolution du taux de chômage en Algérie continue à s'inscrire globalement à la baisse, en raison de la contribution du secteur PME/PMI à créer de l'emploi, plus particulièrement par le secteur privé et les artisans. Ainsi, les données des taux de chômage en Algérie ont connu un déclin durant les deux années successives 2005/2006 de 15.3% à 12.3%. Ce taux a enregistré une légère augmentation de 1.5% en 2007²¹.

Le dynamisme économique est dû principalement à des investissements dans le domaine de l'industrie. Il se trouve devant plusieurs contraintes à savoir le manque de ressources financières, les coûts élevés, la centralisation de l'industrie, etc. Pour surmonter ces difficultés, il est judicieux de créer de petites filiales liées aux grandes entreprises, et faire appel à la sous-traitance. Cette opération permettra de construire plusieurs unités pouvant répondre à la demande progressive de l'emploi, en créant des postes permanents à moindre coût. L'Algérie, comme beaucoup d'autres pays, a pris conscience de l'importance des PME/PMI et son apport important pour l'emploi, et a réalisé des parts considérables sur ce plan comme le montre le tableau N°3.2:

²¹ Nations Unies, Commission Economique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du Nord, XXIIIème réunion du Comité Intergouvernemental d'experts (CIE), Rabat (Maroc), 10-13 mars 2008.

Tableau N°3.2: Evolution des emplois/PME/PMI en Algérie durant 2004/2011

Nature des PME		2004	2005	2006	2007	2008
PME privées	Salariés	592758	642987	708136	771037	841060
	Employeurs	-	245842	269806	293946	392013
PME publiques		71826	76283	61661	57146	52786
Activités artisanales		173920	192744	213044	233270	254350
TOTAL		838504	1157856	1252707	102752	1540209

Source: compilé par nous même à partir de différentes sources.

Les chiffres présentés dans le tableau montrent clairement une hausse remarquable et unecroissance des postes d'emplois générés par le secteur privé, et les artisans, contrairement au secteur public qui a enregistré tout au long de la période 2004/2010, une particulière diminution due en premier lieu à la privatisation dictée par la loi de l'économie de marché.

La valeur ajoutée se mesure par la différence des biens qu'elle vend et ce qu'elle a dû acheter pour produire ces ventes. En 1994, la valeur ajoutée du secteur public était de 617.4 milliards de dinars représentant 53.5 % du total national, alors que celle dégagée par le secteur privé avec 1 178 milliards de dinars soit 46.5 % du total national.

A partir de 1998, les parts respectives se sont inversées faisant passer en tête le secteur privé avec 1 178 milliards de dinars soit 53.6 % et 1 019.8 milliards de dinars soit 46.4 % pour le secteur public. Par ailleurs, Il est à noter que plus de 65 % de la valeur ajoutée et de l'emploi des pays développés provient des PME/PMI. Une politique économique en vue de la constitution, de la promotion et des redéploiements des PME/PMI est incontournable dès lors que l'on aspire au développement.

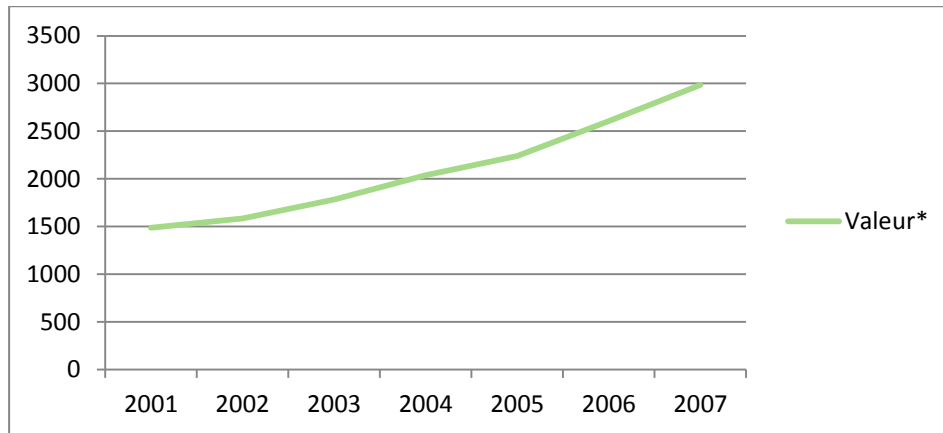
La valeur ajoutée créée par chaque PME/PMI recouvre l'ensemble des rémunérations des services qui ont été rendus au cours du processus de production et au fonctionnement des administrations. La valeur ajoutée servira à :

- Rémunérer les services, force de travail, capital, moyens financiers (il s'agira alors des salariés, de dividendes ou d'intérêts) ;
- Contribuer au fonctionnement des administrations en particulier en versant des impôts.

Il est clair que l'entreprise quelle que soit sa taille, en créant de la valeur ajoutée et en redistribuant ce surplus sous des formes diverses aux autres agents, remplit un rôle essentiel dans l'activité d'un pays. Il faut aussi préciser que ses fonctions de nature strictement

économique ne sont pas les seules que l'on attribue à cette catégorie d'entreprise. De plus en plus, et du fait de son importance dans les sociétés modernes, d'autres missions lui sont attribuées : sociales, humaines et culturelles.

Figure N°3.3 : L'évolution de la valeur ajoutée (2001-2007)



Source : Elaboré à partir des statistiques d'information du Ministère de la PME et de l'Artisanat. Disponibles sur le site. <http://www.pmeart-dz.org>.

2.3. Organismes et institutions spécialisés dans le soutien et la promotion des petites et moyennes entreprises (PME)

En plus d'un le Ministère des petites et moyennes entreprises, il y a des organismes gouvernementaux et des institutions spécialisées qui jouent un rôle actif dans le développement des petites et moyennes entreprise.

A- L'Agence Nationale de soutien pour l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)

Il s'agit d'un organisme national doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Elle vise à encourager toutes les formules menant à la reprise de l'emploi des jeunes à travers la création de micro-entreprises. Elle a été créée en 1996 et représentée à l'échelle régionale à travers des antennes. Elle est sous l'autorité du premier ministre. Dans sa mission de promotion de la micro entreprise, L'ANSEJ est chargée de :

- Mettre à la disposition des jeunes porteurs de projets toutes les informations d'ordre économique, technique, législatif et réglementaire relatives à l'exercice de leurs activités ;
- Fournir des aides à l'investissement pour les jeunes porteurs de projets dans le cadre du montage financier et suivi des prêts ;

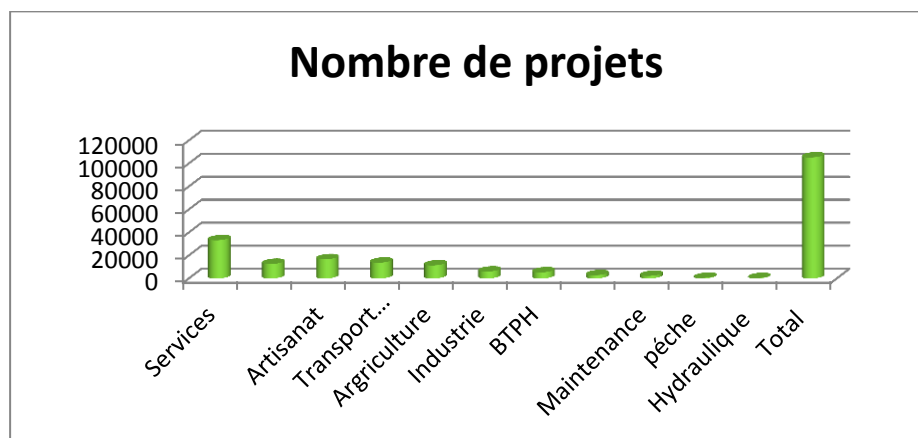
- Etablir des relations permanentes avec les banques et les institutions financières dans le cadre du montage financier des projets.

Cette Agence offre son soutien financier sous différentes formes : subventions financières, fiscales et parafiscales. Les subventions financières prennent la forme de prêts sans intérêt, à long terme accordés par l'Agence et exonérés de paiement des intérêts.

En ce qui concerne les subventions fiscales et parafiscales, elles sont destinées aux micro-entreprises durant la période d'exploitation, y compris l'exonération de taxe sur la valeur ajoutée, sur les faits de transfert de propriété, l'exonération des droits contractuels, de la taxe d'enregistrement et sur l'immobilier. Il y a une L'exonération totale des impôts sur les bénéfices des sociétés et sur le revenu.

Au sujet des entreprises créées dans le cadre de L'ANSEJ au 1^{er} semestre 2009, leur répartition par secteurs d'activités est résumée dans le graphe N°3.2. Le secteur des services enregistre 33289 projets, soit 31,61 % du total des projets (105 300 projets), et avec des emplois représentent 91693 salariés ; suivi par le secteur de l'artisanat avec un taux de 15,87% du total des projets.

Figure N°3.4 : Nombre de projets financés dans le cadre de L'ANSEJ au 1^{er} semestre 2009

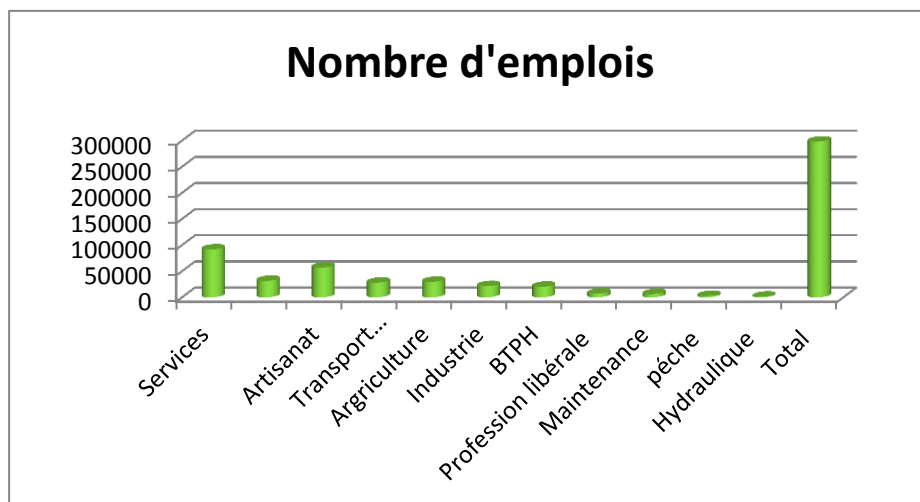


Source : Données ANSEJ.

Selon le tableau N°3.6, les financements dans le cadre du dispositif ANSEJ sont principalement orientés selon les demandes de crédits des investisseurs (jeunes promoteurs) respectivement vers le secteur des services, artisanat, transport voyageur et marchandises, agriculture. Le secteur de l'industrie, par exemple, ne présente qu'un nombre limité de projet financés dans le cadre de L'ANJEM au 1^{er} semestre 2009. Cela en raison de l'importance des

investissements nécessaires dans le secteur d'industrie. Souvent les montants nécessaires dépassent de loin le seuil maximum des financements que le dispositif ANSEJ peut atteindre.

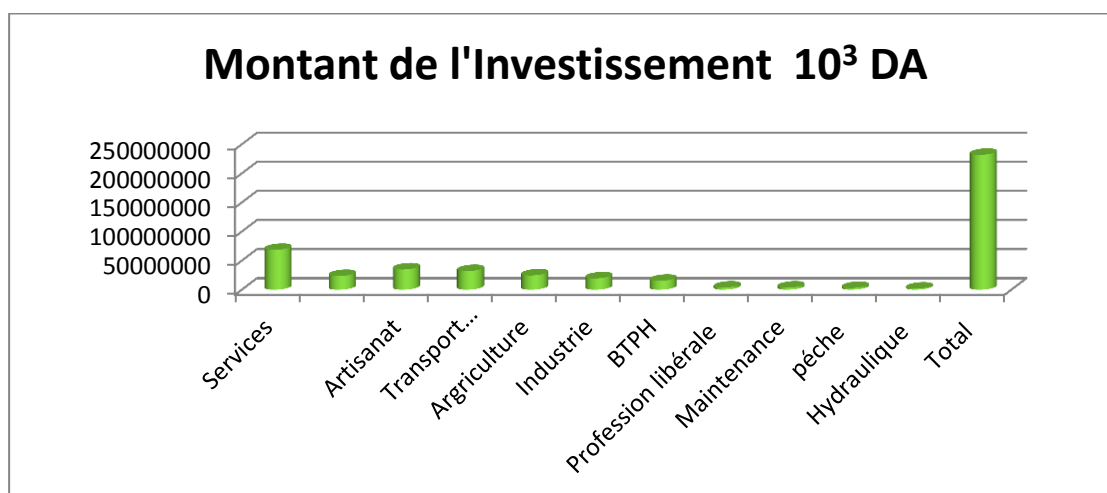
Figure N°3.5: Nombre d'emplois correspondants des projets financés dans cadre de L'ANSEJ au 1^{er} semestre 2009



Source : Données ANSEJ.

En termes d'emplois créés dans le cadre des projets financés par ANSEJ, le secteur des services demeure en première position avec le secteur d'artisanat et celui des transports. Cette situation est une simple implication du nombre de projets financés.

Figure N°3.6: montant de l'investissement correspondant des projets financés dans cadre de L'ANSEJ au 1er semestre 2009



Source : Données ANSEJ.

A travers la figure N°3.6, nous constatons aussi que le secteur des services représente la plus grande partie des investissements en termes de montant. Ce constat nous permet de conclure que l'orientation des investisseurs vers le secteur des services peut se justifier par l'opportunité qu'offre le dit secteur en terme de rentabilité (marge de profit) avec le moindre risque, contrairement aux autres secteurs caractérisés par l'incertitude et donc de risque élevé du point de vue des investisseurs mais aussi des banques.

B- L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Investissement (APSI) et l'Agence Nationale du Développement de l'investissement (ANDI)

L'APSI a été créé dans le cadre de la promulgation de décret législatif N° 93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement. C'est une agence publique chargée de l'assistance et de l'encadrement des investisseurs. Il a créé un guichet unique regroupant toutes les administrations et services concernés par les investissements dans l'objectif de réduire les délais et les procédures administratives et juridiques relatives à la mise en place des projets sur le terrain, de manière à ne pas dépasser 60 jours.

L'APSI a pour fonctions principales :

- ✓ Le suivi des investissements ;
- ✓ L'évaluation des investissements et la présentation des décisions concernant l'octroi ou le refus des avantages ;
- ✓ La prise en charge de toutes ou une partie des dépenses relatives à la réalisation des projets ;
- ✓ L'octroi des avantages liés à la promotion des investissements.
- ✓ Fournir des facilités douanières.

L'Agence Nationale du Développement de l'Investissement est un établissement public doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Elle a remplacé l'APSI, pour

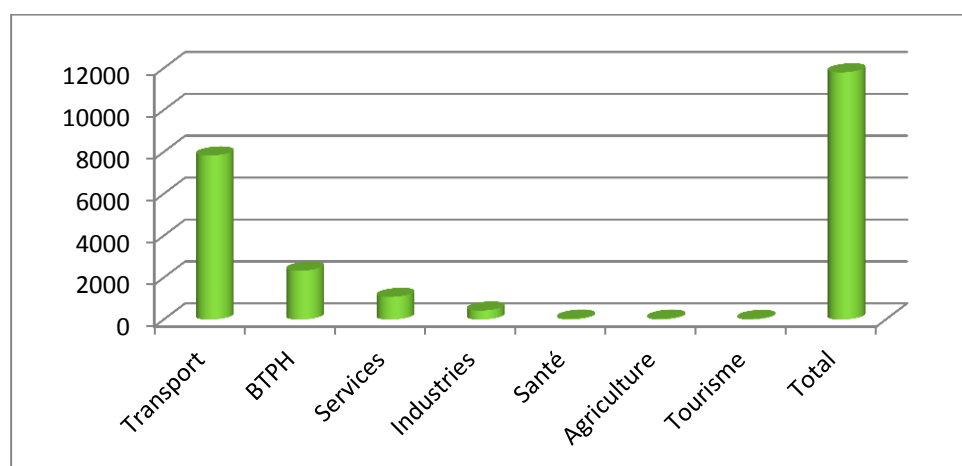
Accomplir les missions suivantes :

- ✓ Réduire la durée d'octroi des licences à 30 jours au lieu de 60 jours ;
- ✓ Assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements ;
- ✓ Accueillir, informer et assister les investisseurs résidents et non-résidents ;
- ✓ Fournir les prestations administratives à travers un guichet unique ;
- ✓ L'octroi des avantages liés à l'investissement dans le cadre du système existant ;
- ✓ Gérer le Fonds d'Appui à l'Investissement ;

- ✓ Assurer le respect des engagements pris par les investisseurs au cours de la période d'exemption.

Au sujet des entreprises créées dans le cadre de l'ANDI au 1^{er} semestre 2009, la répartition des projets d'investissement déclarés par secteurs d'activités regroupés est résumée dans la figure N°3.7

Figure N°3.7:répartition du nombre de projet d'investissement déclarés par secteurs d'activités regroupés



Source : Données statistiques de L'ANDI

Les investissements sont plus importants en nombre dans le secteur des transports, et BTPH. En revanche, En terme de création d'emplois et du montant d'investissement, c'est le secteur de transports qui présente le montant le plus important 66,36% et crée le plus

d'emplois 35,80 % après le secteur du BTPH 29,97 % et créé 32,44% d'emplois, mais le nombre de projets dans l'industrie reste modeste 3,65%.

Tableau N°3.3 : Répartition des projets d'investissement déclarés par secteur juridique

Secteur juridique	Nombres de projets	%	Montant en millions de DA	%	Nombre d'emplois	%
Privé	11780	99,81%	441417	92,06%	93011	98,64%
Public	20	0,17%	4506	0,94	954	1,01%
Mixtes (privé et public)	3	0,03%	33581	7,00%	325	0,34%
Total	11803	100%	479560	100%	94290	100%

Source : Ministère de la petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat bulletin-2009.

Pour les investissements par secteur juridique, le secteur privé reste dominant : (99,81%) en nombre de projets, (92,06 %) en montant d'investissements, (98,64%) en nombre d'emplois.

Un groupe d'organismes accompagne l'ANDI dans la réalisation de ses tâches, à savoir:

- **Le Conseil National de l'Investissement (CNI):** Il est placé sous l'autorité du Premier Ministre, chargé de proposer la stratégie et les priorités pour le développement des investissements ainsi que l'identification des avantages et des formes d'assistance pour ces derniers ;
- **Le Guichet Unique:** Il est créé au sein de l'ANDI un guichet unique regroupant les administrations et organismes concernés par l'investissement. Il a pour mission la vérification de la réalisation des facilités de procédures et des formalités pour la création des entreprises et la réalisation des projets d'investissement à travers l'entretien des relations permanentes avec les organismes concernés : la Direction des impôts, la Direction de l'Emploi, Département du Trésor, les municipalités concernées.
- **Fonds d'Appui à l'Investissement:** Il est destiné à financer la prise en charge la contribution de l'Etat dans le coût des avantages octroyés aux entreprises et de la couverture partielle ou intégrale des travaux d'infrastructures de ces dernières.
- **Fonds de Garantie des Prêts (FGAR) :** Ce Fonds a été créé par le décret exécutif N° 02/373 du 11/11/2002. C'est un établissement Public, sous l'autorité du Ministère des petites et moyennes entreprises et l'artisanat, ayant une personnalité morale et une autonomie financière. Le Fonds a entamé officiellement ses activités, le 14 mars 2004. L'objectif de ce Fonds est de faciliter l'accès des investisseurs aux prêts bancaires de moyen terme, à travers la présentation des garanties pour les entreprises, exigées par les banques. La proportion de la garantie de prêt peut aller jusqu'à hauteur de 70 %.

En ce qui concerne les types de prêt garantis, on trouve les prêts d'investissement ou les fonds de roulement. Ces garanties sont prévues uniquement pour les entreprises adhérentes au Fonds et qui paient une prime annuelle de 2 % du montant du prêt et pendant toute la durée du prêt. Le tableau N°3.5 représente les garanties cumulées par type de produit depuis la création du FGAR.

Tableau N°3.4 : Répartition globale des Garanties par type de produit

Type de la garantie	FGAR	FGAR adossée à MEDA	TOTAL
Nombre des garanties accordées	219	137	356
Coût total des projets	22763124703 DA	20291283246 DA	43054407949 DA
Montant des crédits sollicités	12631341347347 DA	11964720715 DA	24596062062 DA
Taux moyen de financement sollicité	55%	59%	57%
Montant des garanties accordées	4216534821	5087830515 DA	9304365335 DA
Taux moyen de garantie accordée	33%	43%	38%
Montant moyen de la garantie	19253584 DA	37137449 DA	26135858 DA
Nombre d'emplois à créer	9079	12430	21509
Investissement par emploi	2507228 DA	1632444 DA	2001693 DA
Crédit par emploi	1391270 DA	962568 DA	1143524 DA
Garantie par emploi	464427 DA	409319 DA	432580 DA

Source : Ministère de la petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat bulletin-2009.

C- CALPI, ADS et ANGEM

Les Comités d'Assistance, de Localisation et de Promotion des investissements (CALPI) ont été mis en place à l'échelle locale en 1994, en vue d'assister les porteurs de projets dans le domaine du foncier industriel.

L'Agence de Développement Social(ADS) c'est un établissement public avec une personnalité morale et une autonomie financière. Elle a été créée en 1994, dans le but de fournir des microcrédits pour atténuer toutes les formes de pauvreté et de privation. Parmi ses fonctions : la promotion et le financement des activités des agents économiques et sociaux, qui garantissent l'utilisation intense de la main-d'œuvre ; le développement des micros et petites entreprises activant dans l'artisanat, les petits travaux ménagers et les industries traditionnelles, grâce au microcrédit, afin de réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie.

L'Agence Nationale pour la Gestion du microcrédit (ANGEM) est entrée en vigueur en 2004. Elle est destinée à garantir les prêts accordés par les banques et les institutions financières pour les bénéficiaires de microcrédits.

D-Fonds de soutien

Les PME sont également ciblées indirectement par le biais de plusieurs fonds de soutien sectoriels dans les domaines du développement agricole et rural, de l'énergie, de l'emploi et de la formation professionnelle, de la recherche et de l'environnement. D'autres Fonds sont

- Fonds spécial de Développement des régions du sud ;
- Fonds spécial de développement économique des hauts plateaux ;
- Fonds national de l'environnement et de la dépollution ;
- Fonds de régulation et de développement agricole ;
- Fonds national pour la maîtrise de l'énergie ;
- Fonds pour la promotion des exportations ;
- Fonds pour la promotion de la compétitivité industrielle ;
- Fonds national pour la préservation de l'emploi ;
- Fonds pour l'aménagement du territoire ;
- Fonds national de la recherche scientifique et du développement technologique ;
- Fonds pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage.

2.4. Les contraintes liées à la création et au développement des PME en Algérie

Malgré les efforts de l'Etat algérien pour la promotion des PME à travers la mise en place de différents mécanismes et dispositifs d'appui à la création et le développement de ses entités (PME) cités précédemment, le bilan reste à faire au sujet des actions mises en œuvre par divers dispositifs à savoir : ANDI , ANSEJ, CNAC, ANGEM, etc.

Une évaluation à postériori (ex post) du dispositif ANSEJ, portant sur les projets à financement triangulaire octroyés par les banques publiques sur données arrêtées au 1^{er} semestre 2009 est fournie par L'ANSEJ. Les résultats affichés restent insuffisants et sont appelés à être améliorés ultérieurement par une meilleure sélection des projets à financer et en assurant le suivi et garantissant le recouvrement. Selon les différents travaux de recherche réalisés récemment par des auteurs algériens (Assala 2006 ; Daoud 2006 ; Nait Marzouk 2006 ; Benzohra (Sd), les contraintes que les PME algériennes rencontrent dans la création ou

de développement sont multiples. L'article de Benyahia- Taibi ; G et Amri ; S.E.S. (2009)²² en fait la synthèse. Les difficultés principales que rencontrent les PME en Algérie sont les suivantes :

- La réforme de l'administration, du droit des affaires et de la fiscalité restent lentes et inachevées ;
- Le secteur bancaire reste sous la dominance de l'Etat avec un taux de couverture faible. Il est à signaler également la prudence (aversion au risque) des banques publiques algériennes dans leurs politiques de crédit, ce qui prive de nombreuses PME, et freine leur croissance. La méfiance concerne également les banques privées

Par ailleurs, le secteur de la PME rencontre de nombreuses contraintes essentiellement liées :aux difficultés financières(en raison de la dévaluation du dinar, de la pression et douanière, etc.). Aussi, un certain nombre de défaillances est à relever, à savoir :

- Les mesures pour la promotion et l'accompagnement des PME ne sont pas articulées dans une vision à long terme ;
- La pluralité des acteurs institutionnels et leur dispersion avec très peu de coordination ;
- L'esprit d'entreprise est encore faible et fragile.
- La complexité et la lourdeur des formalités administratives retardent encore de nombreux entrepreneurs.

Ajoutons d'autres contraintes qui freinent la création et / ou le développement des PME en Algérie, et qui sont :

- Les contraintes technico-économiques qui concernent principalement l'accès au foncier industriel, Cette difficulté est soulignée par les entrepreneurs mais aussi par le ministère de la PME et de l'artisanat ;
- Les contraintes environnementales, principalement celles relatives aux difficultés d'accès au financement bancaire que ce soit lors de la création des PM et /ou de leur méfiance sans compter les scandales financiers qui révèlent de graves problèmes à l'intérieur même des banques. la bureaucratie et la lenteur des démarches administratives viennent empirer la situation ;
- La cohérence entre les objectifs et les moyens. Certains projets de grande ampleur nécessitent plus de temps pour une adaptation permanente des projets aux conditions réelles des PME.

²²Benyahia-Taibi ; G et Amari ; S.E.S : « Les PME Algériennes dans l'ère de la mondialisation : Etude de cas des PME de la région Oranaise » ; article publié dans les cahiers du CREAD n° 90 /2009 ;P63 à p78

En résumé, les contraintes et obstacles institutionnels auxquels sont soumises les PME algériennes sont recensés dans un rapport commun du ministère de la PME et de l'artisanat et de la commission européenne associés dans l'organisme dénommé Euro-Développement PME en 2007. Ce rapport porte sur cinq (05) grands axes, à savoir²³.

- Le financement ;
- Le management et la stratégie ;
- Les ressources humaines ;
- La production et les nouvelles technologies ;
- La commercialisation.

Conclusion

La PME constitue un élément principal du processus de développement dans l'économie Algérienne avec la création d'emplois qui réduit le taux de chômage, et créer de la valeur ajoutée.

La volonté d'investir existe en l'Algérie et cela est justifié par le nombre élevé des projets déclarés et le volume financier annoncé par des organismes tels que l'ANSEJ, l'ANDI et les banques. Mais cette volonté fait face à de nombreux obstacles qui poussent à l'abandon des projets.

En matière d'accès au financement, les PME Algérienne rencontrent des difficultés à leurs créations et dans leur fonctionnement. Elles souffrent de plusieurs désavantages malgré les aides de l'Etat pour leur création et leur financement à travers des organismes et institutions spécialisés dans le soutien et la promotion des petites et moyennes entreprises (PME) telle que : L'Agence Nationale de soutien pour l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Investissement (APSI), l'Agence Nationale du Développement de l'investissement (ANDI) et Comités d'Assistance, de Localisation et de Promotion de l'Investissement (CALPI).

²³A.Amarouche : « la PME algérienne et le défi de l'internationalisation : expériences étrangères » dir .A.JOYAL ; M.SADEG et O .TORRES.Ed, L'hrmattan, 2010 ; p140

CONCLUSION GENERALE

L'Algérie a connu différentes organisations de son économie nationale. La plus importante est celle des réformes économiques et financières introduites à partir de 1989 qui marque réellement le début des réformes économiques et 1990 avec la publication de la loi sur la monnaie et le crédit. Celle-ci est considérée comme un déclic pour la transition vers un nouveau système plus ouvert.

Le développement économique des pays a été toujours associé au développement financier. Ce dernier est apprécié à travers la diversité des institutions financières, des marchés de capitaux, d'une part, et leurs capacités de mobilisation et de financement de l'économie du pays, d'autre part.

Le système financier algérien est dominé par le secteur bancaire à hauteur de 92 %. Le secteur bancaire public détient à lui seul la majorité des avoirs bancaires. Par ailleurs, le secteur non bancaire et le secteur boursier se caractérisent par un nombre d'institutions limité et une taille relativement faible.

Nous avons remarqué que la structure du système financier algérien est plus limitée par rapport aux systèmes marocain et tunisien, En effet, la comparaison réalisée entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, sur trois secteurs (le secteur bancaire, le secteur de l'assurance et le marché boursier) a démontré que l'Algérie se classe en dernière position, Cependant, les systèmes financiers marocain et tunisien se caractérisent par un déficit d'épargne vis-à-vis de l'investissement. Le système financier algérien est caractérisé par un excédent d'épargne budgétaire qui n'est pas absorbé par l'investissement.

Le canal du crédit bancaire reste potentiellement important en matière de financement de l'investissement productif et de la croissance hors hydrocarbures en Algérie avec un rôle désormais plus accru des banques commerciales dans le développement des crédits à l'économie.

Le développement économique passe nécessairement par le développement de la PME, qui est primordial, et leur contribution en termes de production, d'emplois et de revenus, est mis en avant dans ce travail.

La volonté d'investir en Algérie est justifiée par le nombre élevé des projets déclarés et le volume financier annoncé par des organismes tels que l'ANSEJ, l'ANDI et les banques. Mais cette volonté a de nombreux obstacles en matière d'accès au financement.

Les PME Algériennes rencontrent des difficultés malgré les aides de l'Etat pour leurs créations et leur financement par la création des organismes et institutions spécialisés dans le soutien et la promotion des petites et moyennes entreprises (PME).

En matière d'accès au financement, il y a lieu d'œuvrer davantage pour permettre aux entreprises d'atteindre leurs objectifs en la matière, à savoir :

- Obtenir les fonds aux meilleures conditions de taux, de durée et de garantie minimum ;
- Lever les financements dans le minimum de temps ;
- Respecter des ratios d'endettement et de structure financière raisonnable.

Conclusion Générale

Bibliographie

Ouvrages

- Abdelkrim NAAS, « Le système bancaire algérien », Maisonneuve & Larose, Paris, 2003.
- AMMOUR Benhalima : « le système Bancaire Algérien », Edition Dahlab, 1996.
- BENISSAD Hocine, le plan d'ajustement structurel. Automne 1997.
- Torrès, « PME de Nouvelles Approches », Economica, Paris, 1998.

Thèses et Mémoires

- ABBAS Melaaz « Libéralisation financière et croissance Economique en Algérie Essai de Modélisation », Mémoire de Magister en économie, Université de Béjaia : 2010.
- ACHIR M « Le capital investissement et le financement de la PME : enjeux et perspectives en Algérie », Mémoire de magistère en sciences économiques, Université de Bejaia : 2008.
- BELHABIB Razika « Essai d'étude de la relation entre les marchés financiers et la croissance économique dans les pays du Maghreb », Mémoire de Magister en économie, Université de Béjaia : 2002.
- BELKADI Saliha « Les enjeux de la bancassurance et les perspectives de son développement en Algérie », Mémoire de Magister en économie, Université de Tizi-Ouzou.
- BENCHABANE Meriem « Etude comparative des marchés financiers maghrébins ces : Maroc, Algérie, Tunisie », Mémoire de Magister en économie, Université de Tizi-Ouzou : 2012.
- BERKAL Safia « Les Relations Banque / Entreprises Publiques : Portées et limites cas de la Banque Nationale d'Algérie et l'entreprise Leader Meuble Taboukert », Mémoire de Magister en économie, Université de Tizi-Ouzou : 2012.

- BOUKHEZER-HAMMICHE Nacira « Analyse du système financier Algérien face aux exigences de l'intégration régionale Euro-méditerranéenne », thèse de doctorat en économie, université de Bejaia : 2011.
- DERRADJ Dihya « Essai d'analyse de l'impact de la libéralisation financière sur l'épargne des ménages en Algérie », Master II en économie, université de Bejaia : 2011.
- GHANEM Lyes : « Essai d'analyse de l'impact des politiques monétaires sur le financement des investissements en Algérie », mémoire de Magister, Université de Bejaia : 2005.
- MOUZAOUI Nassima « Etude de l'intermédiation financière en Algérie », Mémoire de Magister en économie, Université de Tizi-Ouzou : 2012.
- OUKACI Moustafa « Essai de mesure de la contribution de la connaissance à la dynamique entrepreneuriale dans la wilaya de Bejaia », Mémoire de Magister en Sciences de Gestion, université de Bejaia : 2010.
- SAMOUEL Béji « Le développement financier pour les pays du sud de la Méditerranée a l'épreuve de la mondialisation financière », thèse de doctorat : économie: université Paris XIII : 2011.

Articles et documents divers

- ACHOUCHE Mohamed et BELAHBIB Razika : « Développement des systèmes financiers des pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) et financement des PME : Une analyse comparative », Université Bejaia.
- AMAIR Bouzid : « les conditions préalables à la réussite des reformes financières au sein des pays émergents », 23èmes journées d'économie monétaire et bancaire, jeudi 22 et vendredi 23 juin 2006, Lille.
- BAHLOUL M .BelkacemHacene : « Reforme du système bancaire en Algérie (pour un développement durable) ».

- BENBAYER Habib et MEDJAOUI H.Trari : « Le développement des sources de financement des PME en Algérie : émergence de la finance islamique », Université d'Oran.
- BENYAHIA-Taibi G et AMARI « Les PME Algériennes dans l'ère de la mondialisation : Etude de cas des PME de la région Oranaise », revue de CREADCREAD n° 90, pages 63-78, 2009.
- BOUMGHAR Mohamed Yazid : « Libéralisation financière et épargne des ménages : quel(s) liens(s) ? », revue de CREAD n°81-82, pages 171-198, 2007.
- BOUZAR Chabha et AMMOUR Benhalima : « la bancarisation dans le contexte de libéralisation financière en Algérie », revue CREAD n°95, pages 53-74, 2011.
- Creane S, Goyal R, Mobarak AM, and Sabir R Authorized for distribution by Khan M: Financial Sector Development in the Middle East and North Africa. IMF WP/04/201; October 2004. P13; 18.
- Creane S, Goyal R, Mobarak M, and Sab R: Financial Development and Economic Growth in the Middle East and North Africa. Newsletter of the Economic Research Forum For the Arab Countries. Volume ten-numbertwo. Summer 200. P12.
- DAHMANI Hmed : « L'état dans la transition à l'économie de marché L'expérience algérienne des réformes », revue de CREAD n°50, pages 47-69, 1999.
- ILMANE Mohamed-Chérif : « les trois phases de développement du système bancaire et monétaire Algérien ».
- KHERBACHI Hamid et TOUATI Karima : « Impact du secteur financier sur l'activité économique en Algérie par une MCSRF », revue de CREAD n°95, pages 5-19, 2011.
- M .Belkacem Hocine : « Réforme du système bancaire en Algérie : pour un développement durable », revue de littérature, Alger, 2000.
- MERZOUK Farida : « PME et compétitivité en Algérie », Université de Bouira.
- TALAHITE Fatiha : « La réforme bancaire et financière en Algérie », revue CREAD n°52, pages 93-122, 2ème trimestre 2000.
- VINCENT .F : « le système du micro-crédit, permet -t-il le développement ? », In Revue Problèmes économiques, N°2666-24 Mai 2000.
- ZOUACHE Abdallah : « état, héritage colonial et stratégie de développement en Algérie ». Colloque International- Algérie.

Lois et règlements

- Décret législatif du 05/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement.
- L'article 89 de la loi de finances 2005.
- L'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.
- L'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 relative à la monnaie et au crédit.
- La loi N86-12 au 19 aout 1986 relative au régime de banque et crédit bancaire.
- Le Guide de l'investissement et du travail et du commerce extérieur en Algérie.
- Le Guide des banques et des établissements financiers en Algérie, Edition 2012.
- Loi n° 01-18 du 12 décembre 2001.loi d'orientation sur la petite et moyenne entreprise (PME).
- Loi n°88 du 12 janvier 1988 relative à l'orientation des entreprises publiques économiques.
- Loi n°90 -10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

Rapports d'activité et diverses sources de données

- Bulletin d'information économique 2005, Ministère de la PME et de l'artisanat.
- Bulletin d'information économique 2009, Ministère de la PME et de l'artisanat.
- Bulletin statistique Statistiques Monétaires et Financières, N° 18 Juin 2012.
- Rapports d'activités de la bourse d'Alger de 2000-2010.
- Rapports d'activités de la bourse de Casablanca de 2000-2010.
- Rapports d'activités de la bourse de Tunis de 2000-2010.

Les Sites Web

- <http://www.angem.dz>
- <http://www.cnac.dz>
- <http://www.bank-of-algeria.dz>
- <http://www.point-assurance.com>
- <http://www.casablanca-bourse.com>
- <http://www.ons.dz>

Bibliographie

Annexes

Annexe N°01

Evolution de taux créditeur et le taux de débiteur

ANNEE	Taux de créditeur	Taux de débiteur
1980	3	-
1981	3	-
1982	3	-
1983	3	-
1984	3	-
1985	3	-
1986	4	-
1987	4	-
1988	4	-
1989	8	-
1990	8	-
1991	8	-
1992	8	-
1993	8	-
1994	12	16
1995	16,583333	18,416667
1996	14,5	19
1997	12,604167	15,708333
1998	9,125	11,5
1999	8,25	10,75
2000	7,5	10
2001	6,25	9,5
2002	5,333333	8,583333
2003	5,25	8,125
2004	3,645833	8
2005	1,9375	8
2006	1,75	8
2007	1,75	8
2008	1,75	8
2009	1,75	8
2010	1,75	8

Source : la banque mondiale

PK !a:-Xp t u á ' « m Y #
ÑX zW {—«R-10ÿ97í f' m MÓç, RÆit Yáo. £!^1/2+ ©ý5Á-uðý%öZû?ÒA¼s }ç;GÒÀ\ Ò° ¼2Û
è%æB Ð ãm ý(Ò xl/_rels/workbook.xml.rels ç (¼"íjÁO Æif½fÑ)q'ne":½CEA [÷&QâÐ]
È<M-2üÖèb)Z•,p-6 Nfíyk»°nK|qâg- XÉo Íd 9ŠèÐ +Z\$ÇÉ&%Á - Áä7tÉ—² ÁdK0Û5aÈè€Ö;†B°-
ð'ýäšöO /ic)ÇwÚ†œYt w#SfÆMalÁ=¶v\m W øJ±(&-âRÓanyÁaŠBæðjò! í Š{("JY;š-
©;8"¼@?x...°ÖŠ Á□ ÒfHé [ÓÁmPb)úÿ'
.38°)È@&7- « •Z%K9ñQ EPα- Þì@wâ5IJ êC²;ó>÷ÿ½y3{ðÚf^iC"\$âqÛ«J@z^Ä>Ó8h{wtýK '
ÇçixLÚPœHíUÖÜoJ)Ä)*\$ A°>→,í...J%•Šôa ÈÈ<!1ÌM,°W TÆ ÝUÖªÖf%Á4öPCE# ; ü
^ÝŽL`O¼-CEz□ <Xl=à31Ð1°æ€Ok !ç²È :Ä-í £1? ' ÊC K m-j~^eëj oi<Z±¶°@o-é°tAx°fxŠ`"3-ðè-+
Èâ Køzg»Ûm:x ²øæ ¼ ¥Ö-»x

§KHiÐ~?¥ŽC.ìØ!_.
i^Hú,&²í½>°H%siXl ŽEH qÄŠ ç%UX&ä.ü"®' x: CE£P^HY¶æ¶} Nç;í^°)Í#) -Ñ¼%o9/"wø' á()Ä h ±
uÛrxS¶ÚP6lbeÉ³{çX`Áy Kô ŽÁU ²by<zSjBThi?_jWâðÄxâE)†*- Úk!;ZÜxO(c 5gäi4½.,,
hÜ†A½!œ:l- ç~Í;±¶}ðQæ ä...†' ñ"α>Òz/ü"foe"ÁÈ"Z úixŠÖ
ÜZšì_äv ' ÜÖW°È¼÷W¼"EðÁK@id:²,œ,FGm-ÖXkxÈÇÛ;ÀQ £ ¼.u3%oY N¼ 6iOMf"á o¶2ÄÜ\$"
0èE)PRÍ&ÁÚ qZnuŠf™Íá! ä2°.x [©iF'ó«bRp,T)†ñÿL ½ÝÄ ÄúX{Ä†ëa'í¶Ç...
9T;§α-@ã] D lñÄ4 \R;ý,èý6ç,
"Öp'T 4@,Ä~αBAÉ>"% }§ «¥{-%ÉRB&ç
áÈÄŠ="†,
u

lê½ÝC!,,°©&i 0, "ñç¾\$ 4
†"SÍ7§'â[-Íç]»ó±È J'1u044™ýs óö±«Úðf¶÷ Ñ <6«ze 0+I -4í_S,,sn¶¶b-i¼ÖÈ,, /k fyC"ÁE Ò□ÿËÄ
Dð%Üx]á] -<aO.¾š NN.©>æÜl%oy0Èiÿÿ PK !F=□; ä xl/worksheets/sheet2.xmlœ'ÁnÜ0
'5È¼AæZWí'ê~ð\$pr€÷!º> ?à³Ø,¥RFœ h£ eÍ Y«AíYÍ ~"pJ"-ety'£,, <8>ó²ÿë?ÿÿ PK !F=□; ä
'5È¼AæZWí'ê~ð\$pr€÷!º> ?à³Ø,¥RFœ h£ eÍ Y«AíYÍ ~"pJ"-ety'£,, <8>ó²ÿë?ÿÿ PK !èª+È
C' xl/worksheets/sheet1.xmlœZÈrÛ8 ÝOÖüfJú;ð\$@Wœ©Ö[œššíc-Èt-jÈÖHJÖY_? Hâ^µ"œ,°läâ
Ž»†í§xæ¼ýx/¶R(ÖÜ5 ÁlÑq ãRðéö.óók'i
£-ó ðÑíóâU»ÖÖü8S§™ðifª%œ·kâs~é-5¥wB^ £íL|v3u;¼•¶üñE4Ó
3UaÐß;&\-Ý 2□x Vè— Vyí'a^»á-lÁV¼EHŠ"Y" Eìò š" · K È"€ ö;5 ±°ExŠXB"JŠØÜ" &¹ÁAæ]
ó,Ä[*v«Šk;6^! =ð -°<0/â<çj;Ír°ó...•†ÈÖ1'ó2nØfšù° eil!ýsuí° Ð°*

O Sé< k_èÒ*§;0ÛÆ" +X¾ð²ÒegÛT)È N>á
«¼†9È*)Sð(-Y(7í+ìÈÈ 5'E~°V6Ä·ÁÆ)jÜç(•vbF óã)W
:"EÖ©œiqFD;J£Y,,gT]ÁxSx °€¶"h\$;f~k2nL uk2^ Diç:&" 6 -
Z A½ QÄííei□ð°%mbJÇ=Ú!Š'Ñ:#Ò K°«Ú†@aNDð «†>ÄVÌÈ Ðf']~àð. : fJx~ªJÇdð
ž5µ¶)MÆMX-á!Ú† Ý+ªÖ† ¾)Þà) Á÷Ö~2ðÑ=OìDS2Ž€□ZçäëwÑžkFP%ç°DçP)x
- ç šVçpè¼ð ÜéšH+Qà£+c [[XP'FÁ"+)XÍ\ "Í A;†÷•tÈBÍóLšs,Fü³(úZÍÖ-òÄ- ÁðoV ü
W"ç"¥t)(±,½J;ÜJ 7:¥én ÚvW
fa uMÇ]ÉAÜmsÁ
A#lxeÑ »ÁJ)Sj;¾©Øm÷L1...Me>Ž ù ž5ØKÈX9*áá
Æ[Ö?²C r°□—,1P†ª,U g-µL²¼4 FÜÉ³¿ŠX iz□>Ü\^úá† Cj-¼@"Nó2h-2 :è»~·yí3.©ìÇQÁW
boè =#èÀ Dlç ...Ü...Ö-4-|Y <ú9ÜxíLä2; a U«tJvö "½"hoe† ášCEã*D ÇypC0Èl(— r"ñß IY{—
Øùg {žB 7sCE c5;ç† *\"h©» !J©B{f
ŠF" ...[<Zÿu.ÁLiÈ,,N\$!1 ... »³\$F\$+,-Ø]{MÆKáÐ6ñŠ-C0hT'G€Á9ç
©Ni°÷ÜBÁk Ó^ÝÁ~Jšj<FD)Ä-Ýf!9£ \¾ã 44..." æ
Íq44@~É^ 'F í¾ÈìÐl-È,,íÈJc•ÆW íÁLpED wötšK2iðÄ÷
³! Ül † ¥rú }üxtž/ µç_>Sù !í£~zðè½íò|Q* '§¾Ö%hù3à² ÒÉ,-òjÄ 5§·8'sL² Z?> f"ù,e±°.Í¾¼ÝF
£CE OÄ"<5b- CEöMÉ+9±2ÖMy)Ö] ÷"P/ "ÚØ ²ºfíú 8Ð*BiHhíEx
Š çÄ"U -ÍDE,7ÐlçUK·Yl=Éxñy%âGYÞ÷; j ué÷©çè¼ªJ\$'N:{ ·+9 á@Á3âG'†à•ò!lBìl>æÑm-3Ä)ðð0•
† „,âB^#W¼á Ý°Ü?ÿÿ PK !Üö
=

xl/styles.xmlÄV[óU0 -ÿ"ÿ"ü□(t€'T£ ©Ö6Mj'íÖš Xð%²□:íç;ïØN e-]x½_ž?□çòÿ GwT ld,{'CE'ìTlâ
bNTI%ì J ba—)5%¹qt† úYÍY\$ "8 LDö',èÜªidJ"Á² äln< F">\-¥ØdÄè°7 Yfí{ð,e,z UØ €TQ°CE³Gã
ß,¾¾ðÄ-í ÞŽ?ÖœUbÚZjfwÉz" oÇ;èi';èÜ-0Ðoá*í üýrún<»œ÷;£itÖ œÖag<œl:ÁÁÁt6»yíÄ ðÉ!
žŠ,èæ 7ÄàNæ,§©~keá-Ceè¶l Á□ñ ²jÜL™ ¥hpU€F²h>im#-½« -NÄ CErHXm[ÿt±-# ù c-íµ,CE Ö E

z NQ é°—j!^Aô €
Ã)ÿÿ PK !* ä B Q docProps/core.xml ¢ (|'QkÃ0 ...ß û %ïm «¢j-°
ÿ& æØØ[H@ZÖ¤!ÉVý÷K[i*Èi='ß=÷'luTUô Ö•µí M Š@‹Z–zÿ£·í:ˆ Èy@%¯ j
9:C«âp. †%oÚÃ‹-
X_‹ l;&LŽ Ɔ †± PÜ%Áif,«-â>"v
| xBÉ+ðlríq ŒÍ@Dg¤ Ó|Úª H; Ú;L Šÿ¼-r7tÊÊ©J¤2a§sÜ1[Š^ÜGW Æi'i'&íß„ü □ž»UãR.. €Š
&,p_Ú"Ãã"©âíý(Ô Û xl/xl/workbook.xmlPK - ! VÐ~ " '
xl/theme/theme1.xmlPK - !;m2KÁB #} xl/worksheets/_rels/sheet1.xml.relsPK - !F= ›j ä
C' - xl/worksheets/sheet1.xmlPK - !ÁGA,! ´ .!xl/sharedStrings.xmlPK - !Úö
=
#xl/styles.xmlPK - !é ´ Í‹ < 1&docProps/app.xmlPK - !³§ cCÜ'z)xl/printerSettings/printer

Ä6-ö'o?"C°@É.¡ f\$ü)?ĐšýášĩÄ jU%) '¥«ZÛ(ø8½><f Ö¶Ö³"" @,Cq□-□ÄNsüD!ö\$çŠ% †ÛĩæÖ`~)qr
-jÖ^,yZ ††.†~

+;9} `j xëö°½ZNI°ĩf!V-"Íz□£ÖÉh @öq™v.Ú"Ö]||pú'ì-NšÓh¥²Xç dëKøj³¼½æà

:iÈ),(Fù\•Á÷,)!úü€ã•î%K%ãĩÓ Á 8"- DïïD%o/ îÄĩî&™* %Ý©Ô ÿ-!3

·Áí†µú'ÂNH,,T;X†64ìT ,Öœ-ük

ìgöf†PP†üj+,ĩ š „

) †ĩ ö ,îµœn]x N1,(ÖÄ€ai¶³"Ó6 I \$fiúô£í¥ KouÉê ù"«ÛšàÖoÈ)6zQÖZAtÔbì yãñîâ£V...ml-š >BÑ.
xl/worksheets/sheet3.xmlCE'ÂnÛ0 †ĩ ö ,îµœn]x N1,(ÖÄ€ai¶³"Ó6 I \$fiúô£í¥ KouÉê ù"«ÛšàÖoÈ)6

ı ,ç>!¼ûù.ãaô¥>_ölëãX b<ª_wíÓpõÓãø_ÿ|pãÇ£Ëuúú´=4- õãø÷ú2pùý_ÿòíkspõòRxx \$¼^Ç/xëéa2'ì'

·ÑNiz--ÁÄÖ"CE»ÖH4èðö"

!ØíöÄ&:üz9ú>6a¾Y{- N/LE'Ò(È6x!,î¶øŽyX@ŽðéãóWYšœ†Yb70=ÆI-}'_0çŠ\$;KX-

·Bz~ ·uö8f w4—·Æ h} "ĩñÁú QØC¥1ZøR XÖÉ#?ĐñlìŽ→=à <+ ~ xñ w1lñ ½l< p°uÖ ÷j~^Æè;äi

ì2Á_næ□FÆ™ @SMð† |ž¾} »áôzE©EIM,WÖ—"(2ÛŠ

Ö_PÖ "©JÚ ÚY0'ê'œ»- `m•ÆæÝ +=¥q!_ÖÈBd€~'DĐ`qA8[hæì

½«&ðÈø<w□_A°{f%ãð°Ñµ³µ<xÛµ ìL }ÿš 'iq5ND!}÷¥? ÿÿ PK !é `Í< < docProps/app.xr

3æÆ^iÄô>46 9î (8ml

SL

i xl/worksheets/sheet2.xmlPK - !F= ›j ä V xl/worksheets/sheet3.xmlPK - !è^+Ë

rSettings1.binPK - !* ä B Q *docProps/core.xmlPK ² {,

nœÖ.ôšc éuyÖ

.ë·oV Ê»2° B,~ÓÒ~â ¶T” J¶£,(½))fm\$GÁ›Ë°p`Ä”gÃ2¿†A]‡ 6äö "Ï p²Ö_ LâD î5,`ónŸ....\$^-zää
;zQÖZAtÖbì ýãñîâ£V...ml-§ >BÑ·ë·oV Ê»2° B,~ÓÒ~â ¶T” J¶£,(½))fm\$GÁ›Ë°p`Ä”gÃ2¿†A]‡ 6äö
\\ëäöR4\$ú #ÏÏù,½âÏó\$Éât®·Oí¶āa¢,('Çípu%<œ□DFóü¼ßÖóf=-ùX¿^£s}Ø^±ÿËËptépw?"i,=ÿúùôÓ@9ž :

6™P±CŸ} Ò#Ð

nl ¢ (œ“MOÃ0 †iHü‡*w-îC Mi âC@LÚàRw‹É’*ñª_Új[ÆÇ...›ix}óØIÃövm³ B4P I8ÈY NùÒ,eÁ^

Ō*,â))Ū—¾ÿ ï;±qt è2 ê, œ™ =ïùÆÛ !-W-J £í*CxèO mŌ«Éœÿ †òßY^o%vcà¾mt=ìš³Ū»Éëoÿ
"Í Þ²Ō_ LâD î5,`ónÿ...\$^-zää Ō*,â))Ū—¾ÿ ï;±qt è2 ê, œ™ =ïùÆÛ !-W-J £í*CxèO mŌ«É

ââþ°¿þþ

W,“\©~wP°Dv-ïïÄ,ø ^ Y,X° b=â<ê -UiH©|X+â4,1~*£áíéí òQž_rØ", É‘ù ÈzÇifÿ5-½nùáŪbW

ímmĩä□aĔf UfÚBg=žŁÓá `?°Ūſ7cSĔö,âĂM W—W/el,[ŭ'Ū¼ŪŪc,ĔC7e]k•gL]Ĕ™)o⁻ 1%f
:œŸ ‡òŒY^o%vca¼mt=İš³Ū»ĔëoYmmĩä□aĔf UfÚBg=žŁÓá `?°Ūſ7cSĔö,âĂM W—W/el,[ŭ'Ū¼ŪŪc

° 7umVHSĔgŁf¼Āi~«Á

ÿc,ÊC7ejk•gL]É™)o¯ 1%f

, "k^μTĒ ,P? !
eōz'7šitv°!ò TCEI"\$iÑ°c Y jDZ«zêEN©. û¥Ē1'w&†)đçŸ†²,...+x;μ`úAiĀ?™E]=Ú? * |□ 5iFπiøŋ Qı
Ā†@2 ™ñeS>1\$w<1B@!—rĩá•r~€\$ũĩ-»Ū°Çb ²L'Ö<šiel"m...æ,"a{™:ç Āç`± j—
FŌ7äyF BxiS xB, ê,,/1a,h} Ÿ{ĒM`a ü³z³^žÖ ß3vi [b7ýwú VŌ9ßT ĵŌ ç"í#ŠÉV @rŪ,2vā¼J •μ3,,½
A Q docProps/core.xml ç (|_KĀŌ Āß ĵCÉ{†□ Ū Töä@°çø '»-Ø†!%ovûö!íV; >B{N~÷ŪK
t†-ãđŪĪ
ã... Ū °^,‹ I;ĒMvB Š±ã;Pì%Ājfi-b>"v<
ã_| xFĒ-Và™`žá ›"ŽHĀGπùŸu C
`w8MRüçõ`»ıñ rŸ□,ò yŸ PK !°è!CE < docProps/app.xml ç (œ"MOĀŌ †iHü†*÷-Ÿ†
B Ñ-Aĩ,ĀfL ĩĀR+ 32-...² ?%Ā#`fh eB"çÆi
)Hçù ±Yò!"48 «U0Ē!a5eŸjm 1Ē Ø ki@9\$†jP " vb ößéÇæJNŪ
Ī f ^,,sŌ•A°i¥X`€ĵOúä-CÇŸcõù¼HŪ6Æ□Kiĵ «v Ā÷èĒ,÷,®V~® Ž"°OŠe© äô±Žú)!ièĀ6&³R¹
äÇšŸB³- ŸĪ Gý(Ō ~ xl/_rels/workbook.xml.relsPK - ! B•Ēi „ Ā xl/workbook.xmlIPK -
xl/theme/theme1.xmlIPK - !;m2KĀB #
xl/worksheets/_rels/sheet1.xml.relsPK - !ø•;±R ' xl/worksheets/sheet2.xmlIPK - !ø•;±
5 xl/worksheets/sheet1.xmlIPK - ! !Ÿ>% - „xl/sharedStrings.xmlIPK - ! ūĪĀ
%xl/styles.xmlIPK - !-3 - ø 'Ÿxl/prINTERSettings/prINTERSettings1.binPK - !ŸEÇ
A Q Q)docProps/core.xmlIPK - !° è!CE < Ē+docProps/app.xmlIPK ² ‹.

Ä6-ö'o?"C°@É. j f\$ü)?ÐŞýáŞiÄ jU%) '¥«ZÛ(ø8½><f Ö¶Ö³"" @,Cq□-□ÄNsüD!ø\$ç\$% †ÛiæðÖ~)qr
-jÖ^,yZ †‡.†~
ªEáRqhái/Æ báØ'í øúnCEB©ÚCOPIÏ~2XžIŽ`-Ð*£Ñ(¤ T¡PúCE~¼~!"XÇ gR+Èè ,]æ÷w(N)ÄŞÖ , Éf'n
†‡xœÄñþŸ¶?ÍV@g¿eú-œvBqÝá')û<tã »Ív,»

†;9} `j xëø¹½ZNI°i f!V-"Íz□£ÖÉh @öq™v.Ú"Ö||pú'ì-NŞÓh¥²Xç dëKøj³¼½æà

³
'Äxá"j\$C<&©'ÞÈ>ª 'e±b. vJ|pŸy\$X-À-¥Ép ngqR'j} »ì{□ÄKY /¼ªóöD:²,~œ,FGm~ ÖXkxÈÇIÛ>À± £ ¼

V=Ë

: ûö,- H\,âù½<Ûíéú£kÖ;ú'Èf0‰ Ph *-3xy^Ž]f

óOOOf|ÿÓíiOfß¶†änÿr?Ö... ¶/ ûÇÝËçúá?pbü¥ ŽŞíËäæiÿ²½pg{pôáí zým øðøe»=
#_€IjËä ^]nN»ß¶áíÓÓý°Ö Þù÷ù*ñolâirüipzÍÛ □= >nŽÛñpé_»ÇÓ \ ^ÛÛ~Û|}:ýmÿm³¼Ý}pr,ÖÇ öO8 ?
ãÄ

SwsL# Ç4ªx5»ö(5»ÔitU†"(vø1*ëTáÔã`ð,Ä!ö5] ØZÇ,BÖä ,œ-ªB+Ý]éi-Ä:p~~°žç9l-ø³.rÀ,PÖ|Ës@Û
wÖð'³6Š ›yb TÛG'Ø'L'6è!0`I ÈÈ!Ce a°C:N āLÄ¿!o 'J\$†?_~Ú Èá'Ÿt'È†ÝÝê(5ŞáwªøQÖÞ]÷ð8†f²u
JXØX~æHÄ ÈÖNä J ÐªÄêÄæ>°!íó¼ 1MÉ |ð ÚÁ2 œ1Íéçf ³Ë fJJ"Yá-í f×9lqÇ^ªª:~Ä'6ÁrÄçÝà/

q;N†0H-°:¥e-6# ëbN 5ž²"úÛ;NUzÁ ;Ki/4ëol o °° .!¶- ã-ð ...Žfw_ çIU'>lg}·)E ±^tC }}ª« ±; †

lb-9'q13ªn_ U,<Eì";#—"vÞFßð*ÄŞP(Ø □©Ž²~½&´~00~ šI@í"+ò^¥\$ òHÖ©<XÐé¼Ô " <ÄYÄ³1Lé

/Ä<-1;ib!2;N a)"QnáËË' fâg@ð¼2ñmKjXW

#M^œ,,<~ðF}{ È`q} kð~P%JiH-ØÈOp3%œÁ x...°ÉÓ-†P5Šö;B}ç/L³" k K!æµµ5 jvA ¼<DUj[["ã/Æ'

úúÖ‡ÿ Ÿÿ PK !!¶>% - xl/sharedStrings.xmll-ÁjÛ@ †i...¾Ä°—&d J1²B-Ö";IÜëZ ÛK¥juveç

í□_"ªJ4às ø¼ l,fÛ4œµµ\$Ç®òÜ ç®°O»Òò æ÷g¼n\HIWªÈ\ÐFaW¿^>^GP%□#[ä« ø'p?+†¶û v"u'vË
Ä

ô,9fĒĂúZŕŽáJđ \ áĀŸ‡3-?sŕ!, èE ý4,ÑViö !'FĀ□ úgWˉ ßù'ðpCH½jõĪ«xˉ Jù½FĪ<}° šâÚ™ ÚÜí-¿

¿P¹ ±ì ŸŸ PK !ŸEÇ
:òâ^ŌÑ X']4!(Í !ðŕ@oŌ*¾G'óL V7

† šÒ '8€~{HÝ5"K²Ă«6~=n«±Ž =9~Ý7]WÜí·6©!Dã]ÆFĀ"%à ĪÜdl½z Ü°\$çr¹²pAÆ Û-¼¼ ‹à+ h &d:

!%o ì_† T V

±R ' — xl/worksheets/sheet3.xmlPK - !¼ùQÙc

nœÖ.ôšc éuyÖ

©™ -*™é NJmjæ°5ûÀ6 . €«e ‡á\$™Pôç07ÿÑÐe)

ı.uã‡Y—C¾ 6iOMf“â o¶2ÄÜ\$“ÁM...µû'ÁNH„T;X†64ìT ,Öœ-ük

? Ĩ»8BĀÁóæ÷tÿéä°¼wı*ÿpðððxÚ?÷½v§§ ĒiDüpÖÿXjUÛ çauĭ Āĭ<-

Ĵ°-|á SÍ*‡œ/œv6 ÖÓ:‡,.ªRW°òu:Xm,¥ oîêHd
ı Āÿ Ö Ē,=Ē4Gœq^YŽ49ç] ÇØĀ³~áá!?o,
Æÿ!İÛ uııĐf-]‰ÜĒÖ» ©HØ&„(!âªăĂ1%œ C©ê,ÿWC āKİÆª“ñē|°™9#‘@x

ëPj”“<öª,wÓß7óÉ~Đ~*!Íı á á”];é Ĩð> Y§ 1%]g !ÆĪĒvŽcÁ½!‘5¶ÒuÉĀ4#á Òœ4#”W...e—Y ƒF g“{ll

œÛ/ÿXı“[„Æ Ò—“6² ŸRHûZc²éıäâ

%ı±ÿ³ø|ÿÛ8 Ē+Ī™Ēû& ûx„ ØĒê Qıé-

e¾{n}†êĀ°ı7È9] ú5Öı-;³óúwû,...”ZMØııªªX'Rm&iÇrvý™±B%”Ö

ËÛS-SM □G©Qh!•mCB'Ē Ē:n-2™¾²W Í™a+dRıªEPd±

ãoi á (x-ã-É' úó6«n□Âbx/-YÃ=íPè ÉWÑš'Ü>CE?s¼Y□¥ kÄ|Óúí•ô&r¼Yß¹¼š\8³w š!CE"Õ,Ç¿n Yæ

ábÆEJÄjËyÔ%IU`iH)|Ø*πcØp_ FÄÜëÝ òqš^sØ#_òAõeË:Çiy5Í½nøâëêP ° wUeVH]Ëg£f¾Ää~ Á

+π¹ε⁰<F⁻ „φ XN

əĚŪ:1Ě —“é9Mæ³Ār2ᵝ,-ĚŌ<Nāᵝ {9\υÉôĀëA°R+£j{VB»VuíJúòý0æĀ Ć\ Z° ¶ ñ~/ĚñĀ"Ā÷7